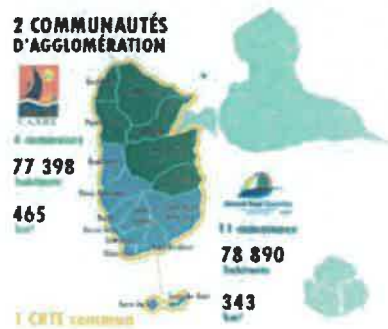




CRTE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire entre Mer et Montagnes de Guadeloupe



L'avenir se construit
ENSEMBLE



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire des Communautés d'agglomération de
Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe

ENTRE

La Communauté d'agglomération de Nord Basse-Terre

Représentée par Monsieur Guy LOSBAR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n°
en date du

Ci-après désigné par CANBT,

La Communauté d'agglomération de Grand Sud Caraïbe

Représentée par Monsieur Thierry ABELLI, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération n° CAGSC-2021-14-11
en date du 22 décembre 2021

Ci-après désigné par CAGSC,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Alexandre ROCHATTE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Guadeloupe,

Représentée par Ary Chalus,

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Conseil Départemental de la Guadeloupe,

Représenté par Guy Losbar,

Ci-après désignée par « le Département » ;

L'Agence de la transition écologique,

Représentée par Jérôme ROCH

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

La banque des Territoires – Caisse des Dépôts,

Représentée par

Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

L'Agence Française de Développement

Représentée par

Ci-après désignée par « l'AFD »

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

- Monsieur David NEBOR, Maire de Petit Bourg,
- Madame Claudine BAJAZET, Maire de Sainte Rose,
- Monsieur Jean -Philippe COURTOIS, Maire de Capesterre Belle Eau,
- Monsieur Jocelyne SAPOTILLE, Maire du Lamentin,
- Monsieur André ATTALAH , Maire de Basse-Terre,
- Monsieur Elie CALIFER, Maire de Saint-Claude,
- Monsieur Jean Louis FRANCISQUE, Maire de Trois Rivière
- Monsieur Ferdy LOUISY, Maire de Goyave
- Monsieur Claude EDMOND, Maire de Gourbeyre
- Monsieur Jules OTTO, Maire de Vieux Habitants
- Monsieur Thierry ABELLI, Maire de Bouillante,
- Monsieur Camille ELIZABETH, Maire de Pointe-Noire,
- Madame Evelyne PONCHATEAU, Maire de Baillif,
- Madame Jeanny MARC, Maire de Deshaies,
- Monsieur Héric ANDRE, Maire de Vieux Fort
- Monsieur Hilaire BRUDEY, Maire de Terre-de-Haut
- Madame Rolande NADILLE-VALLA, Maire de Terre de Bas

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, **un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Ce contrat, visant à accompagner la relance dans les territoires, entend regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat. Ils sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

Les **objectifs du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** sont les suivants :

Contribuer à la réussite du Plan de relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités et leurs regroupements,

Accompagner, sur la durée du mandat municipal (2020-2026), et in fine communautaire, la concrétisation du projet de territoire de chaque établissement engagé avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)

Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État (y compris ses agences) et les collectivités (y leurs groupements) illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Toutes les actions inscrites dans le contrat doivent veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ou encore de la promotion des énergies renouvelables.

L'objectif du CRTE est notamment d'accompagner des actions les plus vertueuses en matière de transition écologique qui devront :

Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations stratégiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des milieux naturels et d'économie de foncier, documents de planification à l'échelle territoriale type SAR / SRADDET / SCoT / PCAET...)

Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, préservation des ressources, foncier, économie circulaire, mobilités douces, nouvelles pratiques agricoles et circuits courts...)

Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter/réduire/compenser et en maximisant les impacts positifs.

Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026.

Ce plan d'actions devra faire l'objet d'une priorisation par les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la **transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires** (urbain et rural, montagne et littoral, hexagone et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement les transitions écologique, économique, démographique, sociale, numérique et culturelle des territoires de la CANBT et de la CAGSC autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, des entreprises et des populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, établissements publics de coopération, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

A noter : Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues.

.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les Communautés d'Agglomération du Nord Basse-Terre et du Grand Sud Caraïbe se sont associées pour la mise en place du Contrat de Transition et de Relance Ecologique (CRTE) « Territoire Entre Mer et Montagnes de Guadeloupe » (TEMMG).

Ce territoire situé en « Guadeloupe proprement dite » est classé Réserve Mondiale de la Biosphère. D'une superficie 848 km², il est principalement recouvert de forêt tropicale abritant le cœur forestier du Parc National. Le bassin de vie de ce territoire s'organise autour de ses zones côtières. La partie montagneuse révèle toute sa richesse en biodiversité, ses ressources en eau et son relief autour du volcan de la Soufrière.

Ces deux EPCI avaient déjà manifesté leur intérêt par la signature du Contrat de Transition Ecologique « Territoire entre Mer et Montagnes » le 13 février 2020 autour de 3 axes stratégiques moteurs du développement durable du territoire :

1. *Un territoire de biodiversité, de santé environnementale et de bien-être*
2. *Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire*
3. *Un territoire de transition énergétique et de mobilité durable*

Le protocole d'initialisation du CRTE Basse-Terre signé le 17/08/2021 confirme la volonté de la CANBT et de la CAGSC de faire évoluer le CTE vers le CRTE.

Pour mémoire, le Contrat de Transition (CTE) résulte d'une co-construction avec les élus, les services de l'Etat, les entreprises et les citoyens.

Lors du comité de pilotage CTE du 15 avril 2021, il a été acté le principe d'une intégration du CTE TEMMG au CRTE TEMMG.

Le périmètre du CTE TEMMG, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a été confirmé d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du CTE est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Pour mémoire, le CTE TEMMG est constitué :

- De la convention
- De l'annexe 2 dont
 - l'annexe 2A : Orientation n°1 Territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être
 - l'annexe 2B : Territoire d'économie circulaire sociale et solidaire
 - l'annexe 2C : Territoire de transition énergétique et de mobilité durable
- l'annexe 3 Fiches -actions
- l'annexe 4 : Charte d'engagement
- l'annexe 5 : Contributions des établissements publics et opérateurs.

L'ensemble est accessible sur la plateforme collaborative et de gestion de projets « Territoires démonstrateurs de la transition écologique » : [LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr).

En complément, il convient de noter qu'à sa signature en février 2020, le CTE TEMMG comprend 15 actions. Depuis, les différentes contributions mettent en évidence près de 61 actions pour le TEMMG au statut divers (actions validées / candidates / en maturation/ refusées).

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

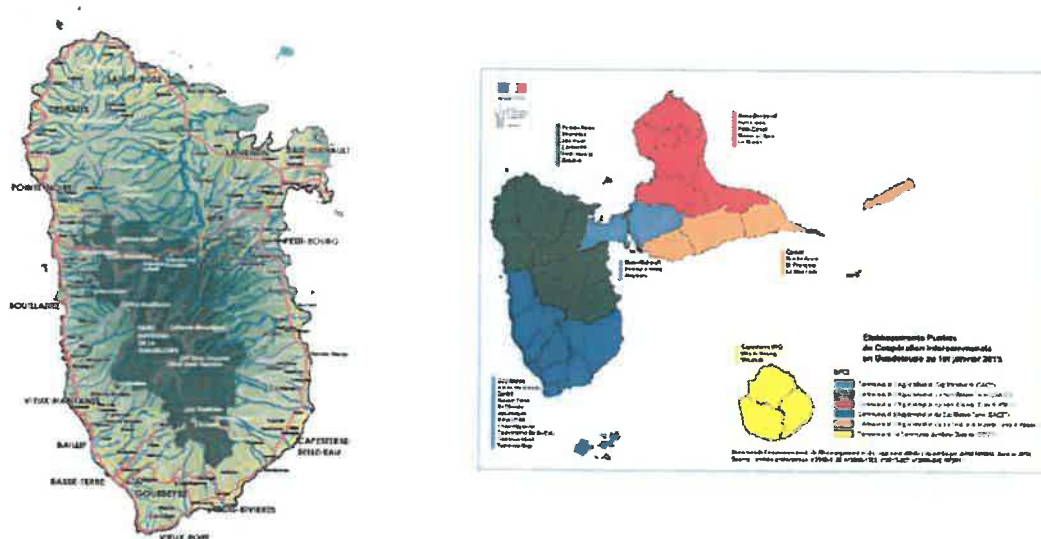
Avant-propos : La présentation du territoire des communautés d'agglomération CANBT et CAGSC s'appuie sur le diagnostic établi par le cabinet FORs. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, ou encore les différentes crises sociales de 2021 connues sur la Guadeloupe. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

Situés à l'ouest de la Guadeloupe, les territoires des communautés d'agglomération de Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe recouvrent la quasi-totalité de la Basse-Terre, l'une des deux composantes avec la Grande-Terre, de la Guadeloupe dite « continentale » (la commune de Baie Mahaut, située du côté ouest de la rivière salée qui sépare les deux composantes de l'île étant rattachée à la CA de CAP Excellence, avec Pointe-à-Pitre et Les Abymes). L'archipel de la Guadeloupe situé sur l'arc des petites Antilles dans la zone Caraïbe, comporte en outre 4 autres îles de taille plus réduite dont deux sont rattachées à la CA de Grand Sud Caraïbe (Îles des Saintes avec les communes de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas).

1.1. Basse-Terre, un territoire entre Mer et Montagnes, aux aménités naturelles exceptionnelles devant faire face à des vulnérabilités intrinsèques

Le territoire offre un paysage et des caractéristiques physiques variés : entre Petit-Bourg, à l'entrée du Petit Cul-de-sac marin, et Trois-Rivières, au sud de la Basse-Terre, la Côte-au-vent présente un relief en pentes douces, moins escarpé que sur la Côte Sous-le-vent. Les cultures de cannes et de bananes dominent les paysages de Capesterre Belle Eau, Goyave et Petit Bourg, entrecoupées par des zones urbaines. Cette cote

présente aussi quelques estuaires marqués par la présence de mangroves. Vers le sud, le littoral présente quelques plages balnéaires peu aménagées et exposées aux alizées. Plus au nord, le littoral est relativement protégé par les récifs coralliens qui ferment le Petit Cul-de-Sac.



Les deux CA s’étendent sur une surface de 808 km² et sont structurées en 17 communes. Leurs territoires se caractérisent par la présence dans son axe Nord-Sud d’une chaîne volcanique. Au nord, le territoire est constitué de volcans de petite taille imbriqués les uns dans les autres et à l’état d’érosion avancé ; tandis qu’au Sud domine le volcan de la Soufrière qui culmine à 1467 m, ainsi qu’un ensemble de volcans, les Monts Caraïbes, qui s’élèvent sur la partie la plus méridionale de la Basse-Terre (issus d’une activité volcanique sous-marine et aérienne).

| | Nombre de communes | Superficie |
|-----------------------------------|--------------------|---------------------------|
| Communauté du Nord Basse-Terre | 6 | 465 km ² |
| Communauté du Grand Sud Caraïbe | 11 | 343 km ² |
| Ensemble CANBT & CAGSC | 17 | 808 km² |
| <i>Ensemble Guadeloupe</i> | 32 | 1 628 km ² |

Caractérisée par des paysages très variés (forêts, plaines alluviales, marécages, montagnes, plages, ...), par une couverture verte exceptionnelle dans les petites Antilles et par un climat tropical, la Basse-Terre est en outre traversée de plusieurs rivières et de nombreux cours d’eau.

L’organisation du territoire, si elle est fortement marquée par la présence des massifs volcaniques et les cours d’eau, est cependant fortement influencée par l’importance du littoral, avec un linéaire côtier offrant une façade maritime et un port à l’ensemble des communes (à l’exception de Saint-Claude).

Considérant que la partie centrale du territoire que protège le Parc Naturel de la Guadeloupe, reste peu habitée, l’urbanisation de la Basse-Terre ne se développe que sur l’étroite bande de terre située sur son pourtour, entre le littoral et les premiers contreforts des volcans. L’importance du littoral du point de vue

démographique, social et économique met en tension des milieux particulièrement fragiles du point de vue écologique, et ce, malgré de nombreuses protections nationales ou internationales.

Le Parc Naturel et ses trois « zones » : Cœur, Zone Tampon et zone de transition ainsi que son aire adjacente maritime

Le parc national de la Guadeloupe, créé en 1989 et modifié en 2006, est devenu un acteur essentiel de la protection de la biodiversité de l'archipel. Ce parc est constitué

- Des espaces classés en réserve naturelle : le « cœur de parc » (3 800 ha) ;
- Trois cœurs secondaires : les îlets Kahouanne (17 ha) et Tête à l'Anglais (1 ha) – zone terrestre seulement et le site des îlets Pigeon – zones terrestres et marine (1 000 ha) ;
- Une aire maritime adjacente qui s'étend jusqu'au 12 milles marins (130 000 ha) ;
- Une aire optimale d'adhésion de 21 communes (94 000 ha).

A l'origine, dominé par la forêt sur les reliefs comme sur les terres basses, à partir du XVII^e siècle, le parc naturel a connu de nombreux défrichements au profit de la culture de la canne qui ont modelé le paysage guadeloupéen et celui de la Basse-Terre. Il reste aujourd'hui seulement 22 % de surface forestière en Grande-Terre et 60 % en Basse-Terre.

Une nouvelle culture d'exportation, la banane, se développe au début du XX^e siècle et a conduit depuis le début des années 1970 à un empoisonnement à grande échelle des sols et des eaux du fait de l'utilisation massive de la chlordécone - pesticides organochlorés très rémanents - pour lutter contre le charançon. L'interdiction des épandages aériens de fongicides dans les cultures de bananes qui a été obtenue en 2014 a induit une volonté de développer d'autres modes de culture plus durables.

Par ailleurs, l'essentiel de la ressource en eau potable comme en eau pour l'irrigation de l'île provient de Basse-Terre par captages en rivières, qui représentent 70 % du volume prélevé pour l'eau potable et 90% pour l'irrigation (environ 80 % des prélèvements en rivières dépendent de la zone cœur du parc). Ces prélèvements sur les rivières sont toujours plus importants et soulignent le besoin d'une meilleure gestion des réseaux d'une part et la réalisation de bassins de stockage d'autre part afin de préserver le fonctionnement des écosystèmes.

La moitié des visiteurs qui viennent en Guadeloupe parcourt les grands sites du parc. Une grande diversité d'habitats terrestres, aquatiques et marins caractérise les cœurs du parc. La géologie, le climat, l'histoire, comme l'intervention de l'homme ont façonné des paysages et une biodiversité originale, aujourd'hui soumis à diverses menaces localisées ou globales.

Au travers de ses missions, le parc national intervient sur la connaissance, par des mesures de gestion en faveur de la conservation de la biodiversité, des actions de restauration écologique, en mettant l'accent sur la pédagogie et la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Son nouveau défi est de réussir à mobiliser les acteurs de l'aire d'adhésion et de l'aire maritime adjacente autour du concept de solidarité écologique et ainsi de consolider la conservation de la biodiversité des cœurs.



Un territoire en forte exposition aux risques naturels¹

Avec sa géographie toute particulière et son climat tropical, la Basse-Terre (comme l'ensemble de la Guadeloupe) est exposée à plusieurs risques naturels : le risque cyclonique, le risque sismique, le risque volcanique, le risque de tsunami lié aux deux précédents, le risque d'inondations fréquent en saison humide et le risque de mouvements de terrain lié aux inondations et à l'activité sismique.

Les inondations

Toutes les communes de Guadeloupe sont concernées par le risque inondation. Les communes de la Basse-Terre, Côte-sous-le-vent notamment, sont particulièrement menacées par les inondations liées aux crues torrentielles. Les inondations par ruissellement pluvial concernent toutes les zones urbanisées. Enfin, les communes de Basse-Terre/ Baillif sont incluses dans le TRI Basse-Terre au titre de la stratégie locale de gestion des Inondations 2016- 2021.

Les risques sismiques

Le massif de la Soufrière de Guadeloupe s'est formé il y a environ 400 000 ans et a connu de nombreuses éruptions au cours de son histoire. La reconstitution de cette histoire par la géologie permet de définir les différents scénarios possibles et d'estimer leur probabilité de récurrence. Toutefois les éruptions sont souvent évolutives et plusieurs scénarios élémentaires peuvent se succéder dans le temps.

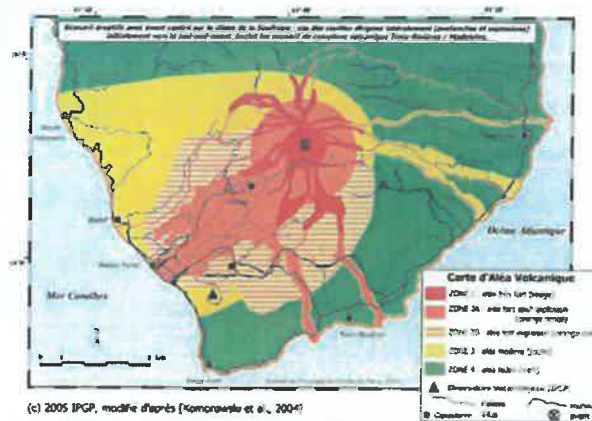
La dernière éruption magmatique, qui date du XVI^e siècle a conduit dans sa phase finale, à la formation du dôme actuel. Cette éruption constitue le scénario le plus probable pour une éruption magmatique de la Soufrière de Guadeloupe. On estime la récurrence d'une éruption avec édification de dôme de lave à 500-1000 ans, et celle avec écroulement sectoriel à 1000-1500 ans.

Depuis, les éruptions qui se sont produites ont été uniquement phréatiques, majeures en 1797-98 et 1976-1977 et mineures en 1690, 1809-1812, 1836-37 et 1956.



¹ Source : Dossier départemental des risques majeurs de Guadeloupe – Edition 2014

L'éruption phréatique de 1956 a duré dix jours, avec deux explosions en surface. Celle de 1976-77 a été particulièrement violente avec 26 explosions majeures entre juillet 1976 et mars 1977. Elle a produit des émanations de gaz acides, des projections de blocs et de cendres, des coulées de boue et environ 16 000 séismes dont une centaine ressentie. Cette situation a conduit à l'évacuation officielle de 75 000 habitants du sud de la Basse-Terre d'août 1976 à décembre 1976. La récurrence des éruptions phréatiques est estimée à 20-100 ans.



Les risques de Tsunami

24 tsunamis ont été recensés aux Petites Antilles ces 400 dernières années. Les séismes potentiellement destructeurs sont extrêmement rares en Guadeloupe.

Récemment plusieurs tsunamis locaux ont été mesurés sur l'archipel de Guadeloupe. En juillet 2003, l'écroulement du dôme de lave du volcan Soufrière Hills de Montserrat a engendré une inondation de 6 à 8 m à Montserrat, proche de la zone où les dépôts ont atteint la mer et des inondations de 1 à 2 m de hauteur le long de la Côte Sous-le-Vent en Guadeloupe. Ce tsunami a causé quelques dégâts légers dans le port de Deshaies. Cet événement s'est reproduit en 2006 suite à l'effondrement d'un nouveau dôme. En 2004 le séisme des Saintes de magnitude 6.4 a engendré un tsunami local, avec des hauteurs d'inondation atteignant 2 à 3m aux Saintes et 1m sur la Basse-Terre.



Des changements globaux aux impacts aggravants sur la biodiversité

Derrière ces menaces majeures immédiates pour la biodiversité pointe déjà les effets amplificateurs du changement global. Bien que les modèles d'évolution du climat sur les Antilles françaises fassent apparaître des incertitudes concernant les précipitations et la fréquence de cyclones, l'augmentation des températures (de 1,5 à 2,5°C d'ici 2050) et des précipitations extrêmes est très probable. D'ores et déjà, l'analyse des données au cours des 60 dernières années fait apparaître une élévation de la température moyenne annuelle de 1,2 °C supérieure à la moyenne mondiale constatée par le rapport du GIEC (réchauffement de 0,85 [0,65 à 1,06] °C au cours de la période 1880-2012).

Le réchauffement global a aussi des effets divers et menaçants tels que l'élévation du niveau marin, l'élévation de la température de l'eau ou encore l'acidification des eaux. Les impacts potentiels de ces phénomènes sont très variables selon les situations et les écosystèmes concernés. Face à l'impuissance à agir à la source de ce phénomène, l'essentiel repose donc sur l'urgence de réduire les menaces immédiates et redonner de la résilience aux écosystèmes afin de leur permettre de s'adapter ou de mieux résister.

La pollution des sols

Véritable dossier en soi, la pollution issue de l'épandage du chlordécone, molécule toxique et persistante, sur les cultures de banane constitue

un enjeu majeur pour le développement économique du Sud de la Basse-Terre et particulièrement pour l'avenir de son agriculture.



La lutte contre cette pollution fait l'objet de plusieurs plan d'action depuis 2008 . Le plan I 2008-2010 a eu pour objectifs de renforcer la connaissance sur les milieux, de diminuer l'exposition et de mieux connaître les effets sur la santé, d'assurer une alimentation saine et de gérer les milieux contaminés, d'améliorer la communication et de piloter le plan.

Le plan II 2011 – 2013 s'est inscrit dans la continuité du précédent avec des objectifs complémentaires portant sur la recherche et l'expérimentation de technique de remédiation de la pollution, la consolidation du dispositif de surveillance de l'état de santé des populations, de soutenir les professionnels impactés tout en poursuivant la réduction de l'exposition, la gestion des milieux contaminés et la bonne information de la population.

Le plan III 2014 – 2020 vise à passer d'une logique de gestion de court terme des effets collatéraux de la pollution à une logique de long terme de développement durable des territoires.

Enfin, le plan IV 2021-2027 capitalise de manière soutenue les résultats des précédents plans, ceux de la commission d'enquête parlementaire conduite en 2019. Il s'articule autour de 3 axes transversaux :

Communication pour mieux informer et sensibiliser tous les publics en vue de protéger la population

Recherche pour renforcer les connaissances et les mettre en application sur le terrain

Formation et éducation pour former le grand public dès le plus jeune âge et les professionnels

Et de 3 axes thématiques :

Santé-environnement -alimentation en vue de protéger la santé, l'environnement et de promouvoir une alimentation locale saine et durable vers le « zéro chlordécone »

Santé-travail à destination des assurés, des médecins et des entreprises

Socio-économique pour accompagner les professionnels impactés.

1.2. Des équipements et des services à la population disparates bien que Territoire - Chef-lieu de la Guadeloupe

Le territoire accueille la commune chef-lieu du département, Basse-Terre (située au sein de la CA de Grand Sud Caraïbe). Cette commune comme le bassin de vie qui l'entoure a perdu de son rayonnement du fait principalement de l'attractivité du « poumon économique » de la Guadeloupe (Cap Excellence), avec un recentrage qui s'exprime par la concentration tant des activités privées que par celle de la population. Cette polarisation s'est traduite par un transfert progressif vers Point-à-Pitre de nombreuses administrations publiques au détriment de Basse-Terre.

L'accès aux services publics est relativement satisfaisant malgré des différences notables entre la CA de Grand Sud Caraïbe et la CA de Nord Basse-Terre. En effet, le statut de Préfecture de la Ville de Basse-Terre contribue à structurer l'offre de la CAGSC en matière de services publics. Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) indique ainsi en substance :

- *Une offre et des distances globalement satisfaisantes pour accéder aux services* mais avec des problèmes d'accès dans le Sud de Basse-Terre qui est confronté à un enclavement accru par la présence d'une seule route littorale reliant Basse-Terre à la centralité pointoise. Par ailleurs, Basse-Terre possède l'avantage d'être sur son territoire une vraie polarité administrative pour l'ensemble des communes de cette partie du littoral.
- *Une dynamique croissante de création de Maisons France Services.* La dynamique s'ancre autour d'un réseau d'opérateurs avec de solides dynamiques partenariales (CAF, CGSS, PLIE, Pôle Emploi, CCI des Îles, EDF Archipels, GRDF, DRFIP, association ACCORS) et bénéficie d'un pilotage préfectoral. Des acteurs associatifs y sont également impliqués tels que, la Maison de l'Insertion à Gourbeyre, acteur reconnu dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité qui va devenir un centre social.
- *Un territoire globalement bien équipé en termes d'établissements scolaires.* Par contre, un taux d'équipements sportifs moins élevé qu'en France hexagonale (environ 40% en moins) qui se caractérise par un manque de transport pour accéder à l'offre, un vieillissement des infrastructures ainsi qu'une défaillance d'entretien régulier des équipements des collectivités, faute de budgets suffisants avec pourtant, des filières sportives prometteuses pour le territoire telles que le nautisme, le sport santé et la natation qui, soutenues, pourraient être un levier de développement économique.
- *Des services culturels peu étoffés mais une dynamique d'enrichissement de l'offre,* via le numérique, en cours qui s'articule à une offre patrimoniale riche et diversifiée, mise en valeur par le Département au travers du projet « La route de l'esclave – Traces Mémoires en Guadeloupe » et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades de Randonnées (PDIPR), se traduisant notamment par la mise à disposition de visites virtuelles des sites patrimoniaux dans une logique de promotion de l'offre et d'innovation. Une dynamique d'ouverture de l'offre culturelle via le numérique pour les bibliothèques, médiathèques, accès aux archives départementales et visites virtuelles du patrimoine guadeloupéen.

Une offre de services commerciaux du quotidien diversifiée, comprenant : banques, coiffures, grandes surfaces, épicerie, boulangeries, boucheries, librairies et fleuristes. La majorité de la population se situe à moins de 15 min des services commerciaux, à l'exception de la partie centrale de Basse-Terre. A noter, des

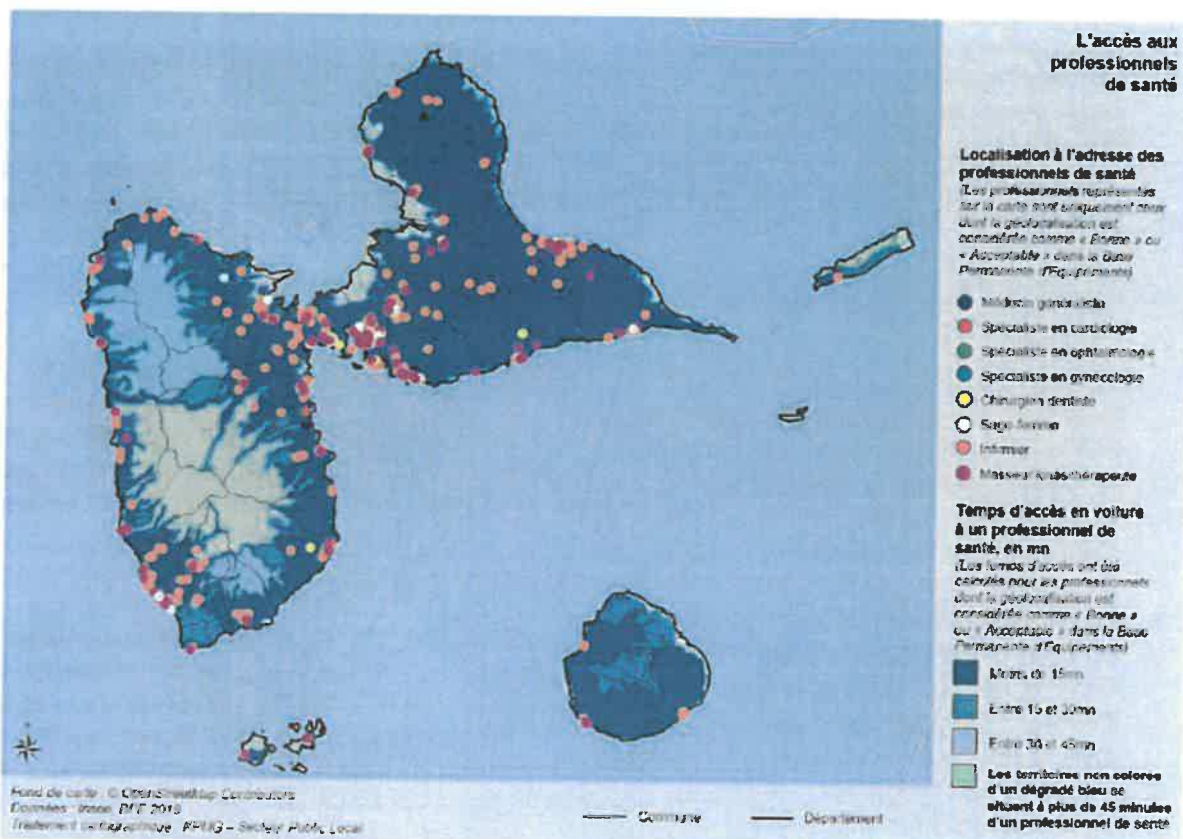
taux d'équipement particulièrement faibles dans certaines communes au regard de leur population et de leur évolution démographique : Le Lamentin pour la CA du Nord Basse-Terre ; Baillif, Saint-Claude, Gourbeyre pour la CA Grand Sud Caraïbe (les offres se polarisant dans les communes voisines).

La création des Maisons France Services permettant un plus grand accès de la population aux services publics doit se poursuivre sur certaines zones afin de garantir un maillage plus dense, c'est le cas notamment : au Nord de la CA Grand Sud Caraïbe (Baillif, Saint-Claude), au Nord de la CA du Nord Grande-Terre.

1.3. Un accès aux soins et une démographie médicale présentant des fragilités

La démographie médicale est fragile en Guadeloupe avec 86 médecins pour 100 000 habitants, contre 92 au niveau national. Cette fragilité menace l'accès aux soins.

En 2019, la Guadeloupe recense 316 médecins généralistes sur l'ensemble du territoire : mais seulement 46 sur la CA Nord Basse-Terre et 61 pour la CA Grand Sud Caraïbe tandis que l'EPCI le mieux doté en médecins généralistes est la CA de Cap Excellence avec 116 praticiens. Ce décalage se retrouve de façon encore plus marquée pour la médecine spécialisée avec de fortes différences entre les EPCI sont observées avec la CA du Nord Basse-Terre, du qui enregistrent les taux d'équipement parmi les es plus faibles de l'archipel et la CA Grand Sud Caraïbe qui se maintient dans une moyenne plutôt basse par rapport aux taux d'équipement de la Guadeloupe avec des différences selon les professionnels.



Les manques les plus importants concernent :

- les professionnels qui interviennent auprès des femmes et des enfants comme les gynécologues et les pédiatres ;
- L'absence de Service d'urgence sur la CA du Nord Basse-Terre ;

Des services d'aides à domicile et des hébergements dédiés aux personnes âgées apparaissent peu nombreux, malgré de forts enjeux de vieillissement sur les années à venir (Saint-Claude, Baillif disposent des taux d'équipement parmi les plus faibles).

Une offre de MSP et centres de santé globalement insuffisante sur la côte ouest de la CA Grand Sud Caraïbe

Cependant, il est à noter qu'en matière de santé, la SDAASP indique que « la Guadeloupe connaît toutefois une dynamique favorable à l'amélioration de son offre à destination de ses habitants » et signale à cet égard :

Le nouveau CHUG devant permettre de drainer de nouveaux spécialistes et de renforcer l'attractivité la filière médecine pour les étudiants sur le territoire

Le Plan Régional de Santé II fixant de grandes orientations de renforcement de l'offre de soins.

1.4. Une trame viaire contrainte par le relief basse-terrien

Du point de vue de l'accessibilité et des liaisons entre les différents secteurs de la Basse-Terre et de celle-ci vers le reste de l'île, l'infrastructure routière apparaît fortement contrainte. En effet, les deux Communautés d'agglomération sont reliées entre elles par une voirie qui suit le pourtour du littoral (RN 1 à l'est et RN2 à l'ouest reliant entre elles les principales villes de Basse-Terre, hormis au sud, Saint-Claude reliée à Basse-Terre par la RN 3, Vieux-Fort et Trois-Rivières que desservent des voies secondaires). Les contraintes topographiques limitent les liaisons nord sud aux voies situées à proximité du littoral. Quant aux liaisons « transversales », elles se limitent à la route de la Traversée qui se faufile entre les montagnes de la Basse-Terre, reliant d'est en ouest Petit-Bourg à Pointe Noire.



Par ailleurs, le lien entre Basse-Terre et le reste de l'île est fortement contraint par le « pincement » où convergent toutes les routes et où se concentrent les principales zones d'emploi (la ZI de Jarry à Baie-Mahault, le Port autonome et le Complexe World Trade Center de Pointe-à-Pitre, les entreprises et administrations aux Abymes) ainsi que de nombreux secteurs résidentiels qui se situent tant sur la CAP Excellence que sur certaines communes de la CANBT : le réseau apparaît saturé notamment sur des sections bien repérées (entre Le Lamentin, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre). La géographie des lieux autour de la Rivière salée rend le secteur difficile à aménager avec davantage de voies. Des alternatives par voie maritime semblent avoir été imaginées pour relier les deux parties de l'île, mais sans convaincre toutefois.

1.5. Basse-Terre : un territoire en mutation démographique

La Guadeloupe compte 390 253 habitants (population légale au 1er janvier 2017). Après avoir connu une forte croissance (+0,8% par an sur la période 1990-2004), la population tend à se stabiliser ces dernières années, voire même à baisser selon les dernières estimations.

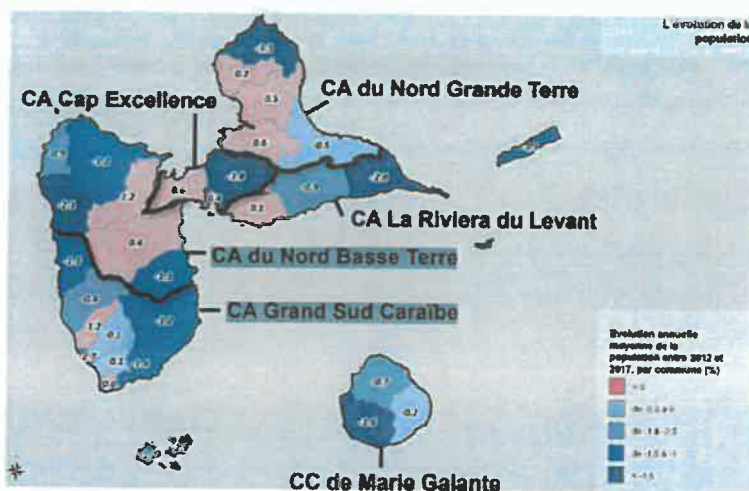
| | Population (2018) | Evolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017 |
|-----------------------------------|-------------------|---|
| CA du Nord Basse-Terre | 77 398 | -0,3% |
| CA du Grand Sud Caraïbe | 78 479 | -1% |
| Ensemble CANBT & CAGSC | 155 877 | -0,74% |
| <i>Ensemble Guadeloupe</i> | <i>387 629</i> | <i>-0,7%</i> |

Une diminution générale de la population, avec des contrastes au niveau communal

| Communes (Communauté d'Agglomération) | Population (2018) |
|--|----------------------|
| PETIT-BOURG (CANBT) | 23 199 hab. |
| SAINTE-ROSE (CANBT) | 20 155 hab. |
| CAPESTERRE-BELLE-EAU (CAGSC) | 19 321 hab. |
| LAMENTIN (CANBT) | 15 913 hab. |
| BASSE-TERRE (CAGSC) | 11 915 hab. |
| SAINT-CLAUDE (CAGSC) | 10 467 hab. |
| TROIS-RIVIÈRES (CAGSC) | 8 755 hab. |
| GOYAVE (CANBT) | 8 065 hab. |
| GOURBEYRE (CAGSC) | 7 949 hab. |
| VIEUX-HABITANTS (CAGSC) | 7 703 hab. |
| BOUILLANTE (CAGSC) | 7 545 hab. |
| POINTE-NOIRE (CANBT) | 7 006 hab. |
| BAILLIF (CAGSC) | 5 214 hab. |
| DESHAIES (CANBT) | 4 431 hab. |
| VIEUX-FORT (CAGSC) | 1 824 hab. |
| TERRE-DE-HAUT (CAGSC) | 1 787 hab. |
| TERRE-DE-BAS (CAGSC) | 1 095 hab. |

Les deux intercommunalités CANBT et CAGSC, représentent une population de 155 877 individus. Des effectifs qui évoluent de façon assez contrastée d'un territoire à l'autre, voire d'une commune à l'autre. Ainsi, la différence de dynamique démographique entre les deux CA (-0,3%/an pour CANBT et -1%/an CAGSC) est le résultat de tendances très spécifiques : ainsi le Nord de Basse-Terre, notamment les communes le plus proches de Cap Excellence, connaissent une évolution à la hausse voir en baisse relativement faible de leur population (-0,3%), en comparaison des autres territoires. Ainsi, Petit-Bourg, la ville principale de CA de Nord Basse-Terre, avec 24 277 habitants en 2017, connaît une évolution annuelle moyenne positive due à un solde naturel positif de +0,7%, contre -0,3% en solde migratoire tandis que Lamentin, plus proche de Cap Excellence, voit sa population croître (16 573 habitants, +1,2% d'évolution annuelle moyenne).

La CA de Grand Sud Caraïbes connaît quant à elle la baisse la plus importante de Guadeloupe avec une diminution de 1% par an et avec la commune de Basse-Terre (10 058 habitants), le chef-lieu du département, qui accuse une diminution annuelle de -2,7% (diminution directement imputable au vieillissement de la population un poids du solde naturel qui représente, en moyenne annuelle, une perte de -2,9% de la population contre +0,2%, pour le solde migratoire). Quant à la ville la plus importante, Capesterre-Belle-Eau, qui accueille 18 270 habitants en 2017, elle est également marquée par une évolution annuelle négative (-1,2%) et un solde migratoire négatif conséquent (-1,5%).



Il n'y aurait que les communes de la CAGSC qui bénéficient de l'attractivité de la commune Préfecture, Basse-Terre, qui connaissent une diminution limitée (voire une augmentation, pour Baillif) de leur démographie avec cependant un phénomène encore plus marqué que pour la CANBT de désaffection des tranches d'âge de 18 à 30 ans.

Une dynamique démographique et un profil sociologique du territoire en recomposition

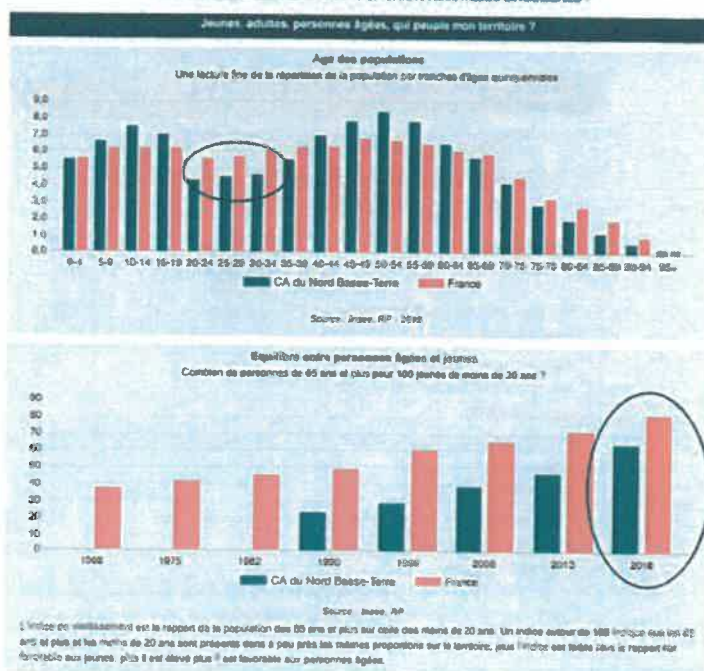
Une « fuite » des jeunes, une réduction de la taille des ménages et un déséquilibre accru entre population jeune et population âgée

Si la population globalement diminue sur les territoires de la CANBT et de la CAGSC comme sur l'ensemble de la Guadeloupe, les communes qui ne vivent pas dans l'attraction du secteur pointois semblent être les plus touchées par ce reflux qui se combine avec un phénomène de vieillissement de la population. Ainsi, la proportion des 20-24 ans comme celle des 25-29 et des 30-34 se situe bien en dessous des moyennes métropolitaines, mais aussi de celle de la Guadeloupe avec des effectifs se situant entre 4 et 5% de la population totale tandis que les tranches d'âge plus âgées dépassent les 6% pour s'établir autour de 8% à leur maximum pour les tranches d'âge des 50-55 ans.

Ce « creux » démographique est imputable pour une part au départ des jeunes vers d'autres secteurs de l'île, davantage pourvoyeurs d'emploi ou de formations, mais surtout vers la métropole et l'étranger (USA, Canada) pour faire leurs études et pour réaliser leur insertion professionnelle.

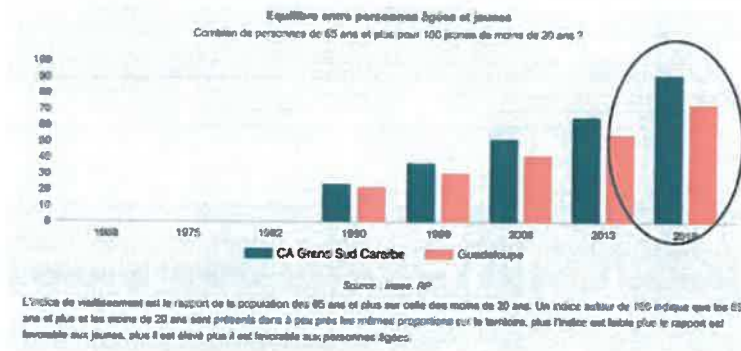
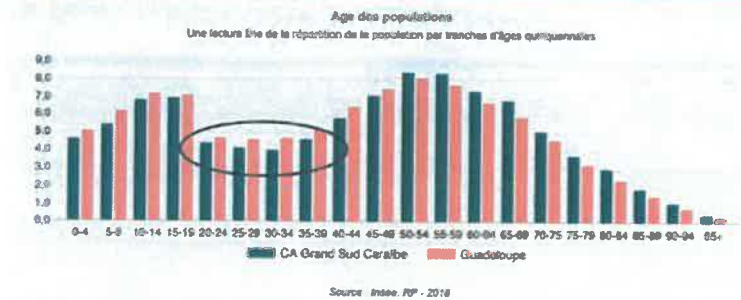
Evolution de la population au sein de la CANBT

Zone d'étude CA du Nord Basse-Terre (sept 2021), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?



Zone d'étude CA Grand Sud Caraïbe (epci (2021)), comparée avec Guadeloupe (département)
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

Jeunes, adultes, personnes âgées, qui peuple mon territoire ?



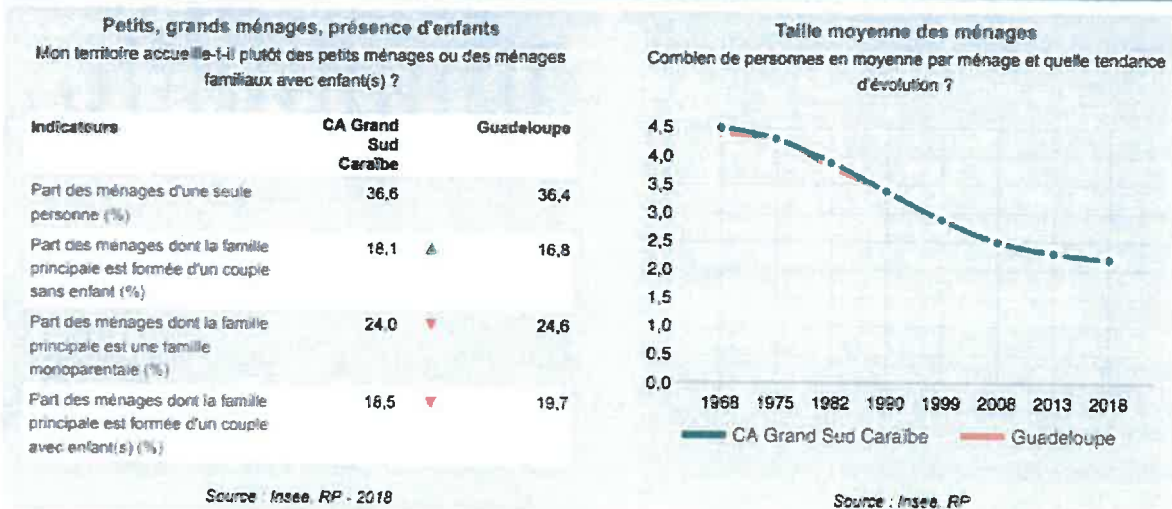
Evolution de la population au sein de la CASBT

Une part importante de populations socialement fragilisées

L'ensemble de ces évolutions tendent à recomposer l'espace social de Basse-Terre avec au surplus une partition qui se renforce d'une certaine fragilité sociale que l'on retrouve dans l'importance du nombre de personnes vivant sous les seuils de pauvreté et de bas revenus, ne disposant pas de diplômes et relevant de structures familiales spécifiques : isolés et familles monoparentales.

Zone d'étude CA Grand Sud Caraïbe (epci (2021)), comparée avec Guadeloupe (département)
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

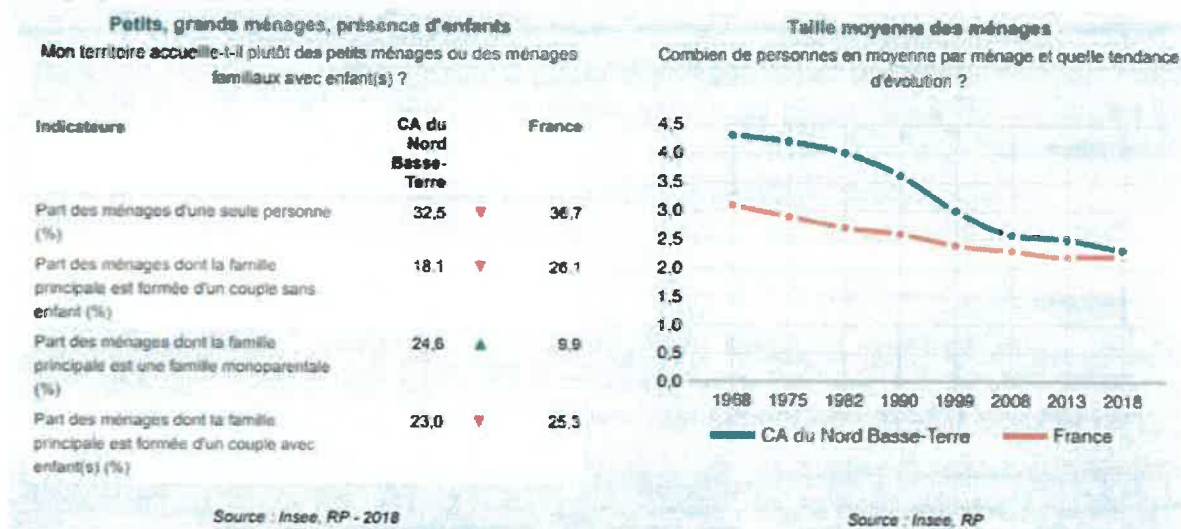
Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?



Evolution de la taille des ménages au sein de la CAGSC

Zone d'étude CA du Nord Basse-Terre (apci (2021)), comparée avec France
CHIFFRES CLÉS - UNE POPULATION AUX CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES ?

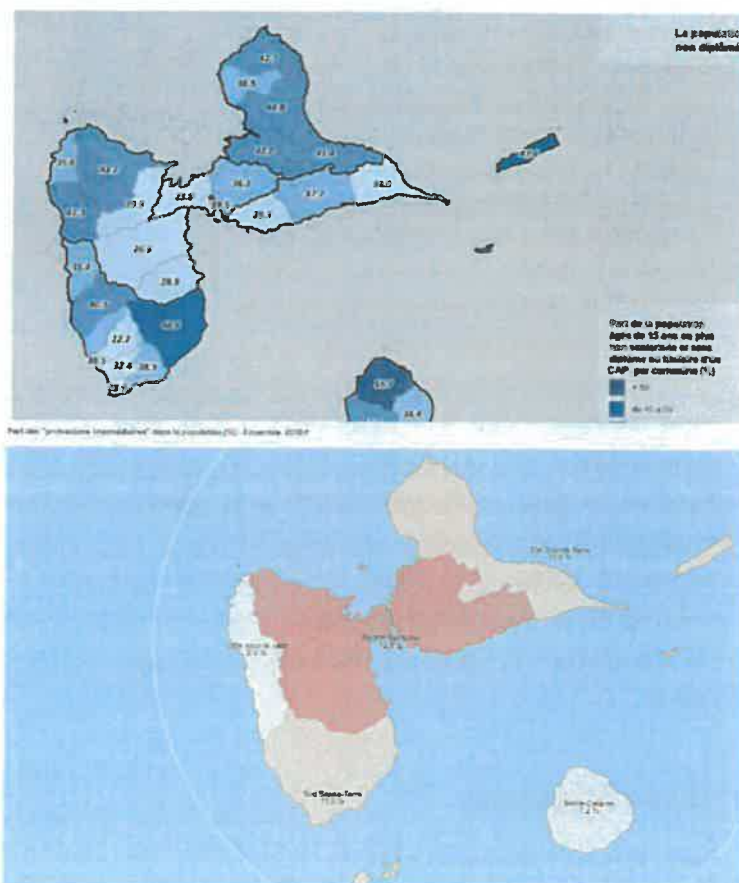
Vivre seul, à deux, avec ou sans enfants, quelle est la composition des ménages ?



Evolution de la taille des ménages au sein de la CANBT

Tandis que la taille moyenne des ménages continue de baisser dans les deux communautés d'agglomération, pour rejoindre, en 2018, comme pour la Guadeloupe dans son ensemble, le niveau de la métropole (2,1 personnes/ménage alors qu'elle se situait encore autour de 3,5 en 1990), la monoparentalité reste prépondérante autour de 24% des ménages, soit 4 fois plus qu'en métropole. La CA de Nord Basse-Terre semble se distinguer toutefois par une présence plus importante de ménages avec enfants 23% contre 18,5% pour sa voisine et 19,7% pour l'ensemble de l'île et 25,3% pour la France entière.

Cette structure particulière des ménages des deux CA concernant leur répartition par âges, par tailles et par types se double de spécificités concernant le statut socioprofessionnels des actifs et de leur niveau de diplôme. Ainsi, la population de plus de 15 ans non scolarisée et n'ayant aucun diplôme ou certificat atteint en Guadeloupe 35,9%, contre 22,8% à l'échelle nationale². Ce taux de diplômés



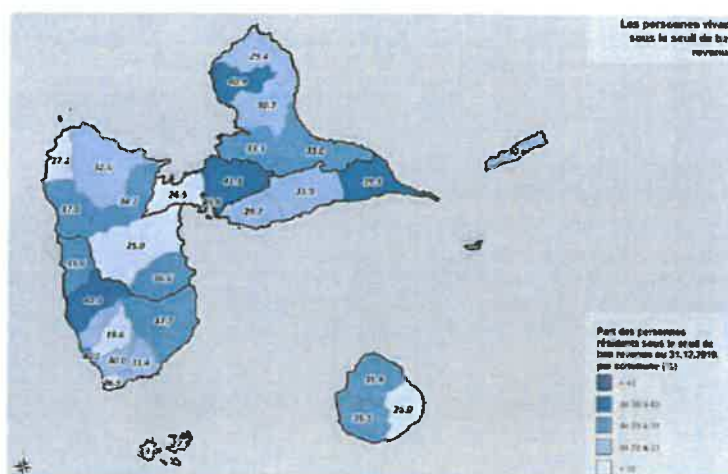
² Cette part connaît une tendance à la baisse depuis 2007 où cette part était de 48% tandis que le nombre de personnes diplômées de l'enseignement supérieur augmente tout en restant inférieure à la moyenne nationale (29,9%).

diffère fortement sur le territoire des deux CA : particulièrement bas dans les deux pôles économiques et administratifs que sont Basse-Terre et la périphérie de Cap excellence, et au contraire, très élevé dans les secteurs agricole et/ou côtiers (43,2% de non diplômés à Sainte-Rose et 48,6% à Capesterre mais respectivement 52% et 61% dans les deux communes des Saintes...). Les taux les plus faibles se retrouvant dans les trois communes proches du poumon économique de l'île (Lamentin, Petit-Bourg et Goyave), et dans les quatre proches du chef-lieu (Vieux-Fort, Gourbeyre, Baillif et Saint-Claude).

Quant aux statuts socio-professionnels et au niveau du chômage, ils sont la réplique de la répartition des non-diplômés avec :

- Un taux particulièrement élevé 23,4% dans le bassin d'emploi de la « Côte sous le vent » (Deshaies, Pointe Noire, Bouillante et Vieux Habitants)
- Des taux plus faibles de 19,6% dans le « bassin » de la région pointoise et 20,8% dans le sud de Basse-Terre.
- Une proportion de cadres et de professions intellectuelles supérieures ainsi que de professions intermédiaires clairement partagées entre dans la région pointoise (respectivement 5,7% et 12,9%), le sud Basse-Terre (4% et 11%) et la Côte sous le vent (2,9% et 8,9%).

Le croisement des profils de territoires en fonction de la composition familiale, du niveau de diplôme et du chômage se distingue quelque peu de la répartition des populations vivant sous le seuil de bas revenus avec de fortes hétérogénéités territoriales. Les communes de Saint-Claude, Petit-Bourg et Deshaies concentrent une faible part de personnes sous le seuil de bas revenus (inférieure à 28% et à 20% pour Saint-Claude). En revanche, les communes de Capesterre, Vieux-Habitants et Basse-Terre sur la CA Grand Sud Caraïbe concentrent une part importante de personnes vivant sous le seuil de bas revenus (plus de 37%)³.



En ce qui concerne la vulnérabilité des populations, il est à noter qu'en moyenne à fin 2015, l'écart de prix entre la Guadeloupe et la métropole atteint 12,5%. La différence est particulièrement importante pour l'alimentation, l'un des premiers postes de dépense des ménages guadeloupéens. Les prix de l'alimentaire sont ainsi supérieurs de près de 33% et les dépenses de santé de près de 19%. En moyenne, les ménages guadeloupéens consacrent 20% (pour 17,4% en métropole) de leurs dépenses au transport (+1 point par rapport à 2006), 18% (16,4% en métropole, également +1 point) à l'alimentation et 15% (15,7% en métropole) au logement. Si les dépenses des ménages les moins aisés se destinent en priorité au logement, à l'alimentation et aux transports, ceux des ménages les plus aisés se consacrent prioritairement à ce dernier poste.

Le parc de logements

³ Le seuil de bas revenus correspond à 60% du revenu médian et a été défini au niveau national. C'est un concept proche du seuil de pauvreté qui est retenu comme un indicateur de difficultés économiques par les caisses d'allocations familiales.

En 2018, 87627 logements sont dénombrés sur le territoire des deux Communautés d'Agglomération, avec pour chacune une proportion de logements vacants importante (entre 14 et 18% sachant que la moyenne guadeloupéenne se situe à plus de 15%). Il s'agit majoritairement de résidences principales en maisons individuelles.

Le parc de logements en collectif est, selon les acteurs interrogés, aujourd'hui globalement rejeté. Il s'agit en effet, d'un parc vieillissant qui pâtit en outre d'une moindre attractivité des centres-bourgs et des « quartiers d'habitat social ».

Diversité et caractéristiques de l'habitat

Le parc de logement est à considérer au regard de trois variables :

1. L'armature urbaine et la place/fonction de la commune dans le bassin d'habitat où elle se trouve
2. La « touristicité » des communes (avec la question des résidences secondaires et des locations saisonnières, en plus du parc hôtelier) ;
3. Les tendances démographiques de fond qui animent le territoire (migrations, vieillissement/rajeunissement, évolution de la composition des ménages, etc.)

Selon ces trois critères, les différents bassins de vie qui se dessineraient sont :

- Autour de Basse-Terre comme pôle administratif (Basse-Terre, Saint-Claude, Baillif et Gourbeyre) ;
- En périurbanisation de la région pointoise (Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg et Goyave) ;
- Le long du littoral à l'ouest, « La côte-sous-le-vent »⁴ (Bouillante, Pointe-Noire, Vieux Habitants et Deshaies).
- Avec une forte dominante agricole et rurale au Nord (« arrière-pays » de Sainte-Rose et Lamentin) et au Sud et au Sud-Est de « La côte-au-vent » (secteur situé entre Petit-Bourg, à l'entrée du Petit Cul-de-sac marin, et Trois-Rivières, au sud de la Basse-Terre et que nous considérerons ici surtout pour sa partie méridionale à partir de Goyave avec Capesterre et Trois-Rivières).
- Au sud, Les Saintes, qui sont particulières avec leur « double insularité ».

⁴ La Côte-sous-le-vent est le secteur qui correspond à la côte ouest de la Basse-Terre qui s'étend du nord au sud sur les communes de Deshaies, Pointe-Noire, Bouillante, Vieux-Habitants, Baillif, Basse-Terre, une toute petite partie de Gourbeyre et Vieux-Fort. Usuellement, la « Côte-sous-le-vent guadeloupéenne » s'entend davantage comme le territoire des communes de Pointe-Noire, Bouillante et Vieux-Habitants. C'est cette dénomination que nous retenons ici.

Le parc de logements

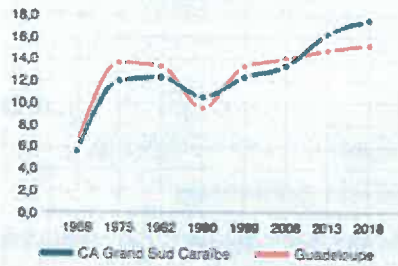
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur... la part des logements vacants

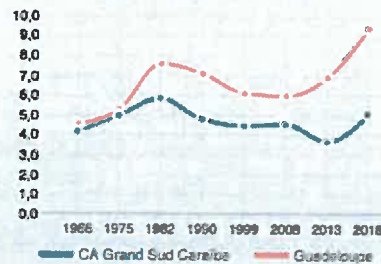
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la part des résidences secondaires

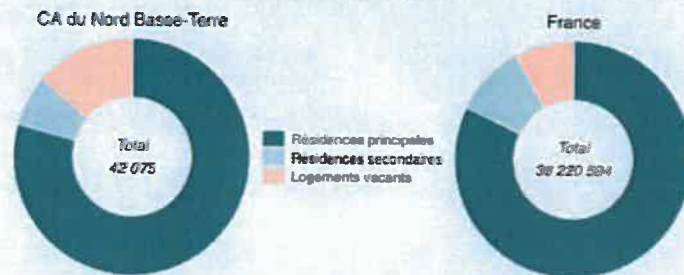
La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

Le parc de logements

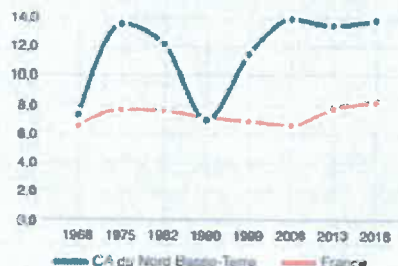
Quelle proportion des logements est occupée tout au long de l'année ? Quelle part n'est utilisée que ponctuellement (résidences secondaires) ? Quelle part est inoccupée (vacance) ?



Source : Insee, RP - 2018

Zoom sur... la part des logements vacants

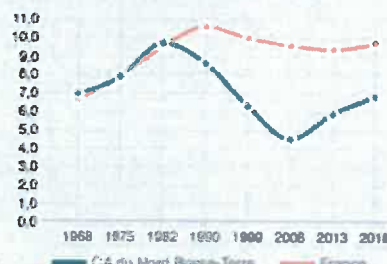
La part des logements inoccupés a-t-elle globalement diminué (par exemple par le biais des réhabilitations) ou a-t-elle augmenté (par exemple par le biais de désaffections pour certains types de bien) au cours des dernières décennies ?



Source : Insee, RP

Zoom sur... la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ? L'entretien d parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Source : RP, Insee

Les communes limitrophes de Pointe-à-Pitre (Lamentin et Petit Bourg) comme celles qui voisinent Basse-Terre (Gourbeyre et Vieux-Fort au Sud, Baillif et Vieux-Habitants au Nord et Saint-Claude dans son arrière-pays) révèlent une part importante d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence mettant en évidence une polarisation forte des emplois. Ces deux sources d'attraction (pôle économique pour l'un et chef-lieu du département pour la seconde) déterminent des zones d'influence différentes pour toute la Basse-Terre.

Par ailleurs, les problèmes structurels que connaissent les centres-bourg, (obsolescences des réseaux, la dégradation du bâti et la présence de nombreux délaissés) accélère un report de population vers les 2 polarités (Basse-Terre et région Pointoise), faisant la part belle, d'une part au développement d'un habitat indigne, et d'autre part, à l'étalement urbain : les deux phénomènes contribuant à la désaffection progressive des centres des petites villes.

Il est à noter que si la population des communes n'excède pas les 25 000 habitants sachant que la plupart n'atteignent pas le seuil des 10 000 ; cette population, notamment celle de Sainte-Rose et de Deshaies, peut doubler voire tripler en période touristique causant une importante pression sur le trafic automobile, la consommation d'eau et la gestion des stations d'épuration et des déchets.

Alors que le tissu de centres-bourg représenterait un atout considérable pour la Basse-Terre, s'il pouvait continuer à structurer le parc immobilier, l'offre hôtelière ainsi que les commerces et les services de proximité. Cependant, celui perd beaucoup de sa vitalité et de son potentiel du fait d'une accumulation de problèmes et de dysfonctionnements autant techniques que sociaux. Le développement touristique comme l'attractivité du territoire pour les entreprises et pour la résidence des actifs jeunes dépendent fortement d'une requalification de ces centres urbains. Cette dimension est clairement repérée et appréhendée au travers des dispositifs « Petites Villes de demain (PVD) » et « Actions Cœur de Ville (ACV) ». Leur mise en œuvre constitue à cet égard l'un des leviers essentiels du rebond économique que poursuivent les CA de Basse-Terre.

1.6. L'Économie du territoire à la recherche d'un nouveau souffle

Une économie très diversifiée sous l'influence du poumon économique de la Guadeloupe (région pointoise)

Les communes limitrophes de Pointe-à-Pitre (Lamentin et Petit Bourg) comme celles qui voisinent Basse-Terre (Gourbeyre et Vieux-Fort au Sud, Baillif et Vieux-Habitants au Nord et Saint-Claude dans son arrière-pays) révèlent une part importante d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence mettant en évidence une polarisation forte des emplois. Ces deux sources d'attraction (pôle économique pour l'un et chef-lieu du département pour la seconde) déterminent des zones d'influence différentes pour toute la Basse-Terre.

Par ailleurs, on peut souligner que le secteur d'attractivité du pointois est particulièrement exposé à la densification de l'urbanisation car il s'étend le long de la route nationale depuis Basse-Terre, capitale administrative de la Guadeloupe, jusqu'à Pointe à Pitre, centre économique, portuaire, universitaire et géographique. Cette proximité avec les pôles d'activités et des centres de vie place de nombreux secteurs constructibles à moins de 30 mn et conduit à une forte pression foncière qu'accompagne un certain dynamisme démographique.

A l'inverse, les communes sur littoral sous-le-Vent comme, dans une moindre mesure Basse-Terre et les communes de sa périphérie connaissent une double évolution :

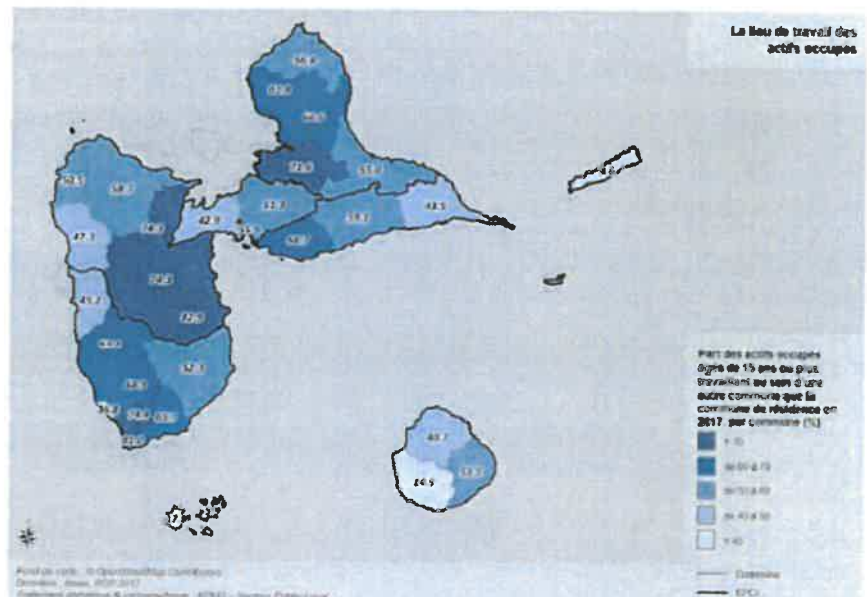
1°) une déprise démographique, comme vu précédemment, faite de la combinaison d'une population vieillissante et d'un solde migratoire négatif (du fait du départ massif des actifs jeunes) qu'accompagne une fragilité sociale.

2°) une transition délicate des différents secteurs de l'économie qui implique selon les termes employés par l'INSEE, à rechercher un « nouveau souffle pour la démographie ». Moins d'emplois agricoles, un secteur public qui se stabilise autour du pôle administratif de Basse-Terre avec une certaine vitalité des micro entreprises (sans salariés) tournées pour l'essentielle vers l'économie présentielle.

Respectivement à dominante agricole, touristique et résidentielle, les communes de la CANBT connaissent des évolutions sociodémographiques différentes selon qu'elles sont proches ou éloignées du bassin d'emploi de Cap Excellence. Ainsi, la transformation des terres agricole et fonciers à bâtir a privilégié un mouvement de périurbanisation par rapport aux communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre. Cette situation qui explique la forte proportion de « navetteurs » qui travaillent hors de leur commune de résidence (ils ne sont que 31% à travailler contre 45% pour l'ensemble de la Guadeloupe et sachant que 2 sur 5 travaillent en dehors de la CANBT, majoritairement dans la zone d'emploi de Cap excellence).

Les communes de Petit-Bourg et Lamentin voisines de la zone d'emploi de Jarry (Cap excellence) sont ainsi à dominante résidentielles et accueillent les cadres et les professions intermédiaires, notamment parmi les jeunes actifs, occasionnant de nombreux flux avec le secteur voisin tandis qu'à l'opposé Deshaies est devenue le second pôle touristique de la Guadeloupe. Les autres communes, Goyave, Sainte-Rose et Pointe Noire, quant à elles sont confrontée à une fragilité sociale et à une baisse de leur population (notamment du fait d'un solde migratoire fortement négatif).

Le Sud de la Basse-Terre s'organise plutôt autour du Chef-lieu Basse-Terre qui possède lui aussi, sa périphérie résidentielle (Baillif et Saint-Claude).



Focus sur l'accès au numérique (à partir du SDAASP)

Une bonne disponibilité globale de l'offre en matière de couverture mobile 4G sur l'ensemble de la Guadeloupe avec 87,5% de la population (mais 50% de la superficie du territoire) avec néanmoins un certain nombre de zones blanches, dont la partie Nord de Basse-Terre, les coteaux des communes de la façade littorale Ouest de Basse-Terre de Bouillante à Baillif. L'amélioration de la couverture mobile et 4G du territoire est conditionné cependant à l'arrivée de la 5G.

Le déploiement du « Très haut débit » (THD) sur le territoire constitue aujourd'hui une priorité. L'objectif est la résorption des zones blanches de la façade littorale Ouest de Basse-Terre et le raccordement des Saintes par les câbles sous-marins de fibre optique. Depuis décembre 2020, les opérations d'installation du câble sous marin reliant les îles du Sud à la Guadeloupe continentale sont achevées. Au-delà de l'équipement du

territoire, il convient de mettre l'accent sur l'accès aux services numériques, tels que l'e-administration, l'e-santé, le télétravail, etc., et de parvenir à une transformation numérique inclusive. De même pour l'éducation : il s'agit de veiller au développement du numérique au service de l'éducation, une priorité qui a été renforcée par la crise sanitaire actuelle.

Dynamique urbaine et mobilité : deux facteurs de déséquilibres territoriaux qui s'auto-entretiennent mutuellement

Selon le diagnostic prospectif présenté dans le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT), la géographie et de la topographie du territoire de la Basse-Terre cantonne l'urbanisation et la majorité des infrastructures de transport sur la bande littorale, avec « une tache urbaine » qui suit les contours du relief jusqu'aux contreforts les plus escarpés du massif de La Soufrière.

Selon des travaux en cours de l'ADEME sur la précarité énergétique en Guadeloupe, **20% des ménages disposant des revenus les plus bas consacrent 14% de leur budget aux transports** et cette part atteint 25% pour les moins de 35 ans, devenant un facteur déterminant d'intégration sociale. Les disparités en termes de revenus et de poids relatif du transport dans le budget des ménages sera un point d'attention particulier dans l'élaboration du portefeuille de solutions de mobilité proposé dans la seconde phase de cette étude afin de s'assurer de l'adéquation entre le prix (estimé) du service et la capacité financière des populations visées.

La répartition de la population sur le territoire en nombre d'habitants et densité permet d'identifier clairement les foyers d'urbanisation. Ils se concentrent à proximité du territoire de Cap Excellence (Pointe-Noire, Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg et Goyave). L'urbanisation est également guidée par les dynamiques de développement du territoire promues à l'échelle des EPCI et des communes. Si l'activité économique reste concentrée sur Cap Excellence, Basse-Terre et l'Est du territoire, on observe une croissance de la population en dehors de ces zones (ex : Petit-Bourg), confirmant la déconcentration observée et croissante entre lieu de vie et de travail.

Dans cette logique, la redistribution de la population exerce une pression foncière non maîtrisée par les communes et se traduisant par une périurbanisation importante (mitage urbain). Selon le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), en Guadeloupe, l'accessibilité et la qualité du réseau routier ont contribué à développer une périurbanisation distendue, générant elle-même une dépendance vis-à-vis de la voiture sous des formes urbaines pas toujours maîtrisées. Le réseau routier support de l'urbanisation occupait 10 100 ha de surfaces en 1985 pour 20 900 ha en 2010. Toujours selon le diagnostic du SRIT, il en résulte un **fort déséquilibre quant à la répartition des activités, des équipements, des flux et des personnes sur le territoire de l'archipel.**

Ainsi de nombreux bourgs, voire de pôles secondaires souffrent d'un manque d'attractivité dû à la perte ou à l'absence de services, de commerces. Les différents bassins de vie de l'archipel, y compris les îles du Sud, deviennent dès lors très dépendants des pôles principaux et des conditions de transports mises en place pour bénéficier des services qu'ils offrent.

1.7. Synthèse des enjeux du territoire

Afin de hiérarchiser et prioriser les interventions qui, toutes, pourraient intégrer le CRTE, la proposition pourrait être faite :

- *De proposer des actions autour de « 4 blocs de territoires » aux caractéristiques particulières pour des enjeux et des stratégies convergentes :*

1°) Les communes dans le secteur d'attractivité de Basse-Terre (Saint-Claude, Baillif, Gourbeyre + Les Saintes)

2°) Les communes littorales Nord-Ouest : Bouillante, Pointe Noire, Vieux-Habitants & Deshaies

3°) Les trois communes qui vivent dans la dynamique de l'activité pointoise (Lamentin, Sainte-Rose Petit Bourg

4°) Les communes littorales Sud-Est : Goyave, Capesterre, Trois rivières, Vieux Fort

- *De distinguer d'une part les projets qui s'inscrivent sur le long terme et qui ont pour vocation de développer des actions structurantes qui relèvent de la création ou du renouvellement des infrastructures et, d'autre part, des actions plus ponctuelles, de moindre importance, et à rendement plus immédiat, qui auront pour vocation de répondre à des besoins urgents ou de pallier des manques ou des dysfonctionnements dont les populations pâtissent au quotidien.*

| Les orientations | Des actions et projets structurants |
|---|--|
| <p>Orientation 1 :</p> <p>Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réfection des réseaux et amélioration de la <u>gestion de l'eau</u> et de l'<u>assainissement</u> ➤ Développer le traitement et la <u>réduction des déchets</u> ➤ <u>Prévention des risques naturels et des risques sanitaires / Pollution (Sargasses & Chlordécone)</u> ➤ Soutenir des <u>projets de transition vers l'agriculture biologique et l'autosuffisance alimentaire</u> |
| <p>Orientation 2 :</p> <p>Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre les politiques de <u>réhabilitation et de résorption de l'habitat indigne/insalubre</u> dans le parc privé - Rénover/renouveler le parc Public (LLS) ➤ <u>Maîtriser l'étalement urbain</u> dans la double perspective de limiter l'artificialisation des sols et de redynamiser les centres-villes/centres-bourgs ➤ La <u>promotion de l'économie circulaire</u> et de l'autosuffisance alimentaire ➤ <u>Développement des circuits courts et des initiatives de type ressourceries</u> ➤ Soutien aux entreprises du <u>tiers secteur et à leur développement</u> |
| <p>Orientation 3 :</p> <p>Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des <u>projets d'autonomie énergétique</u> du type parc éolien (Sainte-Rose) ou barrages (Goyave) ➤ <u>Améliorer/développer les infrastructures routières</u> en parallèle du <u>développement des alternatives</u> (transports en commun, covoiturage, navettes maritimes, circulations douces, télétravail...) |
| <p>Orientation 4 :</p> <p>Un territoire en transition numérique</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer l'accès aux technologies fibre et 5G : amélioration du très Haut débit dans le Nord Basse Terre et les Saintes ➤ Aider à la transition numérique des entreprises (y compris ESS) et des services publics ➤ Développer des initiatives permettant d'initier et d'équiper les populations victimes de la fracture numérique |

| Les orientations | Des actions et projets structurants |
|--|--|
| <p>Orientation 5 :</p> <p>Un territoire de transition sociale et démographique</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Accompagner et soutenir les plus modestes :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Amélioration du pouvoir d'achat et soutien aux familles monoparentales et/ou vivant avec les minima sociaux, ○ Actions d'inclusion sociale (La recherche d'une meilleure accessibilité aux services et aux droits sociaux) ○ Rendre davantage accessible la culture et le sport ➤ <u>Stabilisation des jeunes sur le territoire en rapport avec une amélioration de leur insertion professionnelle</u> (au moyen de formations, d'animations sportives et culturelles et de projets de développement local) ➤ <u>Bien vieillir sur le territoire :</u> adaptations à la perte d'autonomie des équipements et des logements / nouveaux services ➤ <u>Poursuivre les démarches engagées dans le cadre Projet Schéma régional de santé (2020-2028) et du Schéma régional de Santé (2018-2023) en favorisant :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ La poursuite du déploiement de la télémédecine ; ○ L'installation de jeunes médecins afin de combler les déficits en matière d'offre de soins et de prévenir ponctuellement l'émergence de déserts médicaux ; ○ La poursuite de la création de nouvelles structures médico-sociales dans les zones les moins dotées en s'appuyant la pratique médicale pluriprofessionnelle (MSP, CPTS, etc.) ○ la filière des services d'aide à domicile et le soutien au développement de structures d'accueil de personnes âgées. |
| <p>Orientation 6 : Un territoire de transition économique</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Appréhender le tourisme comme vecteur de développement</u> pour (le renouvellement de) l'économie du territoire (L'élaboration d'une stratégie touristique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Engager la revitalisation, notamment commerciale, des centres bourgs (dans le cadre des Petites villes de demain ou d'action Cœur de ville) ○ La préservation des ressources naturelles et les paysages ○ La lutte contre les sargasses ○ L'amélioration de l'animation de sites ○ Amélioration des conditions de transports ○ Valorisation du territoire à partir de son patrimoine historique, naturel et culturel, à des fins de développement touristique (éco-tourisme). ➤ <u>Promouvoir et soutenir un modèle d'agriculture plus durable, compétitive et tournée vers les besoins de la population avec un désenclavement des exploitations agricoles et une mutation vers des cultures vivrières</u> (pour une autosuffisance alimentaire du territoire et le développement des circuits courts) ➤ <u>Moderniser des outils et des méthodes de pêche (et toute la filière mer)</u> |

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens

des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Cependant, compte tenu du périmètre du CRTE du « territoire Entre Mer et Montagnes de Guadeloupe » (TEMMG), comprenant les deux communautés d'agglomération de Basse-Terre, il est attendu que le CRTE TEMMG favorise la réalisation de leurs projets de territoire, schéma de développement économique, plan local pour l'insertion et l'emploi.

Article 2 – Ambition du territoire et dispositif en cours

Une vision commune et partagée pour le territoire

Au titre du protocole d'engagement du CRTE, les besoins prioritaires et communs ont été identifiés portant sur :

- Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être
- Axe 2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire,
- Axe 3 : Un territoire de transition énergétique et de mobilité durable
- Axe 4 : Un territoire de transition numérique
- Axe 5 : Un territoire de transition sociale et démographique
- Axe 6 : Un territoire de transition économique

Pour mémoire, les axes 1 à 3 sont issus du CTE TEMMG. Ces 6 axes stratégiques constitueront les orientations stratégiques du présent CRTE TEMMG.

Cette vision partagée s'appuie singulièrement sur l'ensemble des documents stratégiques disponibles, en cours d'évaluation, de révision ou d'élaboration ou coordonnés à l'échelle intercommunale :

- **A l'échelle régionale et départementale** : le SAR, le SRCAE, SRDEII, le Schéma de Développement et d'aménagement touristique (SDAT), le Schéma départemental de l'autonomie des personnes âgées, le SDAGE, le PGRI, le PRPGD les PO 2014-2020 et 2021-2027, CCT
- **A l'échelle Intercommunale** :
 - Pour la CANBT : le Schéma de Développement Touristique de la CANBT, le PCET, PCAET, PDU
 - Pour la CASBT : le diagnostic touristique
 - Les différents diagnostics établis en prévision des plans ou programmes : Contrat de convergence CANBT, Leader-CASBT, contrat de ville Grand Sud Caraïbe
- **A l'échelle communale** : les PLU, les programmes Actions Cœur de Ville et Petites Villes de Demain,

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

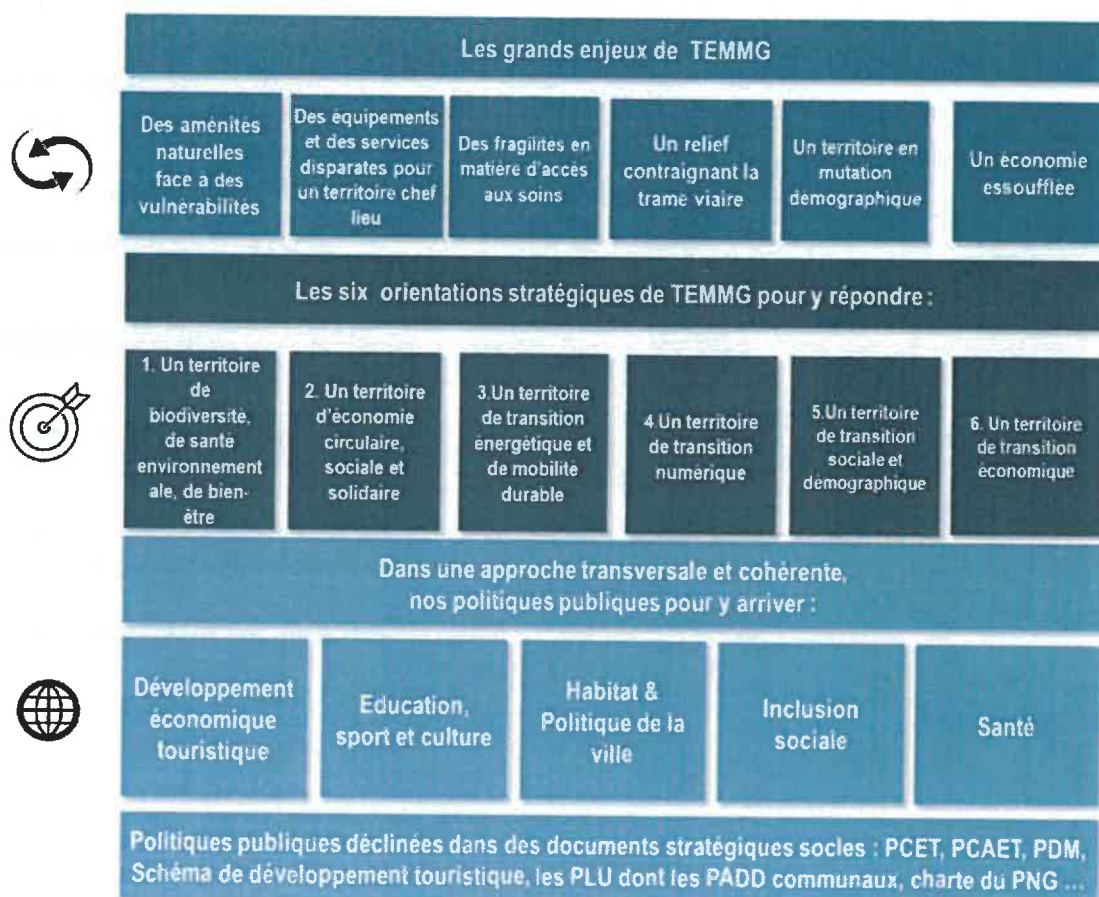
Le développement touristique au cœur de cette vision

Les CA de Grand Sud Caraïbe et de Nord Basse-Terre, en cohérence avec le CRTE qui est un « contrat intégrateur » rassemblant les projets des collectivités et les politiques initiées et portées par l'État, souhaite adopter comme orientation prioritaire le **développement touristique** qui a la particularité de concerner en **transversalité** les différents axes d'intervention nécessaires au développement économique du territoire. Pourraient ainsi, être mis en place des actions concernant les secteurs de l'environnement, de

l'emploi et de la formation, de l'habitat, de la mobilité et des transports mais aussi de la culture et du patrimoine.

Le Parc national, avec le « Contrat Avenir Montagne » qui permettra de lui donner une fonction plus affirmée de support au développement économique au-delà de son caractère « protecteur », pourrait devenir l'une des locomotives du CRTE, notamment grâce à sa double dimension à la fois de support à l'activité touristique « verte » avec la mise en valeur du patrimoine naturel et avec sa contribution à la transition écologique. Le territoire du parc est en effet, le réservoir d'une grande partie des ressources en eau de la Guadeloupe tout comme un conservatoire de la diversité floristique et faunistique.

En rappelant que la quasi-totalité des communes bénéficie d'une « double façade » à la fois sur mer (avec systématiquement un port et parfois des plages) et à la fois sur « la montagne » et avec le Parc naturel de la Guadeloupe qui se déploie autour de la Soufrière et de quelques autres massifs). Il apparaît fortement cohérent de redonner à ces atouts toute leur place tout en revisitant les fonctions urbaines des différents « blocs » ou « bassins de vie » qui nécessitent des approches circonstanciées et parfois même des approches communales ou infra-communales (en ce qui concerne les QPV (Pointe Noire, Gourbeyre et Baillif), les contrats actions Cœur de ville (Basse-Terre) et autres, Petites Villes de demain (Le Lamentin, Les Saintes et Bouillante).



Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat CRTE TEMMG s'appuie sur les le contrat de transition écologique – CTE-TEMMG- signé le 13 février 2020 et du protocole d'initialisation signé le 17/08/2021.

Orientation stratégique 1 - Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Bien qu'une partie de la Guadeloupe soit classée en réserve mondiale de Biosphère un récent état des lieux fait ressortir la disparition de certaines espèces en raison de la pression anthropique détruisant les habitats notamment terrestres. En outre, TEMMG est fortement impacté par la pollution à la chlordécone qui au regard de son ampleur, sa persistance dans le temps revêt des enjeux sanitaire, environnemental, agricole, économique et social majeurs. Aussi, agir sur facteurs environnementaux (eau, air, sols, bruits) est nécessaire pour prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population.

Orientation 2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire participe au dynamisme économie, social et environnemental du territoire. Sa promotion doit être organisée pour :

- Renforcer la mutualisation des ressources et le développement de partenariat.
- Favoriser l'émergence de filières innovantes à faible impact environnemental, permettant le retour à l'économie circulaire en s'appuyant sur les 7 piliers qui la constitue.
- Valoriser et améliorer les compétences locales en ESS
- Aménager et gérer les ressources du territoire de manière intégrer pour converger vers un tourisme durable : répondre aux besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir.

Orientation 3 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable

Par cette orientation traduit les ambitions du territoire en matière de recours

- à ses ressources naturelles pour développer une production énergie renouvelable,
- à l'urbanisme durable pour permettre la conception et construction de projets urbains intégrant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux tout en optimisant l'utilisation des ressources
- aux alternatives en matière de transport pour diminuer le recours à l'automobile individuelle dans les déplacements
- aux outils permettant un accès centraliser et efficace à l'information en matière de suivi des consommations énergétiques des équipements et bâtiments publics.

Orientation 4 : Un territoire en transition numérique

Cette orientation se situe dans la perspective de poursuite des initiatives et plans développés en Guadeloupe ces dernières années avec pour objectifs de répondre aux enjeux de la transition numérique du territoire et ce faisant de favoriser les transitions économique et écologique de ce dernier.

Orientation 5 : Un territoire de transition sociale et démographique

Le vieillissement de la population oblige à concevoir des réponses adaptées, en termes services médico-sociaux, d'habitat, d'animation, sans pour autant négliger l'accompagnement des jeunes, confrontés aux difficultés de leur insertion professionnelle. Par ailleurs, tout développement nécessitera de travailler à l'« inclusion » des populations le plus fragiles (soutien aux ménages aux faibles ressources, aux familles monoparentales ; accompagnement des trajectoires d'insertion et de de réinsertion...)

Orientation 6 : Un territoire de transition économique

Cette orientation place le tourisme « vert et bleu » comme vecteur de développement durable mais aussi comme activité porteuse de « transversalités » entre la protection de l'environnement et l'emploi des populations mais aussi en termes de principes d'équipement du territoire (réseaux eau/assainissement, mobilité, Habitat, offre de services et de santé...)

Les orientations stratégiques 1, 2 et 3 font l'objet de fiches descriptives jointes en **annexe 1**. Elles feront l'objet d'une complétude d'ici le 2nd semestre 2022, au titre de la V2 CRTE afin de décrire en particulier les orientations 4 à 6.

La liste des projets du territoire est présentée en annexe 2. Elle comporte :

- L'annexe 2a reprend les projets ayant le statut de candidat, c'est-à-dire en attente de présentation au comité des financeurs
- L'annexe 2b l'ensemble des opérations identifiées sur le Territoire entre Mer et Montagnes de la Guadeloupe et incluses dans la convention d'initialisation du CRTE ou identifiées au cours du processus d'élaboration.

Les fiches-actions sont présentées en **annexe 3** décrivant les principales actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Compte tenu de l'existence du CTE-TEMMG, seules actions validées font l'objet de fiches actions présentées en **annexe 3**. Les autres opérations identifiées sont reprises à l'**annexe 2**.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le tableau de synthèse du CRTE est présenté en **annexe 4** et présenté ci-après par orientations, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels.

Orientation 1 : un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

- Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire
 - Favoriser l'entretien des espaces verts publics et privés et valoriser les espaces publics délaissés
 - Favoriser la cohabitation des usagers multiples des espaces végétalisés
 - Favoriser l'implication citoyenne des habitants

- Favoriser l'attachement de nos populations à leur patrimoine naturel
- Favoriser la reproduction des espèces locales
- Protéger les ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau
- Recenser les espèces locales (faune et flore)
- Objectif 1.2 : Protéger et restaurer l'environnement
 - Eradiquer les décharges sauvages
 - Préserver et réimplanter les espèces mellifères sur le territoire
 - Valoriser le littoral de la Basse-Terre
 - Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
 - Préserver la flore vasculaire indigène menacée de la Basse-Terre
 - Améliorer la connaissance sur les sargasses pour anticiper et agir à la source et accompagner les populations et les acteurs économiques affectés
 - Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs corallins et les herbiers
- Objectifs 1.3 : Lutter contre les effets de la Chlordécone
 - Initier un plan d'actions spécifiques contre la pollution par la Chlordécone
 - Restaurer une qualité de vie des populations impactées
 - Initier un plan d'actions spécifiques contre la pollution par la chlordécone
 - Restaurer une qualité de vie des populations impactées
 - Accompagner la réduction de l'exposition à la chlordécone
- Objectif 1.4 : Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable sur le territoire
 - Limiter les effets des pesticides
 - Protéger les ressources en eau, la qualité de l'air et des sols
 - Valoriser les biodéchets
 - Sédentariser l'agriculture et accompagner la reconversion des agriculteurs dans une autre filière
 - Valoriser les cultures ancestrales
 - Préserver l'attachement de nos populations à leur patrimoine végétal
 - Lutter contre l'obésité et prévenir les maladies
 - Développer une politique alimentaire fédératrice et identitaire co-construite avec les acteurs du territoire, favorisant la consommation de produits locaux de qualité et contribuant à la structuration et à la consolidation des filières agricoles locales
- Objectif 1.5 : Evoluer dans un environnement favorable à sa santé.
 - Valoriser les richesses en eau du territoire en développant un tourisme thermal destiné au bien-être et à la santé de la population.

| Objectifs Stratégiques | Actions | Maître d'ouvrage |
|--|--|------------------|
| Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans les communes composant l'aire d'adhésion (ABC) | PNG |
| Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | Mobilité actives dans Basse-Terre et Valorisation du Patrimoine | Wi'anART |

| Objectifs Stratégiques | Actions | Maître d'ouvrage |
|--|--|------------------|
| Objectif 1.2 : Protéger et restaurer l'environnement | Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse Terre | CANBT |

Orientation 2 : un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire

- Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts
 - Réduire et valoriser les déchets du territoire
 - Créer des emplois
 - Réduire le gaspillage
 - Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires
 - Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable
- Objectif 2.2 : Promouvoir l'économie circulaire dont l'écologie industrielle territoriale
 - Accompagner le développement d'un maillage inter-entreprises
 - Favoriser l'émergence de filière innovantes permettant de réduire l'impact environnemental de l'industrie, de soutenir le recours à l'économie circulaire
 - Identifier de nouveaux gisements d'économie circulaire
- Objectif 2.3 : Bâtir un tissu solide de l'économie sociale et solidaire (ESS)
 - Déployer des outils d'accompagnement des acteurs de l'ESS et des entreprises
 - Accompagner l'émergence de projets
 - Appuyer l'innovation et l'intelligence collective sur le territoire
 - Promouvoir l'éducation au développement durable
- Objectif 2.4 : Développer un tourisme durable et responsable dont l'éco-tourisme
 - Valoriser les patrimoines culturels (dont culinaires) et naturels

| Objectifs Stratégiques | Actions | Maître d'ouvrage |
|--|--|------------------|
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Création de la déchetterie de Bouillante | CAGSC - CR971 |
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse Terre | CANBT |
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Construction de la déchetterie de Terre-Haut | CAGSC |

| Objectifs Stratégiques | Actions | Maître d'ouvrage |
|--|--|------------------|
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Construction de la déchèterie de Terre-Bas | CAGSC-CR971 |
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Etude sur la réhabilitation de la déchèterie de Capesterre Belle Eau | CAGSC |
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Création d'une déchèterie sur la commune de Pointe-Noire | CANBT-CR971 |
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Amélioration et Modernisation de la gestion des déchets ménagers recyclables du Sud Basse-Terre | CAGSC |
| Objectif 2.2 : Promouvoir l'économie circulaire dont l'écologie industrielle territoriale | Impulser la collecte des biodéchets professionnels et les valoriser par la méthanisation pour la production d'électricité et de Gaz Véhicule | Verte Vallée |

Orientation 3 : un territoire de transition énergétique et de mobilité durable

- Objectif 3.1 : Bâtir un territoire mieux connecté
 - Développer de nouveaux modes de communication et de formation
- Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire
- Objectif 3.3 : Favoriser l'émergence de projets d'aménagements durables
 - Rénover les bâtiments en s'attendant à leur performance énergétique
 - Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur diagnostic énergétique et dans la recherche de solutions innovantes et / ou d'intensification de solutions techniques existantes pour réduire l'empreinte carbone et leur consommation énergétique
 -
- Objectif 3.4 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous
 - Favoriser l'utilisation de modes actifs lors des déplacements
 - Réorganisation des transports existants et mise en place de modes plus propres
 - Préserver la qualité de l'air, de
- Objectif 3.5 : Structurer, intensifier et améliorer l'accès à l'information
 - Utiliser des modes de communication modernes

| Objectifs Stratégiques | Actions | Maître d'ouvrage | |
|---|--|------------------------|------------|
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Pérennisation des capacités de production d'électricité du site de géothermie Bouillante (971) | Géothermie ORMAT | Bouillante |
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Mise en production d'une 3ième turbine à vapeur | Géothermie ORMAT | Bouillante |
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Impulser la collecte des biodéchets professionnels et les valoriser par la méthanisation pour la production d'électricité et de Gaz Véhicule | Verte Vallée | |
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Acquisition de véhicules électriques rechargés par une centrale photovoltaïque | CANBT-CR971 | |
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Etude pour un dispositif d'autoconsommation photovoltaïque | Goyave | |
| Objectif 3.4 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous | Expérimentation d'un TAD à Bouillante | Association KAR AN NOU | |
| Objectif 3.4 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous | Mobilité actives dans Basse-Terre et Valorisation du Patrimoine | Wi'anART | |

Nota Bene : Les objectifs des orientations 4 à 6 constituent des propositions qui devront faire l'objet d'une consolidation lors de la V2 du CRTE incluant un atelier de travail à l'échelle du territoire mobilisant les EPCI et les communes membres. Par ailleurs, compte tenu du processus de validation des actions, au titre de la V1 du CRTE aucune action ne sont indiquées pour ces 3 orientations.

Orientation 4 : un territoire de transition numérique

- Objectif 4.1 : Prolonger les plans en cours (THD et fibres) et réduire les zones blanches (4G/5G)
- Objectif 4.2 : Faciliter l'accès au numérique/lutter contre la fracture numérique

Orientation 5 : un territoire de transition sociale et démographique

- Objectif 5.1 : Accompagnement des plus fragiles
- Objectif 5.2 : Améliorer et conforter les conditions de vie et d'habitat des populations âgées (Services, santé, habitat)
- Objectif 5.3 : Création des conditions permettant de stabiliser la population jeune (opportunités et perspectives)

Orientation 6 : un territoire de transition économique

- Objectif 6.1 : Le tourisme « vert et bleu » comme levier et principe organisateur des actions pour mener à bien les « transitions »
- Objectif 6.2 : Développer une agriculture et une pêche plus durables

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- **Les programmes territorialisés de l'ANCT** : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Cité de l'emploi, PACT, Cité éducative, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, ORT, Agenda rural...);
- **Les contrats de l'Etat transversaux** comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- **L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux** est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale disponible en **annexe 7**.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en **annexe 3**.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;

- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Le présent CRTE intégrant le CTE, le processus de validation défini via le manuel d'organisation et de fonctionnement (MOF) est repris dans ce cadre et est disponible en **annexe 9**.

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Guadeloupe.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat. L'**annexe 8** précise les différents organismes de coopération auxquels les territoires de la CANBT et de la CAGSC sont membres.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs tels que l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires..., les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

D'ores et déjà, l'Etat s'engage sur les modalités d'accompagnement suivantes :

- Un accompagnement en ingénierie par le biais de prestations prises en charge à 100% dont la mise en œuvre est déjà engagée.
- L'intervention du bureau d'Etude FORS pour l'établissement du diagnostic du territoire
- L'intervention du bureau d'Etude VE2A spécialement sur la concertation
- L'intervention du bureau d'études Espelia dans le cadre de la rédaction et suivi du CRTE
- L'appui à l'évaluation et à la révision du programme *par la Mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation par Espelia*
- Le co-financement à hauteur de 80% de 1 poste de chef de projet CRTE .

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.4 Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5 Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6 Engagements des opérateurs publics (si signataires)

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. ADEME

Dans le cadre du plan de relance national, l'Ademe propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une démarche intégrée des politiques pour la transition écologique à destination des collectivités.

6-6-2. Banque des Territoires

Le partenariat entre les communautés d'agglomération de la CANBT et de la CAGSC et la Banque des Territoires s'est formalisé dans le cadre du CTE-TEMMG et est donc repris au titre du présent CRTE. A ce titre, elle s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition initiée à l'échelle du territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagement en lien avec elle et de la conformité avec les procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

6-6-3. CEREMA

Le CEREMA a comme mission de promouvoir et de faciliter des modes de gestion des territoires intégrant l'ensemble des problématiques environnementales, économiques et sociales et d'accompagner la transition des acteurs privés et publics vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable. Afin d'accomplir ses missions, le CEREMA assure des activités de conseil, d'assistance, d'études, de contrôle, de recherches etc. Il peut réaliser des projets et documents techniques et socioéconomiques et mettre en place des partenariats avec les maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il assure enfin des missions d'assistance aux collectivités territoriales.

6-6-4. AFD

En Guadeloupe, les difficultés financières et de trésorerie des acteurs publics constituent un frein majeur à l'investissement nécessaire pour un aménagement efficace du territoire et le développement d'infrastructures et de services publics de qualité. L'AFD dispose d'outils destinés aux acteurs publics locaux leur permettant d'améliorer et de faciliter leur capacité d'investissement et de trésorerie. L'AFD propose ainsi d'intervenir dans des domaines clés tels que l'eau, les transports ou encore les déchets. Elle accompagne le développement économique en accordant des prêts aux acteurs publics et privés et apporte son expertise technique en matière de transition énergétique en finançant des études techniques et équipements d'énergies renouvelables.

6-6-5. Epf de Guadeloupe

Les objectifs poursuivis par l'EPF sont les suivants :

- Permettre aux guadeloupéens d'accéder à des logements dignes ;
- Permettre la réalisation de projets d'intérêt régional ;
- Favoriser le redéploiement de l'offre économique ;
- Soutenir les collectivités dans la réalisation de leurs équipements ;
- Œuvrer à la protection et à la valorisation de l'environnement.

6-6-6. La Chambre d'Agriculture de Guadeloupe

A compléter dans la V2 du CRTE

6-6-7. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

A compléter dans la V2 du CRTE

6-6-8. La Chambre de Commerce et d'Industrie des îles de Guadeloupe

A compléter dans la V2 du CRTE

La charte d'engagement des partenaires établie dans le cadre du CTE sera amendée dans la version V2 du CRTE. (se référer à l'annexe 10)

6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, les communautés d'agglomération de CANBT et de CAGSC s'engagent, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'Etat et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels...) de leur territoire sur le CRTE.

La collectivité s'appuiera notamment sur les instances citoyennes déjà constituées et actives au sein de l'EPCI (Conseil de Développement, Conseil Citoyens, ...) pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents.

6.8 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Dans le cas du CRTE-TEMMG, et tenant compte de l'existence du CTE, seules les actions validées au titre du CTE-TEMMG sont présentées dans la maquette.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et par le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Elle s'appuiera sur le Manuel d'organisation et de fonctionnement (MOF). Ce document, de niveau procédure, précise l'organisation et le fonctionnement du CRTE-TEMMG. Y sont décrites la composition de la gouvernance du CRTE, la gouvernance du CRTE.

Le CRTE est composé des collèges suivants, détaillés dans le MOF :

- Les membres du CRTE
- L'équipe projet restreinte CRTE
- L'équipe projet financeurs CRTE
- L'équipe projet CRTE
- Les partenaires CRTE (réglementaire, technique ou financier)
- Porteurs de projets CRTE.

7.1 Comité des financeurs – COFIN

Le COFIN est composé à minima de l'équipe projet restreinte CRTE et de l'équipe projet financeurs CRTE. Il se réunit en tant que de besoin, selon l'urgence d'une fiche action à faire avancer ou d'un nombre de fiches actions en quantité suffisante. L'objet du COFIN est à minima :

- La revue de chaque fiche action et répartition des subventions en vue de son bouclage financier ;
- Le point et la mise à jour du tableau de suivi.

Chaque COFIN fait l'objet d'un compte-rendu de réunion et diffusé aux membres du COFIN.

7.2 Le comité de pilotage-COPI

Le COPI est composé à minima de :

- Du Préfet de Région ou de son représentant
- Des Présidents de la CANBT et de la CAGSC ou de leur représentant respectif
- De tout invité que chaque membre estime nécessaire selon l'ordre du jour.

Le COPIL se réunit en tant que de besoin et à minima annuellement. Chaque COPIL fait l'objet d'un compte-rendu de réunion et diffusé aux membres du COPIL et à l'équipe CRTE nationale. L'objet de ces réunions est à minima :

- Présentation et avancement des projets (calendriers, financement)
- Point sur le fonctionnement du CRTE (agenda, promotion, difficultés diverses rencontrées)
- Eventuellement, revue et amendement du CRTE.

7.3 Le comité technique - COTECH

Le COTECH est composé de l'équipe projet CRTE et des membres partenaires nécessaires selon l'ordre du jour. Il se réunit en tant que de besoin et à minima semestriellement. Chaque COTECH fait l'objet d'un compte-rendu de réunion et diffusé à l'équipe projet CRTE. L'objet de ces réunions est à minima :

- Point d'avancement des projets ;
- Présentation des nouvelles fiches actions (modalités d'engagement des partenaires du CRTE) ;
- Point sur le fonctionnement du CRTE (difficultés diverses rencontrées...) ;
- Quand nécessaire, préparation de l'ordre du jour et organisation du prochain COPIL.

Il comprend les représentants

- Des services de l'Etat,
- Des services de la CANBT et de la CAGSC,
- Des services des financeurs : Région, Cellule Europe, Conseil Départemental, ADEME, Banque des Territoires, AFD, BPI France, Office de l'Eau Guadeloupe, FEDELIOS,
- Des comités de développement du territoire,
- EDF
- Des instituts de Recherche tels que INRAE
- Pôle Emploi,
- Direction des Affaires culturelles (DAC)
- Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerces et d'industries des îles de Guadeloupe,
- De la chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- France ACTIVE
- De l'ARMOS
- De l'Epf de Guadeloupe
- De la Caisse d'Allocations Familiales
- Le CEREMA,
- Le CAUE,
- L'Agence des 50pas géométriques de Guadeloupe,
- La mission locale,
- L'ADIL,
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

Par ailleurs, les chefs de projets ACV, PVD et Avenir Montagne seront associés aux réunions du COTECH.

7.4 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 3**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 3**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2020 – 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu sont constitués de prestations sociales n'est pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de la CANBT et de la CAGSC, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture sont en cours de définition ou de lancement.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Basse-Terre, Guadeloupe.

Signé à Basse-Terre le 08 FEV. 2022

Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI


Le Préfet
Alexandre ROCHATTE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Liste des projets

Annexe 3a - Fiches actions

Annexe 3b – Fiches projets

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 4-1 Porteurs de projets et cibles
- 4-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 4-3 Indicateurs de suivi (à venir dans la V2)

Annexe 5 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- 5-1 ADEME
- 5-2 Banque des Territoires
- 5-3 CEREMA
- 5-4 AFD
- 5-5 Epf de Guadeloupe
- 5-6 Chambre d'agriculture de la Guadeloupe
- 5-7 Chambre des métiers et de l'artisanat
- 5-8 Chambre de commerces et d'industries des Îles de Guadeloupe

Annexe 6 – Maquette financière

Annexe 7 – Contractualisations et programmes Etat

Annexe 8 – Organisme de coopération

Annexe 9– Manuel d'organisation et de fonctionnement

Annexe 10 – Charte d'engagement pour la relance et la transition écologique

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Les fiches descriptives des orientations seront consolidées d'ici le 2nd semestre 2022 pour les axes stratégiques 4 à 6 en particulier. Les descriptions présentées pour les axes 1 à 3 sont extraites du contrat de transition écologique TEMMG. Les versions originales sont jointes.

Orientation n°1 : Territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Pilote Collectivité

Communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe

Pilote Etat

DÉAL, ARC, DAAF, Afb

Enjeu

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est un enjeu mondial majeur. Il est à noter que 80% de la biodiversité française se trouve en Outre-Mer. Néanmoins, en Guadeloupe, réserve mondiale de la biosphère, un récent état des lieux fait ressortir la disparation de certaines espèces. En effet, la destruction des habitats terrestres et marins sous les pressions anthropiques, le braconnage et les défrichements illicites, l'introduction d'espèces invasives et les effets du réchauffement climatique constituent les principales menaces pesant sur le biotope.

Par ailleurs, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé :

« la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

En outre, la pollution des sols par le chlordécone, constitue par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social majeur pour notre territoire. La Guadeloupe connaît d'autres problèmes que ceux posés par le chlordécone notamment ceux produits par l'obésité (diabète de type 2 à 3 plus présent qu'en métropole, maladies cardio-vasculaires, cancers...). En effet, en Guadeloupe, un adulte sur 2 et un enfant sur 4 est en surpoids. Il y a 10 fois plus d'enfants et d'adolescents obèses qu'il y a 40 ans. Cette maladie touche particulièrement les filles dont le nombre est en hausse constante (17% en 2009 20% en 2019).

Ainsi, il conviendra d'agir sur les facteurs environnementaux (eau, air, sols, bruits...) afin de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population.

Il s'agit de :

Reconquérir la biodiversité du territoire afin de freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, de développer la nature en ville, limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité ;

Protéger et restaurer l'environnement dans toutes ses composantes par la création de nouvelles aires protégées et le confortement du réseau écologique dans les territoires (trames verte et bleue, réseau écologique) ; la protection des espèces en danger et la lutte contre les espèces invasives ; la promotion des actions visant à améliorer les connaissances sur la biodiversité des sols ; le développement des pratiques agricoles et forestières permettant de conserver la biodiversité, la restaurer et la valoriser ; la préservation des milieux marins afin de parvenir à des engagements concrets en matière d'aires protégées, de pêche et de protection de la biodiversité en haute mer ; le développement de la recherche et d'une réelle économie de la connaissance sur la biodiversité.

Lutter contre les effets du chlordécone et en particulier prévenir le risque sanitaire et protéger les populations et les milieux ;

Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable sur le territoire ;

Évoluer dans un environnement favorable à sa santé.

Orientation n°2 : Territoire d'économie circulaire sociale et solidaire

Pilote Collectivité

Communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe

Pilote Etat

DEAL / DAFF / DIECCTE

CEREMA/ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Enjeu

L'économie sociale et solidaire participe au dynamisme économique, social et environnemental du territoire.

La promotion de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire est organisée autour des pratiques généralisées qui reposent sur les axes suivants :

Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts

Cet axe consiste à mutualiser les ressources et nouer des partenariats, avec la perspective de créer un club « économie circulaire » associant les grandes entreprises, PME, PMI, acteurs du tourisme et à favoriser la montée en gamme des acteurs de la filière économie circulaire.

Promouvoir l'économie circulaire dont l'écologie industrielle territoriale

Cet axe consiste à favoriser l'émergence de filières innovantes permettant de réduire l'impact environnemental de l'industrie, de soutenir le recours à l'économie circulaire afin de créer des incitations à la collecte, au tri et réemploi des déchets. Il s'agit également, d'identifier de nouveaux gisements d'économie circulaire et d'encourager les producteurs à s'inscrire dans une démarche d'écoconception et du design de produits via la valorisation des coproduits et sous-produits visant la diversification des champs d'activité, le développement des marchés de niches et des solutions aux produits en fin de vie.

Bâtir un tissu solide de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Cet axe consiste à promouvoir et renforcer les compétences locales en ESS en créant de manière collective des outils d'accompagnement des populations vers l'emploi, à développer des initiatives mutualisées, à promouvoir l'émergence de projets communs et d'accompagnement des porteurs de projets de l'ESS.

Développer un tourisme durable et responsable dont l'éco-tourisme :

Selon l'Organisation mondiale du tourisme durable « le Développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants ».

Le tourisme durable s'inscrit dans une dynamique qui articule à la fois les modes de déplacements, de production et de consommation écoresponsables, tout en associant les populations concernées au projet de développement touristique et aux retombées.

Il suppose un aménagement et une gestion intégrés des ressources, ce qui implique la participation des acteurs locaux et une éco-responsabilité des touristes, afin de concilier la mise en œuvre du tourisme avec les besoins et capacités d'accueil du territoire.

Alors que la Guadeloupe se trouve aux avant postes des effets du réchauffement climatique, il s'avère essentiel de réformer le modèle actuel pour converger vers un tourisme durable, c'est-à-dire « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels, futurs en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».

Orientation n°3 : Territoire de transition énergétique et de mobilité durable

Pilote Collectivité

Communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe

Pilote Etat

DEAL

Enjeu

La transition énergétique et la mobilité durable représentent un enjeu majeur pour le Territoire Entre Mer et Montagnes de Guadeloupe. Les orientations pour cet axe sont les suivants :

Réduire l'empreinte carbone du territoire

Le TEMM bénéficie d'une réserve importante en termes de ressources, qui peuvent être utilisées pour la production énergétique et ainsi concourir à une diminution de l'empreinte carbone du territoire (photovoltaïque, éolien, maritime, géothermie, biomasse etc...). Les administrations publiques devront s'ériger en acteurs exemplaires.

Favoriser l'émergence de projets d'aménagements durables

L'urbanisme durable a pour but de favoriser l'émergence de projets urbains intégrant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, optimisant l'utilisation des ressources (fonciers, énergie, eau...). Il vise ainsi, au travers d'un large panel de leviers d'action potentiels, à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer le territoire afin de respecter les principes d'un développement durable et de mettre en œuvre des actions adaptées aux spécificités du TEMM.

Développer les conditions d'une mobilité pour tous :

Cet axe vise à maîtriser la dépendance à l'automobile individuelle au travers d'une politique des transports misant sur une importante restructuration des offres alternatives. Cela passe par l'amélioration de l'image et de la connaissance des modes alternatifs à la voiture individuelle (campagne de sensibilisation, communication sur les offres de transports qu'ils soient partagés ou non). Les modes alternatifs doux devront être privilégiés et structurés dans un maillage complémentaire.

Structurer, intensifier et améliorer l'accès à l'information :

Plusieurs actions et opérateurs disposent actuellement d'informations partielles qui concourent à optimiser le processus de transition. Les bénéficiaires sont souvent désarmés devant la complexité, la lourdeur et la quantité d'informations à maîtriser pour accéder à leur projet. L'idée est ici de centraliser l'ensemble des informations en un lieu unique ou en un support moderne, réactif et usité par le plus grand nombre.

Afin de faciliter l'appropriation de ses enjeux par la population, les institutions publiques (Etat, Intercommunalités, Syndicats, communes ...) devront être « des donneurs d'exemples ». Les consommations d'énergie de ces structures résultent d'un ensemble d'usages associés aux bâtiments qu'elles gèrent, aux

équipements de services publics, ainsi qu'à leur parc de véhicules. La transition énergétique concerne l'ensemble de ces usages.

L'éclairage public ainsi que les transports de matières (déchets, marchandises, personnes) sont les principaux postes de consommation énergétique en Guadeloupe. Avec un parc assez vétuste, dont une partie encore importante utilise des technologies énergivores, l'éclairage public représente un potentiel d'économie d'énergie considérable. Ceci est d'autant plus vrai que les technologies proposées, désormais matures, offrent des alternatives performantes. Il en va ainsi de la télégestion, permettant une adaptation fine des conditions d'éclairage aux besoins spécifiques d'un horaire ou d'une période dans l'année, des nouveaux luminaires dont la consommation unitaire est désormais beaucoup plus faible (LED par exemple) ou encore des réseaux sociaux qui permettent une information densifiée et réactive.

De même, le parc de bâtiments publics évolue constamment avec le développement considérable des bâtiments de production et d'assainissement des eaux, scolaires, culturels et sportifs. La nécessité d'opter pour une démarcheHQE, l'adaptation, le dimensionnement et la mutualisation de ces unités s'imposent à tous

Annexe 2a – Liste des projets

La liste des projets présentée dans cette annexe correspond aux fiches projets ayant le statut de candidates, c'est-à-dire en attente d'une présentation au comité des financeurs.

| Fiche projet « candidate » | Maitre d'ouvrage |
|--|--|
| Création d'une aire terrestre éducative agréée par l'OFB | Maison de la Randonnée et du tourisme vert de la Guadeloupe |
| Gratification du geste de tri | CANBT |
| Mise en place de solutions alternatives de gestion individuelle des biodéchets | CANBT |
| Le Bus EDD | Maison de la randonnée et du tourisme vert de Guadeloupe |
| Village amérindien | Maison de la randonnée et du tourisme vert de Guadeloupe |
| Le jardin Bio de la Solidarité | Maison de la randonnée et du tourisme vert de Guadeloupe |
| Energies Marines Renouvelables Caraïbes | Ekwa Consulting Selarl |
| Green Crowd – Energie et Mobilité An Nou | Green Technologie |
| Réalisation du Complexe thermo Ludique de Dolé les Bains à Gourbeyre | Groupe CQFD-Créons Qualité Finance Développement |
| Verre en vert | Verre en vert |
| Village Corsaire : La légende du Capitaine Moede 1759-1806, Bouillante capitale caribéenne des corsaires | La Confrérie des Corsaires, Pirates et Flibustiers de la Caraïbe |
| Créateurs de changement | Créateurs de changement |
| Case à eau | Bois Debout Diversification SAS |
| ADVIR | Bouquet du Terroir Sud Guadeloupe (BTSG) |
| Kanawa | Association Kultur Karaïb |
| Navire hybride pour des visites éco responsable et valorisation de la culture locale et de la biodiversité | Coco Mambo |

Annexe 2b – Liste des projets

Cette annexe 2b comprend l'ensemble des opérations identifiées sur le Territoire entre Mer et Montagnes de la Guadeloupe et incluses dans la convention d'initialisation du CRTE ou identifiées au cours du processus d'élaboration. Au titre de la V2 du CRTE une hiérarchisation des projets sera conduite.

| ORIENTATIONS STRATEGIQUES | PORTEUR DE PROJETS | Action (A) / Projet (P)/Besoin (B) | INTITULE DU PROJET |
|---|--------------------|---|--|
| | | B BESOIN | Programme des travaux d'urgence du système d'assainissement collectif des eaux usées des communes de Petit Bourg et Goyave |
| | | B BESOIN | Programme de travaux prioritaires - Réfection des postes de refoulement et mini-step de la CANBT (Lamentin - Sainte-Rose - Deshaies) |
| | | B BESOIN | Requalification de la STEP du Bourg de Sainte Rose et les PR du Bourg- construction et réfection des sous-stations |
| | | B BESOIN | Poursuite du programme de travaux prioritaires d'assainissement des eaux usées de Lamentin - Tranche 1 |
| | | B BESOIN | Poursuite du programme de travaux prioritaires d'assainissement des eaux usées de Lamentin - Tranche 2 |
| | | Programme prioritaire d'investissements - Assainissement | |
| OS3 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CANBT | A ACTION | Modernisation et optimisation de la collecte sélective sur le territoire Nord Basse-Terre |
| OS3 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CANBT | A ACTION | Modernisation de la déchèterie de Lamentin |
| OS3 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CANBT | A ACTION | Modernisation de la déchèterie de Deshaies |
| OS3 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CANBT | P PROJET | Mise en place d'un dispositif innovant expérimental de composteurs aux usages du territoire Nord Basse-Terre en partenariat avec le monde agricole |
| OS3 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CANBT | P PROJET | Expérimentation d'un dispositif innovant de collecte des déchets (Mise à disposition d'une vingtaine de containers 5 type SOLAR PACK |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | CANBT | Programme d'investissements - Gestion des déchets | |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | CANBT | P PROJET | Réalisation de la piscine intercommunale à Petit Bourg |
| OS6 : Un territoire de transition économique | CANBT | P PROJET | Réaménagement du hall des sports à Goyave |
| OS6 : Un territoire de transition économique | CANBT | P PROJET | Construction de la Halle aux poissons à Deshaies |
| OS6 : Un territoire de transition économique | CANBT | P PROJET | Réalisation d'un village artisanal et de l'accueil multi modal de la croisière à Deshaies |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | CANBT | P PROJET | Réalisation de la Halle légère de moyenne et de grande Plaisance à Deshaies -Tranche 2: Réalisation de 50 Mouillages |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | CANBT | P PROJET | Equipements du Centre culturel et sportif à Pointe-Noire |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | CANBT | P PROJET | Aménagement du siège administratif de la CANBT |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | CANBT | | Finalisation des Equipements communautaires engagés - Réaménagement Siège |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | CANBT | B BESOIN | Elaboration du schéma directeur Assainissement Nord Basse-Terre |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | CANBT | B BESOIN | Elaboration d'un schéma directeur Eau Potable Nord Basse-Terre |
| OS6 : Un territoire de transition économique | CANBT | P PROJET | Mise en œuvre des Schémas Directeurs obligatoires |
| | | | Requalification de la Zone d'activité économique de Bellevue à Petit Bourg |

| ORIENTATIONS STRATEGIQUES | PORTEUR DE PROJETS | Action (A) / Projet (P) / Besoin (B) | INTITULE DU PROJET |
|---|-------------------------|--------------------------------------|---|
| OS6 : Un territoire de transition économique | CANBT | P PROJET | Mise en œuvre d'un pôle d'excellence rural : Réalisation de la Maison du miel à Deshaies |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | CANBT | P PROJET | Mise en œuvre d'un pôle d'excellence rural : Réalisation de la Maison de l'orange à Sainte-Rose |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CANBT | P PROJET | Embellissement entrées et sorties de ville |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | CANBT | P PROJET | Valorisation des espaces naturels du patrimoine naturel du territoire Nord Bossa-Terre |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | CANBT | P PROJET | Aménagement de GEDON-Tranche 2 à Lamentin |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | CANBT | P PROJET | Guichet unique des services au public Label France services |
| OS3 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CANBT | P PROJET | Autres programmes d'investissements de développement économique et social |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Goyave | P PROJET | Acquisition d'un bus électrique alimenté par une centrale photovoltaïque |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Goyave | P PROJET | Autres programmes d'investissement d'avenir (ENR - Transition énergétique) |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Goyave | P PROJET | Diagnostic des ouvrages d'art |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Goyave | P PROJET | Diagnostic des voies |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Goyave | P PROJET | Réfection de la rue de l'habitation |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | Commune de Goyave | P PROJET | Création d'un marché forain |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Goyave | P PROJET | Etudes du projet de Maison de santé pluridisciplinaire |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Commune de Sainte-Rose | P PROJET | Aménagement de la plage de Sainte Claire |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Sainte-Rose | P PROJET | Requalification du parc urbain du centre bourg du Lamentin/ Valorisation et animation de l'artisanat du monde rural |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Sainte-Rose | P PROJET | Réhabilitation voie de desserte (pont de Bonne, accès structure éco touristiques) |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | Commune de Petit-Bourg | P PROJET | Réhabilitation de l'ancien cinéma Vernou Palcece |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | Commune de Petit-Bourg | P PROJET | Maisons de quartier de (Poliar et Carrière) |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | Commune de Petit-Bourg | P PROJET | Salle polyvalente de Tiyoil |
| OS4 : Un territoire de transition numérique | Commune de Petit-Bourg | P PROJET | Aménagement des Berges de la rivière lézarde et des sites de Collin et Diane |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Petit-Bourg | P PROJET | Réhabilitation de la Salle de Saint Jeon |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Petit-Bourg | P PROJET | Rénovation de l'espace multimédia de la lézarde |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Petit-Bourg | P PROJET | Réhabilitation de la bibliothèque du bourg |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Pointe-Noire | P PROJET | Petits équipements sportifs de proximité |
| OS5 : Un territoire de transition sociale et démographique | Commune de Pointe-Noire | P PROJET | Réhabilitation de bâtiments patrimoniaux dans le bourg |
| Programme local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés | CANBT | P PROJET | Gratification du geste de tri (application pour identification du geste de tri en BAV et déchèterie et émission de bons d'achat par mise en place d'un réseau d'ocuteurs économiques du territoire) |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CANBT | P PROJET | Mise en place de solutions alternatives de gestion individuelle de bio déchets (5000 composteurs, lois de 2000 pouchiers et paire de poules en charlier dirsektion) |
| OS 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | CANBT | P PROJET | Programme local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés |

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PORTEUR DE PROJETS

INTITULE DU PROJET

| ORIENTATIONS STRATEGIQUES | PORTEUR DE PROJETS | Action (A) / Projet (P) / Besoin (B) | INTITULE DU PROJET |
|--|---------------------|--------------------------------------|---|
| O51 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | CANBI | P PROJET | Application métier de gestion des déchets |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CANBT | A ACTION | Chef de projet CRTE sur la durée du CRTE |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | B BESOIN | Mise en place de la plate-forme d'ingénierie collaborative du Sud Basse-Terre et des ateliers RELAI |
| O56 : Un territoire de transition économique | Capesterre-Bele-Eau | | Entreprendre en QPV : la fabrique créative |
| O56 : Un territoire de transition économique | DSP Sud ANCRAGE | A ACTION | Réhabilitation des locaux commerciaux de la Marina de Rivière Sens |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | A ACTION | Les schémas de développement économique et touristique |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Etude diagnostic des Zones d'Activité Economiques |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Création de l'observatoire socio-économique |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Mise en place d'équipements structurants et innovants de l'organisation touristique du Grand Sud Caraïbe |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Plan d'actions mutualisé en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi : PLIE |
| O56 : Un territoire de transition économique | Trois-Rivières | P PROJET | Réhabilitation du marché du centre Bourg |
| O56 : Un territoire de transition économique | Trois-Rivières | P PROJET | Amenagement urbain et réhabilitation du marché du Bord de mer |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Travaux de mise à niveau du marché intercommunal |
| O56 : Un territoire de transition économique | Bouillante | P PROJET | Réhabilitation du marché couvert |
| O56 : Un territoire de transition économique | Saint-Claude | P PROJET | Rénovation du marché central |
| O56 : Un territoire de transition économique | Terre de Haut | P PROJET | Extension du ponton des pêcheurs et mise aux normes du marché aux poissons |
| O56 : Un territoire de transition économique | Vieux-Fort | P PROJET | Réhabilitation des locaux de pêcheurs |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Etude de faisabilité pour la réhabilitation, redynamisation et transformation du marché intercommunal en une fabrique à locavores |
| O56 : Un territoire de transition économique | Baillif | P PROJET | Plateforme d'échange et de commerce |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | | Emergence du Projet Alimentaire Territorial "pour plus de local dans nos pannyé, soyons des consom@cteurs locavores" |

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PORTEUR DE PROJETS

Action (A) / Projet (P) / Besoin (B)

INTITULE DU PROJET

| | | | | | |
|---|----------------------|----------|--|--|--|
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | | | | Création de la PLATE FORME NUMERIQUE (c Airn n du Sud Basse-Terre |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Gourbeyre | P PROJET | | | Création d'un jardin partagé et intelligent |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Capesterre-Belle-Eau | P PROJET | | | Chantier école de découverte des métiers du bâtiment et de l'aménagement paysager et urbain |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Saint-Claude | P PROJET | | | Opération d'amélioration du cadre de vie du quartier de Mome a Vaches |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Vieux-Habitants | P PROJET | | | Amélioration des voies d'accès des propriétés agricoles de la vallée de Beaugendre, Gény, Tarce et Cousinière |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Boullante | P PROJET | | | Amélioration et renforcement des routes communales |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Baillif | P PROJET | | | Travaux de voiries communales |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Vieux-Fort | P PROJET | | | Réparation et recalibrage remise en état des voiries d'accès et de désenclavement |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Saint-Claude | P PROJET | | | Construction d'un club house pour le football club de Fond Volillant |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Saint-Claude | P PROJET | | | Construction de terrains de street basket dans plusieurs quartiers de la ville |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Vieux-Fort | P PROJET | | | Complexe sportif Soret MICHINEAU |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Trois-Rivières | P PROJET | | | Réhabilitation du plateau sportif du centre bouyq |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Trois-Rivières | P PROJET | | | Création d'une piste de BMX au lotissement Dugommier |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Boullante | P PROJET | | | Modernisation des équipements de proximité de Monchy et de Pigeon |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Terre de Bos | P PROJET | | | Réhabilitation du terrain de basket dans l'enceinte du stade municipal de petites onses |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Capesterre-Belle-Fou | P PROJET | | | Travaux de renouvellement des équipements sportifs et de sécurisation |
| OS6 : Un territoire de transition économique | Boullante | P PROJET | | | Vers la renaissance du basket-ball dans les quartiers |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Habitants | P PROJET | | | Rénovation du plateau sportif BENADIN LANCASTRE |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Baillif | P PROJET | | | Construction d'un skate park et d'un street work out |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Baillif | P PROJET | | | Rénovation de la clôture et des vestiaires du terrain de football d'entraînement |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Basse-Terre | P PROJET | | | Implantation d'un "urban looi" à la section dite "les mornes" ville de Basse-Terre |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | gourbeyre | P PROJET | | | Rénovation du hall des sports de la ville de gourbeyre |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Fort | P PROJET | | | Rénovation d'un ensemble d'équipements sportifs communaux : cité , enclos, becurvage, ingolette, stade soret michineau |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | P PROJET | | | Homologation du stade intercommunal |

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

| ORIENTATIONS STRATÉGIQUES | PORTEUR DE PROJETS | Action (A) / Projet (P) / Besoin (B) | INTITULE DU PROJET |
|---|---|--------------------------------------|--|
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC Trois-Rivières Bouillante Capesterre-Belle-Eau | P PROJET | Rénovation des pistes d'athlétisme du complexe sportif intercommunal |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | | P PROJET | Rénovation du Gymnase Félix Eboué |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | | P PROJET | Remise en état et aux normes du stade municipal |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | | P PROJET | Travaux de mise aux normes et de sécurisation des infrastructures sportives de la commune |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | vieux fort | P PROJET | Guichet social mutualisé |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Habitants | P PROJET | Création d'une maison des associations dans le Bourg |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | | Réhabilitation de la médiathèque intercommunale |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Baillif | P PROJET | Travaux sécurisation/ Aménagement des points de lecture et d'amélioration de l'offre documentaire |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Baillif | P PROJET | Mise aux normes des maisons de quartier |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | | Etude de faisabilité pour la transformation de la médiathèque intercommunale en un tiers lieu culturel |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Saint-Claude | P PROJET | Création de la maison des aînés |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Saint-Claude | P PROJET | Construction de la maison de quartier de Morne à Vaches |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Trois-Rivières | P PROJET | Construction d'une maison de quartier et d'une aire de jeu multisports dans la Zone Sud (Quartier de Grand Anse) |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Fort | P PROJET | Espace multimédia - Bibliothèque |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Baillif | P PROJET | Travaux de rénovation et d'extension du centre de vacances de Saint-Louis |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Trois-Rivières | P PROJET | Construction d'une maison de quartier à Schoelcher |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Fort | P PROJET | Travaux à la maison de santé Marie Evèse |
| OS2 : Un territoire de transition économique | Bosse-Terre | P PROJET | Mise en place d'un circuit sonorisé en ligne dans le centre ville de Bosse-Terre |
| OS2 : Un territoire de transition économique | Bouillante | P PROJET | Maison France services |

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

| | PORTEUR DE PROJETS | Action (A) / Projet (P)/Besoin (B) | TITRE DU PROJET |
|---|----------------------|------------------------------------|--|
| O56 : Un territoire de transition économique | Bouillante | P PROJET | Création d'un studio de enregistrement et de répétition |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Fort | P PROJET | Réalisation d'un écomusée Il MAZARIN |
| O54 : Un territoire de transition numérique | Bouillante | P PROJET | Mise en œuvre du plan numérique dans les écoles |
| O54 : Un territoire de transition numérique | Vieux-Habitants | P PROJET | Création d'un espace numérique dans le Bourg |
| O54 : Un territoire de transition numérique | CAGSC | P PROJET | Création d'une cyberbase mobile afin de favoriser la diffusion des usages des TIC au plus près des habitants du territoire |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Habitants | P PROJET | Etude de faisabilité pour la valorisation du site du Val de l'Orge |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Habitants | P PROJET | Valorisation du site Mamadier |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Habitants | P PROJET | Rénovation de la case Saint Michel (Maison du Patrimoine) |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Saint-Cloude | P PROJET | Réhabilitation du site de saut d'eau du Matouba |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Fort | P PROJET | Création de l'aire d'accueil de la randonnée de Matouba |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Vieux-Fort | P PROJET | Création de l'aire de détente espace paysager de Mozann |
| O56 : Un territoire de transition économique | Baillif | P PROJET | Réhabilitation et valorisation des roches gravées du Plessis |
| O56 : Un territoire de transition économique | Baillif | P PROJET | Mise en valeur de la Tour du Père Labat |
| O56 : Un territoire de transition économique | Baillif | P PROJET | Aménagement du site de gros François |
| O56 : Un territoire de transition économique | Bouillante | P PROJET | Couverture de la terrasse de l'habitation d'Huy |
| O56 : Un territoire de transition économique | Bouillante | P PROJET | Création de panneaux d'information et de sensibilisation sur les sites naturels dans le cadre du plan proprete |
| O56 : Un territoire de transition économique | Bouillante | P PROJET | Aménagement des sites touristiques des bords chauds: Petite Anse et Anse à sable |
| O56 : Un territoire de transition économique | Gourbeyre | P PROJET | Revalorisation du sentier de randonnée de Cadel: Aménagements touristiques spécifiques Houëlmon /Mome-Cadel/Saint-Jean Bosco |
| O56 : Un territoire de transition économique | Gourbeyre | P PROJET | Revalorisation de l'aménagement du sentier du bassin bleu |
| O56 : Un territoire de transition économique | Communes | P PROJET | Valorisation des itinéraires des communes (aménagement, de construction et de rénovation de leur sentier) (France Vue Mer) |
| O56 : Un territoire de transition économique | Capesterre-Belle-Fau | P PROJET | Réhabilitation de la salle polyvalente affectée aux activités du club sportif capestarien |
| O56 : Un territoire de transition économique | Trois-Rivières | P PROJET | Création d'un marqueur identitaire dans le bourg de Trois-Rivières |
| O56 : Un territoire de transition économique | Trois-Rivières | P PROJET | Rénovation de la villa Postarole |
| O56 : Un territoire de transition économique | Terre de Houli | P PROJET | Transformation d'un bâtiment communal en bureau d'accueil touristique |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | P PROJET | Acquisition de broyeurs de déchets mobiles |

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

| ORIENTATIONS STRATEGIQUES | PORTEUR DE PROJETS | Action (A) / Projet (P) / Besoin (B) | INTITULE DU PROJET |
|--|--------------------|--------------------------------------|---|
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Acquisition de 2 BOM en vue d'optimiser la collecte des déchets ménagers des îles du Sud |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | | Acquisition de véhicules de déchets encombrants |
| O52 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | CAGSC | | Construction du programme intercommunal d'éducation à l'alimentation |
| O56 : Un territoire de transition économique | CAGSC | | Acquisition de 2 enrubaneuses pour réduire les transferts maritimes des déchets des îles du Sud vers le continent |
| O53 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Saint-Claude | P PROJET | Acquisition de véhicules électriques |
| O53 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CAGSC | | Acquisition de véhicules électriques et de bornes de rechargement |
| O53 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Saint-Claude | P PROJET | Implantation de panneaux photovoltaïques sur la Maison de Santé |
| O53 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | CAGSC | | Maîtrise de la demande en énergie du stade intercommunal de rivière des peres |
| O53 : Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Baillif | P PROJET | Confection de la toiture de la cuisine centrale et de la toiture de karata |

Annexe 3a - Fiches actions

Cette annexe reprend les actions ayant le statut « validée ». Il s'agit des 15 premières actions de l'ex-CTE TEMMG. Elle comprend 96 pages.

| Fiche action « validée » | Maitre d'ouvrage |
|--|------------------------------|
| Mise en production d'une 3 ^{ème} turbine à vapeur | Géothermie Bouillante -ORMAT |
| Pérennisation des capacités de production d'électricité du site de géothermie Bouillante | Géothermie Bouillante -ORMAT |
| INSUL'gaz | Verte Vallée |
| Expérimentation d'un TAD à Bouillante | Association KAR AN NOU |
| Création de la déchetterie de Bouillante | CAGSC |
| Création de la déchetterie sur la commune de Pointe-Noire | CANBT |
| Acquisition de véhicules électrique rechargés par une centrale photovoltaïque | CANBT |
| Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse-Terre | CANBT |
| Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans les communes composant l'Aire d'Adhésion (ABC) | PNG |
| Construction de la déchetterie de Terre de Haut | CAGSC |
| Construction de la déchetterie de Terre de Bas | CAGSC |
| Etude sur la réhabilitation de la déchetterie de Capesterre Belle Eau | CAGSC |
| Amélioration et Modernisation de la Gestion des déchets ménagers recyclables du Sud Basse-Terre | CAGSC |
| Mobilités actives dans Basse-Terre et Valorisation du patrimoine | Wi'anArt |
| Etude pour un dispositif d'autoconsommation photovoltaïque | Commune de Goyave |

Annexe 3b - Fiches projets

Les fiches projets présentées à cette annexe sont celles ayant le statut de candidates et devant être présentées au comité des financeurs.

Cette annexe comprend 70 pages

Annexe 4 – Tableaux de synthèse du CRTE

| Orientations stratégiques | Objectifs Stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions |
|---|--|--|--|
| OS 1 : un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | <p>Favoriser l'entretien des espaces verts publics et privés et valoriser les espaces publics</p> <p>Favoriser la cohabitation des usagers multiples des espaces végétalisés</p> <p>Favoriser l'implication citoyenne des habitants</p> <p>Favoriser l'attachement de nos populations à leur patrimoine naturel</p> <p>Favoriser la reproduction des espèces locales</p> <p>Protéger les ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau</p> <p>Recenser les espèces locales (faune et flore)</p> <p>Favoriser l'entretien des espaces verts publics et privés et valoriser les espaces publics</p> <p>Favoriser la cohabitation des usagers multiples des espaces végétalisés</p> <p>Favoriser l'implication citoyenne des habitants</p> <p>Favoriser l'attachement de nos populations à leur patrimoine naturel</p> <p>Protéger les ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau</p> <p>Recenser les espèces locales (faune et flore)</p> | Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans les communes composant l'aire d'adhésion (ABC) |
| OS 1 : un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | <p>Favoriser la reproduction des espèces locales</p> <p>Protéger les ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau</p> <p>Recenser les espèces locales (faune et flore)</p> <p>Eradiquer les déchets sauvages</p> <p>Préserver et réimplanter les espèces menacées sur le territoire</p> <p>Valoriser le littoral de la Basse-Terre</p> <p>Sensibiliser la population à la protection de l'environnement</p> <p>Préserver la flore vasculaire indigène menacée de la Basse-Terre</p> <p>Améliorer la connaissance sur les sorgesses pour anticiper et agir à la source et accompagner les populations et les acteurs économiques</p> <p>Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens et les herbiers</p> | Mobilité actives dans Basse-Terre et Valorisation du Patrimoine |
| OS 1 : un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être | Objectif 1.2 : Protéger et restaurer l'environnement | <p>Eradiquer les déchets sauvages</p> <p>Préserver et réimplanter les espèces menacées sur le territoire</p> <p>Valoriser le littoral de la Basse-Terre</p> <p>Sensibiliser la population à la protection de l'environnement</p> <p>Préserver la flore vasculaire indigène menacée de la Basse-Terre</p> <p>Améliorer la connaissance sur les sorgesses pour anticiper et agir à la source et accompagner les populations et les acteurs économiques</p> <p>Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens et les herbiers</p> | Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse Terre |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | <p>Réduire et valoriser les déchets du territoire</p> <p>Créer les emplois</p> <p>Réduire le gaspillage</p> <p>Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires</p> <p>Soutenir la création d'activités concourant au bien social et au développement durable</p> | Création de la déchetterie de Boullionte |

| Orientations stratégiques | Objectifs Stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions |
|---|--|--|---|
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Réduire et valoriser les déchets du territoire Créer le pouvoir d'achat des populations précaires Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable | Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse Terre |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Réduire et valoriser les déchets du territoire Créer le pouvoir d'achat des populations précaires Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable | Construction de la déchèterie de Terre-Haut |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Réduire et valoriser les déchets du territoire Créer le pouvoir d'achat des populations précaires Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable | Construction de la déchèterie de Terre-Bas |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Réduire et valoriser les déchets du territoire Créer le pouvoir d'achat des populations précaires Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable | Etude sur la réhabilitation de la déchèterie de Capesterre Belle Eau |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Réduire et valoriser les déchets du territoire Créer le pouvoir d'achat des populations précaires Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable | Création d'une déchèterie sur la commune de Pointe-Noire |
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Réduire et valoriser les déchets du territoire Créer le pouvoir d'achat des populations précaires Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable | Amélioration et Modernisation de la gestion des déchets ménagers recyclables du Sud Basse-Terre |

| Orientations stratégiques | Objectifs Stratégiques | Objectifs opérationnels | Actions |
|---|---|---|--|
| OS2 : Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire | Objectif 2.2 : Promouvoir l'économie circulaire dont l'écologie industrielle territoriale | Accompagner le développement d'un maillage inter-entreprises Favoriser l'émergence de filières innovantes permettant de réduire l'impact environnemental de l'industrie, de soutenir le recours à l'économie Identifier de nouveaux gisements d'économie circulaire | Impulser la collecte des biodéchets professionnels et les valoriser par la méthanisation pour la production d'électricité et de Gaz Véhicule |
| OS3: Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | | Pérensation des capacités de production d'électricité du site de géothermie Bouillanne (971) |
| OS3: Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | | Mise en production d'une 3ème turbine à vapeur |
| OS3: Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | | Impulser la collecte des biodéchets professionnels et les valoriser par la méthanisation pour la production d'électricité et de Gaz Véhicule |
| OS3: Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | | Acquisition de véhicules électriques rechargés par une centrale photovoltaïque |
| OS3: Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | | Etude pour un dispositif d'autoconsommation photovoltaïque |
| OS3: Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Objectif 3.4 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous | Favoriser l'utilisation de modes actifs lors des déplacements Réorganisation des transports existants et mise en place de modes plus PrésERVER la qualité de l'air, de | Expérimentation d'un TAD à Bouillanne |
| OS3: Un territoire en transition énergétique et de mobilité durable | Objectif 3.4 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous | Favoriser l'utilisation de modes actifs lors des déplacements Réorganisation des transports existants et mise en place de modes plus PrésERVER la qualité de l'air, de | Mobilité actives dans Bosse-Terre et Valorisation du Patrimoine |

Annexe 5 – Contribution des établissements publics et opérateurs

Cette annexe sera amendée dans le cadre le V2 du CRTE TEMMG.

Annexe 6 – Maquette financière

| Orientations stratégiques | Objectifs | Actions | Maître d'ouvrage | Montant total | Part MO | | Part Autre MO | Part Etat | Dont Part Etat | | Dont Part Etat | | Dont Part Etat - autres (DAC, Politique de la décentralisation, etc.) | Part Europe | Part Région | Part Département | Autres financeurs Ademe | Autres financeurs | | | |
|---------------------------|--|--|------------------|----------------|--------------|-------|---------------|-----------|----------------|---------|----------------|---------|--|-------------|-------------|------------------|-------------------------|-------------------|--|-------------|--------------|
| | | | | | CANBT | CAGSC | | | Etat-FE | Etat-FE | Etat-CC | Etat-CC | | | | | | | | | |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 1 | Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | Co-construire et partager des connaissances naturelles dans les communes composant l'aire d'adhésion (ABC 1) | PNIG | 487 740,00 € | | | 160 040,00 € | - € | | | | | | | | | | | | 30 200,00 € | |
| | Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | Mobiliser des ressources humaines et matérielles | WironARI | 75 428,00 € | | | | - € | | | | | 30 000,00 € | | | | | | | 28 470,00 € | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Création de la déchetterie de Bouffonne | CAGSC - CR971 | 1 853 346,00 € | | | | - € | | | | | | | | | | | | | 525 000,00 € |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 2 | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse | CANBT | 1 242 250,00 € | 372 675,00 € | | | | 869 575,00 € | | | | | | | | | | | | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Construction de la déchetterie de terre-Haut | CAGSC | 1 236 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | 309 000,00 € |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Construction de la déchetterie de terre-Bas | CAGSC - CR971 | 1 357 800,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | 339 450,00 € |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 2 | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Etude sur la réhabilitation de la déchetterie de Copestenne Belle Eau | CAGSC | 15 585,00 € | | | 3 117,00 € | | | | | | | | | | | | | | 7 792,50 € |

| Orientations stratégiques | Objectifs | Actions | Maître d'ouvrage | Montants total | PART MD | | PART MO | PART Autre | PART Etat | Dont Part Etat (FE) | Dont Part Etat (DETR) | Dont Part Etat (autres (DAC, Politiques de villes, décentralisation, etc)) | Dont Part Etat (CC) | PART Région | PART Département | Autres Financements Admés | Autres Financements | | |
|--|--|---|-----------------------------|-----------------|--------------|------------|-------------|--------------|----------------|---------------------|-----------------------|--|---------------------|-------------|------------------|---------------------------|---------------------|----------------|--|
| | | | | | CANBIT | CAGSC | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Objectif 2.1.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Création d'une déchèterie sur la commune de Pointe-à-Noire | CANBIT-CR971 | 1 733 875,00 € | | | | | | | | 1 127 019,00 € | | | | | 606 856,00 € | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Objectif 2.1.2 : Améliorer la gestion des déchets ménagers recyclables du Sud-Basse-Terre | Modernisation de la gestion des déchets ménagers recyclables du Sud-Basse-Terre | CAGSC | 2 017 760,69 € | | | | | | | | | | | | | | 887 425,33 € | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif 2.2 : Promouvoir l'économie circulaire dans l'économie industrielle territoriale | Objectif 2.2.1 : Promouvoir l'économie circulaire dans l'économie industrielle territoriale | Impulser la collecte des biodéchets professionnels et les valoriser par la méthanisation pour la production d'électricité et de gaz véhicule (Insul'Gazi) | Verte Vallée | 14 220 999,00 € | | | | | | | | | | | | | | 6 355 249,7 € | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Objectif 2.2.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Pérennisation des capacités de production d'électricité du site de géothermie Bouillante (971) | Géothermie Bouillante ORMAT | 15 000 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Objectif 3.2.1 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Mise en production d'une géothermie à vapeur | Géothermie Bouillante ORMAT | 52 000 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Objectif 3.2.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Acquisition de véhicules électriques rechargés par une centrale photovoltaïque | CANBIT-CR971 | 112 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Objectif 3.2.3 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Etude pour un dispositif d'autocapture d'électricité photovoltaïque | Goyave | 5 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Objectif 3.4 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous | Objectif 3.4.1 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous | Expérimentation d'un TAD à Bouillante | Association KAR AN NOU | 359 409,83 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | 91 717 193,52 € | 372 675,00 € | 3 117,00 € | 67 840,13 € | 419 419,00 € | 3 451,750,00 € | 869 575,00 € | | | 89 600,00 € | 10 919,61 € | 145 984 865,50 € | 2 480 000,00 € | 2 802 633,53 € | 6 413 919,75 € | |

Annexe 7 – Contractualisation et programmes Etat

| Contractualisation Convention partenariale | Objectifs | Co contractant (s) principal (aux) du territoire | Co Contractant principal |
|---|---|--|-----------------------------|
| Programme Leader 2014 - 2020 - CAGSC | Connaitre et faire connaitre le territoire autour des neufs familles de patrimoine Protéger le territoire et ses patrimoines Valoriser économiquement les activités liées aux patrimoines, | CAGSC | EUROPE-CR971 |
| Protocole d'engagement réciproques et renforcés Contrat de ville intercommunal CAGSC (avenant de prorogation 2020 - 2022) | Garantir les mêmes droits Favoriser l'émancipation Faire république | CAGSC | Etat |
| Contrat Avenir Montagne Ingénierie | diversifier l'offre pour conquérir de nouveaux publics accélérer la transition écologique dynamiser l'immobilier de loisir | CANBT-CAGSC | Etat |
| Action Cœur de ville Basse- Terre | Revitaliser le centre ville | Basse-Terre | Etat |
| Petite ville de demain Bouillante | Revitaliser le centre bourg | Bouillante | Etat |
| Petite ville de demain Terre- de-Haut | Revitaliser le centre bourg | Terre-de-Haut | Etat |

| Contractualisation Convention partenariale | Objectifs | Co contractant (s) principal (aux) du territoire | Co Contractant principal |
|---|-----------------------------|--|-----------------------------|
| Petite ville de demain Terre de Bas | Revitaliser le centre bourg | Terre de Bas | Etat |
| Petite ville de demain Lamentin | Revitaliser le centre bourg | Lamentin | Etat |

Annexe 8 – Organismes de coopération

| Structure | Thématiques-compétences | Entité du territoire de TEMMG | Autres partenaires / membres publics |
|--|--|---|---|
| Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe SyMEG | Electricité - Eclairage | Toutes les communes | Communes de Guadeloupe (pour Marie-Galante c'est la CCMG qui est membre) |
| Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe SyMGEAG | Eau - Assainissement - GEPU - DECI (?) | CANBT et CAGSC | CANGT - CARL-Cap Excellence -CD971-CR971 |
| Société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR | Energie | | SYMEG |
| Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe - SEMAG | Aménagement, Construction, Bailleur | Lamentin, Sainte Rose, Goyave, Petit Bourg, Basse Terre | CR971 CD971 GOSIER MORNE A L EAU PORT LOUIS PETIT CANAL, ABYMES, POINTE A PITRE |
| Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guadeloupe | Eau, biodiversité, Inondation | A compléter | Etat/CR/CD/Communes et EPCI de Guadeloupe/ |
| Grand Port Maritime de Guadeloupe | Transports maritimes | A compléter | Etat/CT de Guadeloupe et leurs groupements |
| Centre hospitalier Gérontologique | accueil des personnes âgées | A compléter | CT de Guadeloupe/CAF/ETAT |
| Centre hospitalier Universitaire | Soins/Santé | A compléter | ETAT/CT de Guadeloupe |

| Structure | Thématiques-compétences | Entité du territoire de TEMMG | Autres partenaires / membres publics |
|--|-------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Etablissement public foncier local (EPFL) de Guadeloupe | Foncier | CANBT, CAGSC et communes membres | Région Guadeloupe |
| | | | Communauté d'agglomération |
| | | | Cap Excellence |
| | | | Grand Sud Caraïbes |
| | | | Nord Grande Terre |
| | | | Nord Basse Terre |
| | | | Marie-Galante |
| | | | Communes |
| | | | Abymes |
| | | | Anse Bertrand |
| | | | Baie-Mahault |
| | | | Baillif |
| | | | Basse-Terre |
| | | | Bouillante |
| | | | Capesterre Belle Eau |
| | | | Capesterre de Marie Galante |
| | | | Deshaies |
| | | | La Désirade |
| | | | Gourbeyre |
| | | | Goyave |
| | | | Grand Bourg |
| | | | Lamentin |
| | | | Morne à l'Eau |
| | | | Le Moule |
| Petit Bourg | | | |
| Petit Canal | | | |
| Pointe-à-Pitre | | | |
| Pointe Noire | | | |
| Port-Louis | | | |
| Saint-Claude | | | |
| Saint François | | | |
| Saint Louis | | | |
| Sainte Anne | | | |
| Sainte Rose | | | |
| Terre de Bas | | | |
| Terre de Haut | | | |
| Trois Rivières | | | |
| Vieux Fort | | | |
| Vieux Habitants | | | |



Annexe 9 – Manuel d'Organisation et de fonctionnement
Cette annexe comprend 16 pages

Annexe 10 – Charte d'engagement pour la relance et la transition écologique du territoire

(Cette charte sera revue dans le cadre de la V2 du projet de CRTE)

La présente charte est signée entre l'État, collectivités et parties prenantes qui souhaitent s'engager dans la transition écologique du territoire, par la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique, et plus largement par ceux qui partagent et soutiennent cette démarche.

« Le ministère de la Transition écologique s'est engagé dans une politique volontariste à l'attention des territoires, afin d'ancrer de manière très concrète ses politiques publiques. C'est pourquoi j'ai proposé le 23 mars, lors du Forum des Territoires en transition, la création d'une Communauté des territoires démonstrateurs de la transition écologique. Cette communauté a vocation, dans une logique de pair à pair, d'inspirer, de donner envie et de montrer en quoi la transition écologique est une opportunité de développement. » Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique

« De nombreux territoires de cette communauté sont déjà engagés dans la démarche des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces contrats nous permettent d'accompagner chaque territoire de manière personnalisée, avec des politiques publiques et des moyens adaptés. La transition écologique et la cohésion territoriale sont ainsi au cœur de la relance économique et sociale de notre pays. » Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de relance et de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de relance et de transition écologique, signés pour une durée de 6 ans donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

Les contrats de relance et de transition écologique dessinent l'avenir à travers une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles. Il revient à chaque acteur de déterminer la ou les action(s) qu'il entend porter.

Les acteurs du territoire définissent collectivement les axes stratégiques de la transition écologique qu'ils se sont choisis. Energies renouvelables, nouvelles mobilités, émergence de filières professionnelles vertes, conversions industrielles, transformation des processus de production, alimentation saine et de qualité, agriculture en circuits courts et de proximité, gestion des ressources naturelles, économie circulaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

Le contrat de transition écologique fait l'objet d'un échange entre Etat et collectivités au cours de toute la période de négociation. Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, p l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir.

L'Etat, à travers ses services déconcentrés et ses opérateurs, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux dispositifs financiers de droit commun ou le cas échéant exceptionnels.

Le Territoire Entre Mer et Montagnes de Guadeloupe (TEMM) se mobilise avec l'objectif d'être un territoire bioclimatique exemplaire dans une zone tropicale. Ses défis sont spécifiques, mais aussi partagés par tous les territoires tropicaux du monde : - réussir un développement vertueux dans un contexte de forte précarité, de fragilité du tissu socio-économique et de transition démographique ; - réussir à développer des filières économiques locales robustes et exportables avec des ressources locales très limitées, une logistique compliquée et un marché économique très contraint ; - assurer la résilience d'un territoire entre pression démographique et changement climatique qui se concrétise déjà par des phénomènes extrêmes plus forts, plus fréquents et irréguliers.

La présente Charte est signée par l'État et le TEMM. Elle a vocation à être signée par la suite par toutes les parties prenantes volontaires pour s'en gager dans la transition écologique di annexée au contrat de transition écologique. Le contrat et ses fiches-actions comprendront des engagements précis qui feront l'objet d'une évaluation selon des modalités définies par les signataires.



DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA CANBT
du 22/12/2021 N°CAGSC-2021-14-11
Domaine d'intervention : 8.8 environnement

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

975-249710070-20211222-CAGSC2021-14-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2021

Publication : 29/12/2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'An Deux Mille Vingt-et-un et le Mercredi vingt-deux décembre à onze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation en date du 15 décembre 2021, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 18

Dont Procurations : 5

Absents : 26

Sens du vote :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président (en visio); M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président (en visio); M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président (en visio); M. ANSELME Jacques, 7^{ème} Vice-Président; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-présidente; Mme CARAVEL épouse SIARRAS Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente (en visio); Mme BAILLET Patricia (en visio); M. BASSETTE Rosan (en visio); Mme CHOISI Annick (en visio); Mme EUGENIE Gilberte; M. GERAN Gaston (en visio); M. GUILLAUME Bernard; M. LATCHMAN Rodrigue (en visio); Mme MONLOUIS Gisèle (en visio); M. OTTO Jules (en visio); Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline (en visio); M. VITALIS Cédric. (en visio).

ABSENTS ET /OU EXCUSES : Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-présidente; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra; M. ADEMAR Luc; M. BEAUGENDRE Joël; M. BELFORT Hubert; M. BRUDEY Hilaire; M. CALIFER Elie; M. CHAULET Philippe; M. COURTOIS Jean-Philippe; Mme DACALOR Fabienne; M. DARES Louis-Jules; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette; Mme GUILLAUME Virginie; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel; Mme HERLEM Annick; Mme KALI-ELIE Nadya; Mme PETRO Sonia; M. RANDINI Hugues dit Philippe; Mme WECK-MIRRE Lucie; M. ZOZO Gaby.

AYANT DONNE PROCURATIONS : M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président, (Procuration donnée à Mme EUGENIE Gilberte); M. ATTALAH André, (Procuration donnée à M. GUILLAUME Bernard); Mme CHRISTOPHE Annie, (Procuration donnée à Mme EUGENIE Gilberte); Mme RENE-GABRIEL Murielle (Procuration donnée à M. GUILLAUME Bernard); Mme RYON épouse BIDOYET Marysette, (Procuration donnée à Mme BAILLET Patricia).

Les 18 Conseillers présents formant plus du tiers des membres en exercice (en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021), lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme BAILLET Patricia a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA CANBT**

Délibération affichée le

Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le 28 DEC. 2021

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le tribunal administratif de Basse-Terre. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA CANBT
du 22/12/2021 N°CAGSC-2021-14-11
Domaine d'intervention : 8.8 environnement

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-249710070-20211222-CAGSC2021-14-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/12/2021

Publication : 23/12/2021

EXPOSE DES MOTIFS



Monsieur le Président, rappelle aux membres du Conseil, que la Communauté a délibéré le 30 janvier 2020 en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, sur l'adhésion au dispositif national de Contrat de Transition Ecologique (CTE) « Territoire entre Mer et Montagnes de Guadeloupe » qui portait sur 3 axes pour un aménagement durable de l'espace communautaire :

- Un territoire de biodiversité, de santé environnementale et de bien-être,
- Un territoire d'économie circulaire, sociale et solidaire
- Un territoire de transition énergétique et de mobilité durable.

Le 1^{er} comité de pilotage du CTE qui s'est réuni le 29 avril 2021 pour faire d'une part un point d'étape sur le fonctionnement et les actions et d'autre part pour acter de l'évolution du CTE en CRTE.

Le CRTE est un contrat intégrateur de toutes les démarches contractuelles existantes qui sont appelées à être progressivement remplacées afin de rendre plus lisible l'action de l'Etat sur les territoires. Il est signé pour 6 ans et illustre le nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.

La CANBT et la CAGSC souhaitent poursuivre leur dynamique et s'intégrer au dispositif CRTE afin de co-construire un projet de territoire évolutif qui réponde aux transformations et aux transitions nécessaires à mettre en œuvre particulièrement en matière d'emploi et de développement économique, d'aménagement et de transition numérique, et d'accès à la culture. Ce projet permettra de restaurer un service public pour faire face aux besoins des habitants et conforter la transition écologique.

Aussi, Monsieur le Président sollicite l'approbation du Conseil Communautaire pour la signature du Contrat de Relance et de la Transition Ecologique en partenariat avec la CANBT, qui sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Environnement ;
- VU la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 ;
- **CONSIDERANT** que le CRTE intègre le CTE et les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des Collectivités territoriales considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.
- **CONSIDERANT** la signature du protocole d'engagement du CRTE ;

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT : 23 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Article 1 - D'AUTORISER le Président à signer le Contrat de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE) en partenariat avec la CANBT;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le tribunal administratif de Basse-Terre. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr



DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA CANBT
du 22/12/2021 N°CAGSC-2021-14-11
Domaine d'intervention : 8.8 environnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20211222-CAGSC2021-14-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2021

Publication : 28/12/2021

Article 2 - DE DONNER tous pouvoirs au Président pour signer ce contrat et ses annexes ;

Article 3- QUE Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au préfet, notifiée aux communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.



Fait à Basse-Terre, le 29 DEC. 2021

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 29 DEC. 2021

La publication et/ou la notification le 28 DEC. 2021

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,



Thierry ABELLI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le tribunal administratif de Basse-Terre. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-249710070-20211222-CAGSC2021-14-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2021
Publication : 23/12/2021



2021 12 22

2021 12 22

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE
**_*_*_*_*_

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU NORD BASSE-TERRE
-***-

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Session Ordinaire D'AOÛT 2021

Délibération

N°9

L'an deux mil vingt et un, le trente août, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni par visio-conférence sous la présidence de Guy LOSBAR, Président

Présents : Guy LOSBAR - Claudine BAJAZET - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Ephrem GLORIEUX - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Roselise FAMIBELLE - Adrien BARON - Cynthia CHAPOULIE - Laura GUEPPOIS - Christian JEAN-CHARLES - David NEBOR - Magalie SALIBUR - Jacqueline LOLIA - Philippe DEZAC - Clara RIGAH - Bruno FELICIANNE - Ginette VEROIX - Gilbert ROUYARD - Didier MARICEL - Ketty DELVER - Line LAGUERRE - José TORIBIO - Henri YACOU - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET

Absents excusés : Yolande BOURGUIGNON

Absents : Bernard ABDUL MANINROUDINE - Sylvie DAÛGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Rémy SENNEVILLE - Jocelyne UNIMON - Henri JOTHAM - Joël HILAIRE - Jeanny MARC-MATHIASIN - Edmée MAURIELLO - Augustin KANCEL - Francelise YÉPONDE - Josy ALEXIS

Votants : 28

Secrétaire de séance : Magalie SALIBUR

DELIBERATION
AFFICHEE le

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DU CONTRAT DE
TRANSITION ET DE RELANCE ECOLOGIQUE**

13 SEP 2021

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

CANBT - Conseil Communautaire - 2021-06 du 30/08/2021 - Délibération n°9

Actuelle de réception en préfecture
5712457106G2-20210912-CONS20210609-DE
Date de réception en préfecture : 12/09/2021
Date de réception préfecture : 12/09/2021

Vu la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

Considérant que la CANBT a signé le 7 février 2021 en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes, le dispositif national de Contrat Transition Ecologique (CTE) « Entre Mer et Montagne de Guadeloupe » ;

Considérant que Gouvernement propose aux collectivités une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;

Considérant que CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Considérant qu'il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE intègre notamment le Contrat de Transition Ecologique (CTE), qui résulte d'une co-construction avec les élus, les services de l'Etat, les entreprises et les citoyens.

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 28
- Nombre de suffrages exprimés : 28
- Nombre de voix pour : 28

ARTICLE 1 : De valider le Protocole d'engagement du contrat de transition et De relance économique.

ARTICLE 2 : De donner toute délégation au Président pour signer tout document relatif à ce dossier.

ARTICLE 3 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT**



Guy LOSBAR

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.





CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Orientation n°1 : Territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Pilote Collectivité

Communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe

Pilote Etat

DEAL

ARS

DAAF

AFB

Enjeu

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est un enjeu mondial majeur. Il est à noter que **80% de la biodiversité française se trouve en Outre-Mer**. Néanmoins, en Guadeloupe, réserve mondiale de la biosphère, un récent état des lieux fait ressortir la disparition de certaines espèces. En effet, la destruction des habitats terrestres et marins sous les pressions anthropiques, le braconnage et les défrichements illicites, l'introduction d'espèces invasives et les effets du réchauffement climatique constituent les principales menaces pesant sur le biotope.

Par ailleurs, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé : « **la santé environnementale** comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

En outre, la pollution des sols par le chlordécone, constitue par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social majeur pour notre territoire. La Guadeloupe connaît d'autres problèmes que ceux posés par le chlordécone notamment ceux produits par l'obésité (diabète de type 2 à 3 plus présent qu'en métropole, maladies cardio-vasculaires, cancers...). En effet, en Guadeloupe, un adulte sur 2 et un enfant sur 4 est en surpoids. Il y a 10 fois plus d'enfants et d'adolescents obèses qu'il y a 40 ans. Cette maladie touche particulièrement les filles dont le nombre est en hausse constante (17% en 2009 20% en 2019).

Ainsi, il conviendra d'agir sur les facteurs environnementaux (eau, air, sols, bruits...) afin de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population.



Il s'agit de :

- **Reconquérir la biodiversité du territoire** afin de freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, de développer la nature en ville, limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette nécessaire au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité ;
- **Protéger et restaurer l'environnement** dans toutes ses composantes par la création de nouvelles aires protégées et le confortement du réseau écologique dans les territoires (trames verte et bleue, réseau écologique) ; la protection des espèces en danger et la lutte contre les espèces invasives ; la promotion des actions visant à améliorer les connaissances sur la biodiversité des sols ; le développement des pratiques agricoles et forestières permettant de conserver la biodiversité, la restaurer et la valoriser ; la préservation des milieux marins afin de parvenir à des engagements concrets en matière d'aires protégées, de pêche et de protection de la biodiversité en haute mer ; le développement de la recherche et d'une réelle économie de la connaissance sur la biodiversité.
- **Lutter contre les effets du chlordécone** et en particulier prévenir le risque sanitaire et protéger les populations et les milieux ;
- **Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable sur le territoire ;**
- **Évoluer dans un environnement favorable à sa santé.**



Objectifs stratégiques et opérationnels

| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|---|--|--|---|
| Reconquérir la biodiversité du territoire | Faune et flore tropicales Population Acteurs de la filière agriculture | <p>Favoriser l'entretien des espaces verts publics et privés et valoriser les espaces publics délaissés</p> <p>Favoriser la cohabitation des usages multiples des espaces végétalisés</p> <p>Favoriser l'implication citoyenne des habitants</p> | <p>Renforcement du végétal en milieu urbain (jardins partagés...)</p> <p>Développement de la nature en ville et création de nouveaux espaces verts</p> <p>Organisation du concours de la plus belle commune et/ou du plus beau quartier</p> <p>Création d'une pépinière intercommunale</p> <p>Accompagnement des projets intégrés de gestion des espaces naturels protégés</p> |
| | | <p>Préserver l'attachement de nos populations à leur patrimoine naturel</p> | <p>Accompagnement de la restructuration de la filière herboristerie et des métiers s'y afférant</p> <p>Création d'un atlas des plantes médicinales</p> <p>Création d'un conservatoire des plantes médicinales</p> <p>Accompagnement de la réouverture du diplôme universitaire de phytothérapie tropicale et création de bourses d'études</p> <p>Création de filières de formation innovantes tournées vers la préservation de notre patrimoine naturel</p> |



| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|---|---------------------------|---|--|
| | | Favoriser la reproduction des espèces locales | Aménagement des espaces de protection et de reproduction, en particulier des tortues marines et des coraux |
| | | Protéger les ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau | Création de supports audiovisuels de sensibilisation au cycle de l'eau et à la pollution Actions visant à la réduction de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture |
| Reconquérir la biodiversité du territoire | Faune et flore tropicales | Recenser les espèces locales (faune et flore) | Création d'un atlas de la biodiversité du territoire |
| Protéger et restaurer la nature | Faune et flore tropicales | Éradiquer les décharges sauvages | Traitement et aménagement paysager des lieux de décharges sauvages (bacs à fleurs mellifères) |
| | Population | Préserver et réimplanter les espèces mellifères sur le territoire | Actions visant la mise en culture d'espèces végétales mellifères Études sur l'abeille Mélipone endémique Lancement d'actions de sensibilisation du grand public et des écoles sur l'importance des pollinisateurs, leur déclin et les enjeux écologiques liés à leur disparition Accompagnement des appels à projets « Archipel Guadeloupe, Terre de pollinisateurs » |
| | | Valoriser le littoral de la Basse-Terre | Aménagement des côtes |
| | | Sensibiliser la population à la protection de l'environnement | Création d'un guide sur les bonnes pratiques environnementales (compost, tri...) |



| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|---|--|---|--|
| | | | <p>Création de signalétiques des points de collecte de déchets</p> <p>Développement d'ateliers de sensibilisation dans les écoles</p> <p>Création d'une exposition itinérante avec photos et fresques de sites à découvrir, espèces végétales et animales en danger.</p> |
| | | Préserver la flore vasculaire indigène menacée de la Basse-Terre (1706 espèces recensées à ce jour dont 21 endémiques) | Soutien aux actions de renforcement de la protection des espèces remarquables et au déploiement d'actions de sensibilisation |
| Protéger et restaurer la nature | Faune et flore tropicales | Améliorer la connaissance sur les sargasses pour anticiper et agir à la source et accompagner les populations et les acteurs économiques affectés | Soutien aux projets de recherche et aux projets innovants pour collecter et valoriser les sargasses |
| | | Contribuer à réduire les menaces d'origine humaine pesant sur les récifs coralliens et les herbiers | <p>Développement d'actions de sensibilisation</p> <p>Mise en place d'actions de formations spécifiques</p> |
| Lutter contre les effets du chlordécone et en particulier prévenir le risque sanitaire et protéger les populations et les milieux | <p>Population Professionnels Acteurs socio-économiques</p> <p>Population</p> | <p>Initier un plan d'actions spécifiques contre la pollution par le chlordécone</p> <p>Restaurer une qualité de vie des populations impactées</p> | <p>Rendre accessible à la population les tests de dépistage du chlordécone</p> <p>Développement d'un plan d'actions en faveur des populations du sud Basse-Terre impactées</p> <p>Soutien à la recherche sur la remédiation des milieux naturels</p> |



| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|---|---|---|--|
| Lutter contre les effets du chlordécone et en particulier prévenir le risque sanitaire et protéger les populations et les milieux | Professionnels Acteurs socio-économiques | Initier un plan d'actions spécifiques contre la pollution par le chlordécone | Accompagnement des programmes d'exploration de dépollution des sols |
| | | Restaurer une qualité de vie des populations impactées | Accompagnement de la recherche dans les domaines de la santé humaine, santé animale, environnement (air, eau, sols, mer, flore) |
| | | Accompagner la réduction de l'exposition au chlordécone | Actions d'information, de sensibilisation et de formation |
| | | | Actions d'accompagnement des professionnels fortement impactés par la pollution (pêcheurs, agriculteurs, restaurateurs, gîteurs....) |
| Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable sur le territoire | Population Professionnels Acteurs socio-économiques Faune, flore, environnement | Limiter les effets des pesticides | Accompagnement du programme JAJA (Jardins familiaux) pour les populations consommant les produits des jardins créoles situés en zones potentiellement contaminées et mise en œuvre de maisons JAJA |
| | | Protéger les ressources en eau, la qualité de l'air et des sols | Promotion d'une agriculture raisonnée (compost, cultures hors sol, cultures en pot...) |
| | | Valoriser les Bio déchets | Développement de synergies entre acteurs |
| | Population Professionnels | Sédentariser l'agriculture et accompagner la reconversion des agriculteurs dans une autre filière | Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire |
| | | | Actions innovantes de valorisation des bio déchets |
| | | Accompagnement technique des agriculteurs exerçant sur des terres chlordéconées | |
| | | Promotion des recherches sur la mise en place des nouvelles techniques de culture, de production ou de transformation | |
| | | Développement | de |



| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|--|---|---|--|
| Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable sur le territoire | Ils Acteurs socio-économiques Faune, flore, environnement | Sédentariser l'agriculture et accompagner la reconversion des agriculteurs dans une autre filière | l'agroforesterie, de la permaculture Soutien au développement des cultures sous serre en hydroponie et de l'aquaponie |
| | | Valoriser les cultures ancestrales | Accompagnement de la relance des cultures traditionnelles ancestrales : cacao, café, vanille, pois... Relance de la production de plantes tinctoriales pour répondre à la problématique des colorants de synthèse Retour à des produits naturels obtenus par extraction (règlement européen de REECGH) |
| Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable sur le territoire | Population Professionnelle Ils Acteurs économiques Faune, flore, environnement | Préserver l'attachement de nos populations à leur patrimoine végétal | Accompagnement du développement des circuits courts et valorisation des produits locaux à travers la mise en place de jardins créoles Développement de jardins partagés notamment au sein des établissements scolaires et dans les quartiers Développement d'ateliers dans les quartiers animés par des professionnels et/ou des associations référentes |
| | | Lutter contre l'obésité et prévenir les maladies (cancers, diabète, maladies cardiovasculaires, hypertension artérielle...) | Mise en place de structures d'accompagnement des jeunes en surpoids (hébergement, activités, éducation nutritionnelle, sport, suivi médical...) |
| | | Développer une politique alimentaire fédératrice et identitaire co-construite | Lancement d'une étude préliminaire |



| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|--|--|---|---|
| | | avec les acteurs du territoire, favorisant la consommation de produits locaux de qualité et contribuant à la structuration et à la consolidation des filières agricoles locales | Mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT) |
| Evoluer dans un environnement favorable à sa santé | Population Touristes Acteurs économiques | Valoriser les richesses en eau du territoire en développant un tourisme thermal destiné au bien-être et à la santé de la population | Développement de nouvelles activités de bien être sur le territoire et valorisant les ressources naturelles |

Résultats généraux attendus au terme du CTE

| Objectif stratégique | Indicateurs de suivi |
|--|---|
| Reconquérir la biodiversité du territoire | Augmentation du nombre de jardins partagés sur le territoire |
| | Augmentation du nombre d'espaces de protection et de reproduction des tortues et des coraux |
| | Réduction de la pollution des cours d'eaux |
| | Amélioration des connaissances des espèces locales |
| | A de plages aménagées durablement |
| | Renforcement de la trame verte (corridor écologique) |
| | Amélioration des bonnes pratiques environnementales |
| | Augmentation du civisme environnemental |
| Lutter contre les effets du chlordécone et en particulier prévenir le risque sanitaire et protéger les populations et les milieux | Amélioration des connaissances de la population |
| Promouvoir une alimentation saine et une agriculture durable sur le territoire | Amélioration des connaissances de la population Diminution du gaspillage alimentaire |
| Evoluer dans un | Augmentation des activités relatives au bien-être |



**environnement
favorable à sa santé**

créées

Acteurs mobilisés, rôles et apports spécifiques liés à l'orientation

Etat

DIECCTE

Région Guadeloupe

Département de la Guadeloupe

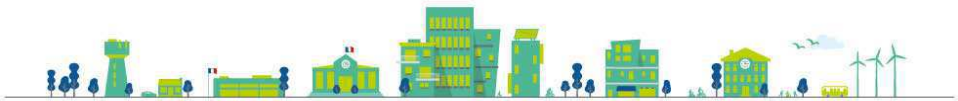
Chambre de l'agriculture

CCI, Chambre des métiers

Professionnels de l'agriculture, de la pêche

DAAF

Université



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Orientation n°2 : Territoire d'économie circulaire sociale et solidaire

Pilote Collectivité

Communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe

Pilote Etat

DEAL / DAFF / DIECCTE

CEREMA/ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)

Enjeu

L'économie sociale et solidaire participe au dynamisme économique, social et environnemental du territoire.

La promotion de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire est organisée autour des pratiques généralisées qui reposent sur les axes suivants :

Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts :

Cet axe consiste à mutualiser les ressources et nouer des partenariats, avec la perspective de créer un club « économie circulaire » associant les grandes entreprises, PME, PMI, acteurs du tourisme et à favoriser la montée en gamme des acteurs de la filière économie circulaire.

Promouvoir l'économie circulaire dont l'écologie industrielle territoriale :

Cet axe consiste à favoriser l'émergence de filières innovantes permettant de réduire l'impact environnemental de l'industrie, de soutenir le recours à l'économie circulaire afin de créer des incitations à la collecte, au tri et réemploi des déchets. Il s'agit également, d'identifier de nouveaux gisements d'économie circulaire et d'encourager les producteurs à s'inscrire dans une démarche d'écoconception et du design de produits via la valorisation des coproduits et sous-produits visant la diversification des champs d'activité, le développement des marchés de niches et des solutions aux produits en fin de vie.

Bâtir un tissu solide de l'économie sociale et solidaire (ESS) :

Cet axe consiste à promouvoir et renforcer les compétences locales en ESS en créant de manière collective des outils d'accompagnement des populations vers l'emploi, à développer des initiatives mutualisées, à promouvoir l'émergence de projets communs et d'accompagnement des porteurs de projets de l'ESS.



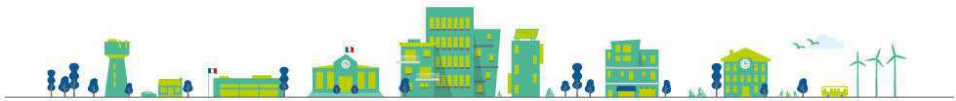
Développer un tourisme durable et responsable dont l'éco-tourisme :

Selon l'Organisation mondiale du tourisme durable « le Développement touristique durable satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants ».

Le tourisme durable s'inscrit dans une dynamique qui articule à la fois les modes de déplacements, de production et de consommation écoresponsables, tout en associant les populations concernées au projet de développement touristique et aux retombées.

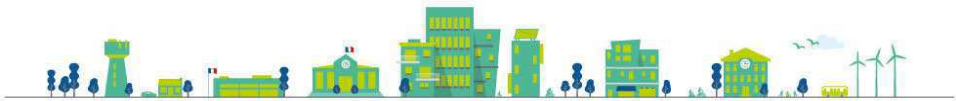
Il suppose un aménagement et une gestion intégrés des ressources, ce qui implique la participation des acteurs locaux et une éco-responsabilité des touristes, afin de concilier la mise en œuvre du tourisme avec les besoins et capacités d'accueil du territoire.

Alors que la Guadeloupe se trouve aux avants postes des effets du réchauffement climatique, il s'avère essentiel de réformer le modèle actuel pour converger vers un tourisme durable, c'est-à-dire « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels, futurs en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».



Objectifs stratégiques et opérationnels

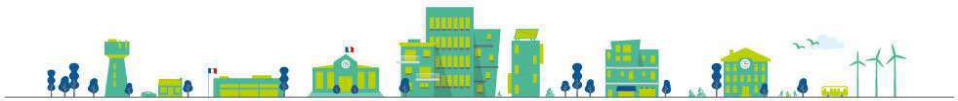
| Objectifs stratégiques | Cible | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|---|--|---|--|
| Développer des synergies, la résilience et les circuits courts | Acteurs économiques du territoire Population | Réduire et valoriser les déchets du territoire | Création de ressourcerie/ recyclerie |
| | | | Construction d'une plateforme de tri |
| | | | Réalisation d'une unité de valorisation des déchets |
| | | | Déploiement du compostage domestique sur le territoire |
| | | | Construction et/ou réhabilitation de déchetteries |
| | | | Soutien aux initiatives notamment citoyennes de valorisation des déchets verts des ménages (broyeurs mobiles...) |
| | | | Utilisation du compost des jardins pour l'alimentation d'une pépinière intercommunale. |
| | | Créer des emplois | Création de boutiques et épiceries solidaires |
| | | Réduire le gaspillage | Structuration de filières de récupération des invendus en vue d'une redistribution aux plus démunis |
| | | Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires | |
| Acteurs économiques du territoire Habitants | Créer des emplois Réduire le gaspillage Augmenter le pouvoir d'achat des populations précaires | Développement de plateforme de vente directe du producteur au consommateur | |
| | | Déploiement de paniers solidaires | |
| | | Création de petites unités de transformation agroalimentaire afin de conserver les productions saisonnières | |



| | | Soutenir la création d'activités concourant au lien social et au développement durable | Création de garages solidaires (réparation vélos, véhicules, ventes de pièces...) |
|---|---|--|---|
| Objectifs stratégiques | Cible | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
| Promouvoir l'économie circulaire dont d'écologie Industrielle Territoriale (EIT) | Les acteurs économiques du territoire Socio-professionnels | Accompagner le développement d'un maillage inter-entreprises | Création du réseau EIT Sud Basse-Terre |
| | | Favoriser l'émergence de filières innovantes permettant de réduire l'impact environnemental de l'industrie, de soutenir le recours à l'économie circulaire | Diagnostic des flux déchets-matières des zones d'activités économiques et des entreprises du territoire |
| | | | Travaux de R&D en valorisation agricole et la fertilisation |
| | | | Projets permettant la mise en place de meilleures pratiques de conception (et d'écoconception), la réutilisation des produits réparables |
| | | | Projets de collecte, de tri et de réemploi de bio déchets |
| Travaux d'identification et de caractérisation des gisements de déchets (déchets papiers et cartons, déchets industriels spéciaux, déchets électroniques, biomasse, fibres de verre, matériaux criblés, fines de concassage etc.) | | | |
| Identifier de nouveaux gisements d'économie circulaire | Valorisation des coproduits et sous-produits issus des matériaux biosourcés | | |
| Bâtir un tissu solide de l'économie sociale | Acteurs socio-économiques du territoire Associations Habitants | Déployer des outils d'accompagnement des acteurs de l'ESS et des entreprises | Création du tiers-lieu de la transition écologique et solidaire : ESSAI guichet d'information, conseil, orientation de tous les acteurs, lieu de rencontre et d'échange de savoirs, de savoirs faire et de matières, lieu d'exposition Organisation d'évènements grand |



| et solidair e | | Accompagner l'émergence de projets Appuyer l'innovation et l'intelligence collective sur le territoire | public Assistance technique (accompagnement des porteurs de projets : recrutement de 2 animateurs et de 2 responsables projet CTE) Organisation de forums, tables rondes pour accompagner et sensibiliser les acteurs au contrat de transition écologique |
|--|--|--|--|
| Objectifs stratégiques | Cible | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
| Bâtir un tissu solide de l'économie sociale et solidaire | Acteurs socio- économiques du territoire Associations Habitants | Promouvoir l'éducation au développement durable | La Quart'Bus environnement : ateliers itinérants de sensibilisation de tous les publics (scolaires, entreprises, publics éloignés) Actions de formation et de sensibilisation à la transition à tous les âges de la vie |
| Développer un développement du tourisme durable et responsable dont l'écotourisme | Les acteurs touristiques du territoire Touristes Professionnels | Valoriser les patrimoines culturels (dont culinaires) et naturels Valoriser la démarche « Responsabilité sociale et environnementale (RSE) » des acteurs du tourisme | Organisation du salon de l'éco- tourisme Réalisation d'une application numérique du tourisme responsable et engagé Création d'éduc tours à destination des tours opérateurs et de la presse spécialisée promotionnant l'écotourisme Actions de sensibilisation des acteurs et développement d'outils Incitation des acteurs touristiques à émarger aux labels internationaux du tourisme durable (g clé verte, earth check, green globe) |



Résultats généraux attendus au terme du CTE

| Objectif stratégique | Résultats attendus |
|--|--|
| Développer des synergies, la résilience et les circuits courts | Augmentation du nombre de ressourceries créées Augmentation du nombre de plateforme tri Augmentation du nombre de composteurs distribués sur le territoire Augmentation du nombre de déchetteries Augmentation du nombre de boutiques et épiceries solidaires |
| Promouvoir l'écologie industrielle | Augmentation des projets permettant la mise en place de meilleures pratiques de conception (et d'écoconception), la réutilisation des produits réparables Augmentation du tonnage des déchets valorisés (déchets papiers et cartons, déchets industriels spéciaux, déchets électroniques, biomasse, fibres de verre, matériaux criblés, fines de concassage etc.) |
| Bâtir un tissu solide de l'économie sociale et solidaire | Amélioration des connaissances des acteurs économiques et de la population |
| Valoriser le développement du tourisme durable et responsable dont l'écotourisme | Augmentation du nombre projets visant à promouvoir l'écotourisme |

Acteurs mobilisés, rôles et apports spécifiques liés à l'orientation

Région Guadeloupe
Département de la Guadeloupe
Chambre des métiers et de l'artisanat
Chambre de l'agriculture
DAAF



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Orientation n°3 : Territoire de transition énergétique et de mobilité durable

Pilote Collectivité

Communautés d'agglomération du Nord Basse-Terre et de Grand Sud Caraïbe

Pilote Etat

DEAL

Enjeu

La transition énergétique et la mobilité durable représentent un enjeu majeur pour le Territoire Entre Mer et Montagnes de Guadeloupe. Les orientations pour cet axe sont les suivants :

Réduire l'empreinte carbone du territoire

Le TEMM bénéficie d'une réserve importante en termes de ressources, qui peuvent être utilisées pour la production énergétique et ainsi concourir à une diminution de l'empreinte carbone du territoire (photovoltaïque, éolien, maritime, géothermie, biomasse etc...). Les administrations publiques devront s'ériger en acteurs exemplaires.

Favoriser l'émergence de projets d'aménagements durables

L'urbanisme durable a pour but de favoriser l'émergence de projets urbains intégrant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, optimisant l'utilisation des ressources (fonciers, énergie, eau...). Il vise ainsi, au travers d'un large panel de leviers d'action potentiels, à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer le territoire afin de respecter les principes d'un développement durable et de mettre en œuvre des actions adaptées aux spécificités du TEMM.



Développer les conditions d'une mobilité pour tous :

Cet axe vise à maîtriser la dépendance à l'automobile individuelle au travers d'une politique des transports misant sur une importante restructuration des offres alternatives. Cela passe par l'amélioration de l'image et de la connaissance des modes alternatifs à la voiture individuelle (campagne de sensibilisation, communication sur les offres de transports qu'ils soient partagés ou non). Les modes alternatifs doux devront être privilégiés et structurés dans un maillage complémentaire.

Structurer, intensifier et améliorer l'accès à l'information :

Plusieurs actions et opérateurs disposent actuellement d'informations partielles qui concourent à optimiser le processus de transition. Les bénéficiaires sont souvent désarmés devant la complexité, la lourdeur et la quantité d'informations à maîtriser pour accéder à leur projet. L'idée est ici de centraliser l'ensemble des informations en un lieu unique ou en un support moderne, réactif et usité par le plus grand nombre.

Afin de faciliter l'appropriation de ses enjeux par la population, les institutions publiques (Etat, Intercommunalités, Syndicats, communes ...) devront être « des donneurs d'exemples ». Les consommations d'énergie de ces structures résultent d'un ensemble d'usages associés aux bâtiments qu'elles gèrent, aux équipements de services publics, ainsi qu'à leur parc de véhicules. La transition énergétique concerne l'ensemble de ces usages.

L'éclairage public ainsi que les transports de matières (déchets, marchandises, personnes) sont les principaux postes de consommation énergétique en Guadeloupe. Avec un parc assez vétuste, dont une partie encore importante utilise des technologies énergivores, l'éclairage public représente un potentiel d'économie d'énergie considérable. Ceci est d'autant plus vrai que les technologies proposées, désormais matures, offrent des alternatives performantes. Il en va ainsi de la télégestion, permettant une adaptation fine des conditions d'éclairage aux besoins spécifiques d'un horaire ou d'une période dans l'année, des nouveaux luminaires dont la consommation unitaire est désormais beaucoup plus faible (LED par exemple) ou encore des réseaux sociaux qui permettent une information densifiée et réactive.

De même, le parc de bâtiments publics évolue constamment avec le développement considérable des bâtiments de production et d'assainissement des eaux, scolaires, culturels et sportifs. La nécessité d'opter pour une démarche HQE, l'adaptation, le dimensionnement et la mutualisation de ces unités s'imposent à tous.



Enjeux et objectifs

| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|--|--|---|--|
| Bâtir un territoire mieux connecté | Population | Développer de nouveaux modes de communication et de formation | <p>Actions visant à accompagner la transition numérique des administrations</p> <p>Développement d'espaces de coworking</p> <p>Actions visant à faciliter l'accès aux moyens de télécommunication</p> <p>Mise en œuvre de portails interconnectés</p> |
| Favoriser l'émergence de projets d'aménagements durables | Collectivités Entreprises Population | Rénover les bâtiments en s'attendant à leur performance énergétique | <p>Développement de modes énergétiques alternatifs (photovoltaïque, éolien, maritime, géothermique, biomasse ...)</p> <p>Elaboration de diagnostics énergétiques notamment des bâtiments publics</p> <p>Construction de bâtiments exemplaires</p> <p>Développement de nouveaux modes de construction innovants (plus efficaces sur le plan énergétique et répondant aux contraintes parasismiques, para cycloniques du territoire) dont utilisation de matériaux nobles</p> <p>Mise en place d'une filière locale de réutilisation et de recyclage des déchets du BTP</p> <p>Réhabilitation et prise en compte de la performance énergétique du marché intercommunal</p> |
| | Entreprises | Accompagner les | Elaboration de diagnostic |



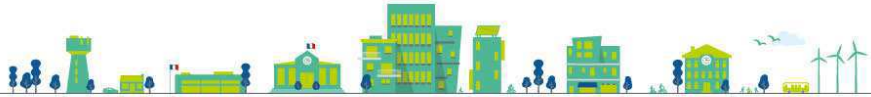
| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|---|---|--|--|
| Favoriser l'émergence de projets d'aménagements durables | | entreprises dans la réalisation de leur diagnostic énergétique et dans la recherche de solutions innovantes et/ou d'intensification de solutions techniques existantes (géothermie, biomasse...) pour réduire l'empreinte carbone et leur consommation énergétique | <p>énergétique des entreprises</p> <p>Réduction de l'affichage et de l'éclairage commercial</p> <p>Mise en œuvre d'une charte « énergétique » avec les différents bailleurs sociaux</p> |
| Développer les conditions d'une mixité-mobilité pour tous | Population Administrations Professionnels | Favoriser l'utilisation de modes actifs lors des déplacements | <p>Développement d'espaces de mobilité active : marche, vélo ...</p> <p>Aménagement des voies favorisant les modes actifs</p> <p>Mise en place d'une tarification sociale et incitative visant à favoriser l'utilisation de modes actifs</p> <p>Structuration et développement des plates formes de covoiturage</p> <p>Création d'une Gare multimodale</p> <p>Développement d'outils numériques d'assistance et d'informations</p> <p>Développement d'un plan territorial de mise en œuvre des mobilités actives</p> |
| | | Réorganisation des transports existants et mise en place de modes plus propres | <p>Révision des Plans de déplacements Urbains (PDU)</p> <p>Mise en place d'une offre diversifiée (Voiture, vélo, trottinette électriques)</p> <p>Déploiement de bornes de recharge en auto consommation</p> <p>Déploiement de nouveaux modes et circuits de déplacement (bus des mers..)</p> <p>Réduction des déplacements contraints (télé-travail, guichet unique, annexes de proximité...)</p> |
| Réduire l'empreinte | Collectivités | Préserver la qualité de l'air, de | Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) |



| Objectifs stratégiques | Cibles | Objectifs opérationnels | Type d'actions attendues |
|--|---|---|---|
| carbone du territoire | Population Professionnels | l'eau et des paysages | Elaboration par les collectivités d'un schéma sectoriel alternatif de réduction des transports (marchandises, déchets, approvisionnement de proximité...) |
| Structurer, intensifier et améliorer l'accès à l'information | Collectivités Population Professionnels | Utilisation des modes de communication modernes | Réalisation d'une plateforme unique dédiée à la transition écologique Réalisation d'une application mobile interactive |

Résultats généraux attendus au terme du CTE

| Enjeux et objectifs pour les différents aspects de la chaîne de valeur | |
|--|--|
| Objectifs stratégiques | Résultats attendus |
| Bâtir un territoire mieux connecté | Augmentation de la couverture numérique du territoire Mise en œuvre de l'e-Administration |
| Favoriser l'émergence de projets d'aménagements durables | Augmentation du mix énergétique |
| | Diminution de la consommation énergétique des bâtiments publics Réduction des linéaires de déplacements |
| | Augmentation de la qualité énergétique du bâti social Développement de filières de recyclage locales |
| Développer les conditions d'une mixité-mobilité pour tous | Déploiement de stations et de circuits de mixité mobiles |
| | Amélioration de la qualité de l'air |
| | Réduction des phénomènes de saturation du trafic automobile |
| | Diminution de la consommation de produits |



| | |
|--|---|
| | issus d'énergies fossiles (essence, gasoil etc...) |
| | Atténuation de la dépendance énergétique |
| Réduire l'empreinte carbone du territoire | Développement des énergies renouvelables |
| Structurer, intensifier et améliorer l'accès à l'information | Centraliser l'ensemble des informations et des procédures nécessaires aux acteurs pour accéder à la transition écologique |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Pérennisation des capacités de production d'électricité du site de géothermie Bouillante
(971)

Rattachée à l'orientation : AXE 3: Territoire de transition énergétique et de mobilité durable

Structures Porteuses

GÉOTHERMIE BOUILLANTE - ORMAT

Description courte

Création de 2 forages supplémentaires

Description longue

Ce projet est déposé par la société Géothermie Bouillante, détentrice d'une concession de gîtes géothermiques à haute température dite « Concession de Bouillante », à Bouillante (Guadeloupe), qui lui a été accordée par décret en date du 17 juin 2009. Ces nouveaux puits, d'une longueur forée allant de 1000 à 1600 m environ, seront intégrés dans l'exploitation actuelle, en fournissant un surcroît de capacité de production de vapeur et un surcroît de capacité de réinjection du fluide géothermal, qui se traduiront par un supplément de production électrique délivré sur le réseau EDF Guadeloupe. Le choix de Géothermie Bouillante de forer deux nouveaux puits au niveau et à proximité des installations existantes de la centrale géothermique s'appuie sur un certain nombre de

critères techniques, économiques, environnementaux et sociaux, résumés ci-après.

- 1. CRITERES TECHNIQUES** Le choix technique de l'implantation des deux puits BO-11 et BO-12 est dicté par des considérations relatives à l'extension du réservoir en profondeur et à son accessibilité par forage. Le puits BO-12 est destiné à être un puits producteur en complément des puits BO-5 et BO-6 et à prélever le fluide géothermal dans la même zone productrice du réservoir. C'est la raison pour laquelle il est implanté sur la plateforme actuelle des puits à proximité de BO-5 et BO-6 et que sa trajectoire est similaire. Le puits BO-11 est destiné à être un puits injecteur en complément des puits BO-4 et BO-7. Il sera dédié à la réinjection de l'eau séparée à une température de 165°C environ dans le réservoir à un débit conséquent (200 t/h). Son implantation au niveau de la centrale facilitera sa connexion au réseau existant de conduites qui achemine l'eau séparée depuis le séparateur HP et supprimera le besoin de construire de nouvelles conduites à travers le bourg de Bouillante. Sa trajectoire dirigée vers le nord-est permettra de réinjecter l'eau séparée à une distance suffisante de la zone productrice mentionnée ci-dessus pour ne pas risquer de la refroidir. Enfin, l'accroissement de la production de fluide et donc de vapeur permettra de valoriser davantage la ressource géothermale et d'optimiser le fonctionnement des installations existantes.
- 2. CRITERES ECONOMIQUES** La Guadeloupe produit l'essentiel de son électricité à partir d'énergies fossiles (diesel, charbon). Avec Bouillante, la Guadeloupe possède un gisement géothermique exceptionnel à 250°C. Le projet consiste à forer de nouveaux puits destinés à augmenter la capacité de production électrique de la centrale géothermique. Il va donc contribuer à réduire la dépendance de la Guadeloupe vis-à-vis des importations de pétrole et de charbon. A titre d'information, la production électrique de la centrale de Bouillante en 2017 a été de 112 GWh, représentant environ 6% de l'électricité consommée en Guadeloupe. De plus, le coût de production de l'électricité géothermique est tout à fait compétitif par rapport à au coût de l'électricité issue des énergies fossiles et autres énergies renouvelables, et ce moyen de production est indépendant des conditions climatiques.
- 3. CRITERES ENVIRONNEMENTAUX** Le choix de développer la production électrique de la centrale géothermique de Bouillante est bénéfique sur le plan environnemental à plusieurs titres : ? Il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. En effet, le taux d'émission en gaz carbonique (CO₂) des centrales géothermiques par rapport

aux centrales utilisant des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) est environ vingt fois plus faible ; ? Il limite les risques de pollution des sols et des milieux aquatiques dans la mesure où la ressource énergétique est utilisée sur place et que les besoins de transports et de stockages sont limités ; ? Il préserve également les espaces naturels dans la mesure où les surfaces nécessaires à une exploitation géothermique sont faibles comparées à celles nécessitées par l'exploitation minière ou le traitement des hydrocarbures.

4. **CRITERE SOCIAL** Le développement de la géothermie a des retombées concrètes sur les plans de l'économie et de l'emploi aux niveaux local et régional. L'équipe d'exploitation actuelle est composée de 19 employés permanents, dont la majeure partie habite la commune de Bouillante ou les communes voisines de la Côte sous le Vent. La centrale génère également une activité de maintenance qui donne lieu à de nombreuses sous-traitances principalement auprès de sociétés bouillantaises et guadeloupéennes. Le montant annuel de ces travaux est estimé autour de 2 M€. La finalité de ces travaux de forage est d'accroître la capacité de production de la centrale de Bouillante. Cet objectif devrait légitimement conduire Géothermie Bouillante à renforcer son équipe d'exploitation et donc créer de nouveaux emplois. En termes de sous-traitances, Géothermie Bouillante devrait également solliciter encore plus les entreprises guadeloupéennes dans le cadre des travaux de maintenance périodiques. La centrale de Bouillante joue également un rôle important dans la formation des jeunes techniciens et ingénieurs guadeloupéens, en accueillant des stagiaires tout au long de l'année sur des thématiques techniques variées.

Tags

#Géothermie #Production d'énergies renouvelables #Energie #Efficacité énergétique #Infrastructure(s) #Aménagement #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique #Lutte contre le changement climatique #Renforcer la résilience du territoire et s'adapter au changement climatique

Attentes vis à vis du dispositif

Préparer l'accompagnement financier de la phase 2: Installation d'une 3ème unité de production (de 20 à 25 MW).

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Creation des forages supplémentaires | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Réalisation des nouveaux puits | | | | | | | |
| 0 € | 15 000 000 € | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0 € | 15 000 | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | 000 € | | | | | | |
| | | | | | | TOTAL : | 15 000 000 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Type de Financement : acteursocioeco | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Auto-financement | | | | | | | |
| 0€ | 15 000 000€ | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0€ | 15 000 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| | | | | | | TOTAL : | 15 000 000 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Investissement
(€)

| | | |
|----------|--|--------------|
| Objectif | | 15000 000 |
|----------|--|--------------|

| | | |
|---------|--|--------------|
| Réalisé | | 15000 000 |
|---------|--|--------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

| | |
|----------|--|
| Objectif | |
|----------|--|

| | |
|---------|--|
| Réalisé | |
|---------|--|



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Mise en production d'une 3^{ème} turbine à vapeur

Rattachée à l'orientation : AXE 3: Territoire de transition énergétique et de mobilité durable

Structures Porteuses

GÉOTHERMIE BOUILLANTE - ORMAT

Description courte

Le projet porté par Géothermie Bouillante a pour objectif la construction d'une troisième unité de production électrique B1bis.

Description longue

1 Rapide historique

Le développement du champ géothermique de Bouillante a démarré dans les années 1970 avec le forage par la compagnie EURAFREP de 4 puits d'exploration sur la commune de Bouillante. Dans les années 1980, EDF décida de construire une petite centrale pilote de 4,5 MWe dans le bourg de Bouillante, à proximité d'un puits fournissant la vapeur nécessaire. Cette première unité a fonctionné de 1986 à 1992 puis a été mise à l'arrêt. En 1995, la société Géothermie Bouillante, filiale des groupes BRGM et EDF, racheta la centrale et les puits et procéda à une réhabilitation de l'ensemble. En 1996, cette première

unité fut remise en service et délivrait environ 3 MWe sur le réseau EDF. En 2000, Géothermie Bouillante lança le projet de développement d'une 2ème unité avec le forage de trois nouveaux puits et la construction d'une seconde unité d'une capacité brute de 11 MWe qui entra en service en 2005. La capacité brute de la centrale fut ainsi portée à 15,5 MWe environ. En 2015, la société américaine ORMAT entre au capital de la société Géothermie Bouillante comme actionnaire majoritaire. En 2018, ORMAT Géothermie Bouillante lance un nouveau projet de développement avec le forage de plusieurs puits et la construction d'une 3ème unité de production qui fait l'objet de cette fiche action.

2 Présentation rapide des nouvelles installations qui seront mises en place

Le projet porté par Géothermie Bouillante a pour objectif la construction d'une 3ème unité de production électrique. Elle sera équipée d'une turbine à cycle de Rankine (ORC) ou OEC (ORMAT Energy Converter) et aura pour objectif de valoriser la phase eau séparée du fluide géothermal. L'ajout de cette 3ème unité de production et sa localisation à Plateau à proximité de la plateforme des puits va nécessiter des adaptations importantes du système actuel de transport et de séparation des fluides géothermaux :

- Le ballon séparateur HP existant, situé sur le trajet des conduites de transport du fluide géothermal à mi-chemin entre la plateforme des puits et le site de l'usine va être démonté. Il sera remplacé par un nouveau séparateur de plus grande taille localisé sur la plateforme des puits ;
- Il sera couplé à un ballon accumulateur constituant une réserve tampon pour optimiser le fonctionnement de l'unité située à proximité ;
- De nouvelles conduites de transport du fluide géothermal vont être mises en place entre la plateforme des puits et site 3ème turbine et le site de la centrale, en empruntant le trajet des conduites existantes ;
- Les puits existants et les nouveaux puits mentionnés précédemment vont être raccordés à ce système de transport et séparation des fluides en fonction de leur rôle (production ou réinjection). L'éloignement de la mer et l'altitude du nouveau site ont également obligé à concevoir un système de refroidissement innovant pour cette nouvelle unité. Son condenseur à eau sera refroidi à l'aide d'une boucle de circulation entre ce condenseur et un échangeur de chaleur situé au niveau de l'usine et alimenté en eau de mer par une nouvelle station de pompage. Cette solution technique est préférée à celle des aéroréfrigérants dans la mesure où elle ne génère pas de nuisances sonores et elle réduit l'emprise au sol de la nouvelle unité. Ce système de refroidissement nécessitera toutefois la construction :
- D'une nouvelle station de pompage en bord de mer à proximité des stations des

-
- unités existantes ;
 - D'une nouvelle conduite d'amenée en eau de mer entre la station de pompage et cet échangeur ;
 - La construction d'un échangeur de chaleur à l'intérieur du site de l'usine ;
 - La mise en place de deux conduites en gros diamètre formant une boucle de circulation aller et retour de l'eau de refroidissement entre le condenseur à eau sur le site de B1bis et l'échangeur sur le site de l'usine.

3 Les composants de cette nouvelle unité

La nouvelle unité sera équipée d'une turbine avec un cycle de Rankine (ORC). Son principe est d'utiliser un fluide organique ayant un point d'ébullition inférieur à celui de l'eau comme fluide de travail. Le fluide géothermal (vapeur et eau séparée) est utilisé pour échanger ses calories avec ce fluide de travail à travers une série d'échangeurs de chaleur (préchauffeurs et vaporiseur). Cette nouvelle unité a été conçue et sera fabriquée par la société ORMAT qui est le leader mondial des turbines à cycle de Rankine en géothermie et qui utilise la terminologie d'unité OEC (ORMAT Energy Converter) plutôt que celle d'unité ORC. La future unité sera constituée d'un ensemble de composants regroupés sur le site de Plateau :

- Un groupe turbo-alternateur ;
- Un évaporateur ;
- Un condenseur ;
- Deux préchauffeurs ;
- Une pompe pour la circulation du fluide organique ;

La nouvelle unité comportera également des équipements électriques et des équipements électroniques de contrôle et régulation qui seront regroupés à part dans un local technique. Une cuve de stockage du fluide de travail sera présente sur le site afin de permettre de réaliser des appoints périodiques. La nouvelle unité disposera également d'un groupe électrogène diesel de secours d'une capacité de l'ordre de 440 kVA, avec une citerne de fioul de 3 m³. De plus, des équipements directement liés à la nouvelle unité seront construits en dehors du site de Plateau. Il s'agit principalement :

- Du système de refroidissement du condenseur à eau (échangeur de chaleur, boucle de circulation, station de pompage) ;
- Du transformateur 5,5kV/20kV.

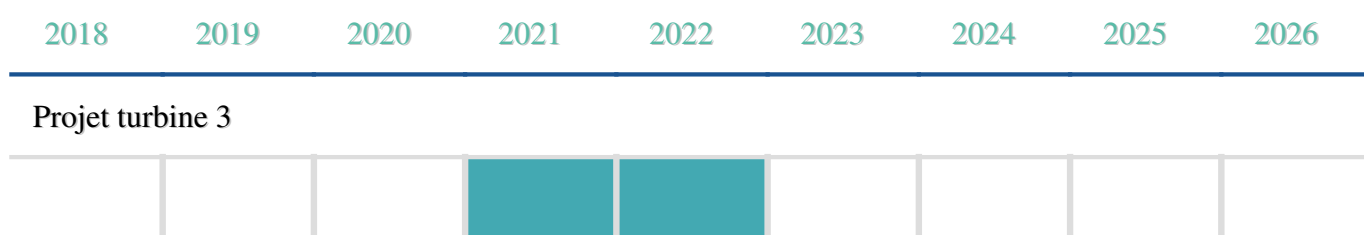
Tags

#geothermie #Production d'énergies renouvelables #Energie #Infrastructure(s)
 #Aménagement #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique
 #Lutte contre le changement climatique #Renforcer la résilience du territoire et s'adapter
 au changement climatique

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action



Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

| Qui... | ...Quel partenaire... | ...s'engage à quoi... | A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? | Prochaine étape / action à entreprendre | Role ? |
|------------------------|---|--------------------------------|--|---|--------|
| Banque des Territoires | Banque des Territoires - DR Antilles-Guyane | Partenaire de la société ORMAT | Acquis | Travaux projet turbine 3 | |

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts

doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement Poste de dépense : Projet turbine 3 | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 0 € | 52 000 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 0 € | 52 000 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 52 000 000 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Type de Financement : acteursocioeco Financier : ORMAT Géothermie Bouillante Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds propres | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 0€ | 52 000 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 0€ | 52 000 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | TOTAL : |
| | | | | | | | 52 000 000 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Impact des actions du dispositif sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) (Tég CO2 / an)

| | | | | | | | | | |
|----------|--|--|--|--|--|------|--|--|--|
| Objectif | | | | | | 4000 | | | |
|----------|--|--|--|--|--|------|--|--|--|

Réalisé

Quantité d'électricité produite annuellement (kWh) (kWh)

| | | | | | | | | | |
|----------|--|--|--|--|--|-------|--|--|--|
| Objectif | | | | | | 15000 | | | |
|----------|--|--|--|--|--|-------|--|--|--|

Réalisé

1 - Nombre total d'emplois directs créés (nombre)

| | | | | | | | | | |
|----------|--|--|--|--|---|--|--|--|--|
| Objectif | | | | | 5 | | | | |
|----------|--|--|--|--|---|--|--|--|--|

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE
INSUL'GAZ**

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

VERTE VALLEE

Description courte

Impulser collecte des biodéchets professionnels et les Valoriser par la méthanisation pour la production d'électricité et de Gaz Véhicule

Description longue

Le projet INSUL'GAZ s'inscrit dans l'objectif de création d'une filière de traitement des bio-déchets. Il est porté par le consortium Verte Vallée, dont l'association Verte Vallée est le Chef de File en charge de la collecte des bio déchets et de l'exploitation des unités de méthanisation avec comme objectif d'intégrer l'action de l'Économie Sociale et Solidaire dans le traitement des déchets, en favorisant la démarche d'économie circulaire. Les partenaires à l'initiative du projet sont :

1. L'association Verte Vallée fortement impliquée dans le secteur agricole, la valorisation environnementale et l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

-
2. Le consortium Verte Vallée constitué de partenaires historiques locaux qui travaille à la construction, rédaction et l'encadrement du projet ,
 3. La Société Antillaise de Raffinerie (SARA), en charge de la production et de la commercialisation des énergies produites,

Il a trois enjeux clairement affichés :

1. Améliorer par l'insertion, la capacité de collecte des gisements professionnels diffus des bio-déchets; (industrie agroalimentaire, déchets de la restauration collective, vinasse de distillerie, etc.),
2. Produire du biogaz par la méthanisation de ces déchets organiques. La destination de ce biogaz est multiple, aussi bien pour la production d'électricité, l'alimentation de parc de véhicules fonctionnant au Biogaz (Transports urbains et Bennes à Ordures Ménagères BioGNV),
3. Former des guadeloupéens et créer des emplois qualifiés durables en relation avec la ressource renouvelable que sont nos bio-déchets.

Le projet s'inscrit dans la logique de la valorisation des bio-déchets dont les gisements en Guadeloupe ont fait l'objet d'une première estimation dans le cadre du Schéma Régional Biomasse. Il a fait l'objet d'une inscription au Plan de Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDDBD) de la Guadeloupe qui est en cours d'adoption, au terme d'un premier cycle de rencontres avec l'institution régionale au cours duquel nous avons pu présenter un premier benchmark de technologies avérées et solides.

Le projet se construit en quatre étapes :

1.ETAPE 1 : Une analyse de pré-faisabilité réalisée par le Cabinet VERDIPOLE, qui a permis les premiers dimensionnements et l'identification de technologies (septembre 2018).

2. ETAPE 2 :La demande d'inscription au Plan d'Élimination des Déchets non Dangereux de la Guadeloupe du projet INSUL'GAZ et notamment des 3 unités de méthanisation est en cours d'approbation.

3. ETAPE 3 :La Faisabilité qui comprend deux grandes phases:

- **Phase 1:PRE-REQUIS** Collecte expérimentale des bio-déchets, qui a vocation à auditer plusieurs sections du territoire pour permettre de bien identifier et caractériser les gisements et leurs qualités, leurs facilités d'accès, les conditions

et moyens de collectes adaptées et le coût associé, sachant que nous sommes dans un climat tropical chaud et humide où les conditions de dégradation des biodéchets collectés, peuvent imposer des rythmes de collecte différents de ce qu'on connaît en France continentale. Cette phase qui s'inscrit dans le cadre de l'utilisation des moyens de l'ESS est actuellement en cours de réalisation. Elle se décompose en 3 sous-projets :

a) Le sous-projet I2CAR pour "Identification, Caractérisation et Cartographie" qui a démarré en octobre 2019 dans le cadre d'un financement Ademe, et qui vocation à caractériser les gisements réellement mobilisables, leurs qualités, leurs facilités d'accès, les attentes et les besoins des professionnels en matière de collecte et de valorisation et enfin d'animer la sensibilisation au tri et à la valorisation,

Financement I2CAR ACQUIS : 79 375 euros

- Partenaires privés Insul'Gaz : 30% soient 23 812,50 euros
- Aides publiques et Européennes : 70% soient 55 562,50 euros

b) Le sous-projet BIOVAL qui fait l'objet d'une démarche spécifique par le biais d'un chantier d'insertion qui pour expérimenter réellement la collecte des biodéchets sur tout le territoire de la Guadeloupe (maillage) assortie d'une valorisation par compost et réutilisation des ressources alimentaires qui peuvent l'être pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Le chantier est approuvé par le CDIAE en novembre 2019 (DIECTTE) et son démarrage est prévu au mois de mars 2020. Le lieux de stockage et de réalisation du compost se fera à Vieux-Habitants dans le cadre d'une parcelle de 1 ha, mise à disposition par la Mairie de Vieux-Habitants que nous somme déjà en train de préparer.

Financement BIOVAL ACQUIS: 834 445,75 euros

- ÉTAT : 289 168 euros
- DEPARTEMENT : 94 963 euros -FSE : 438 281,75 euros -VERTE VALLÉE (REPORT A NOUVEAU) : 12 033 euros

c) Un sous-projet de tests du productible Gaz par le biais d'un pilote de méthanisation (voie sèche, voie liquide) dans le cadre d'un partenariat entre Verte Vallée et la délégation interrégionale INRAE Antilles Guyane pour permettre d'une part, de déterminer aussi précisément que possible, la production de biogaz attendu par le projet compte tenu de la collecte (Mix déchets) et d'autre part. Cette sous étape est réalisée en parallèle du dimensionnement des investissements pour lesquels nous avons déposé une demande d'aides publiques en cours d'instruction à la Région Guadeloupe. Investissements dont elle a pour vocation d'accompagner les spécifications par l'alimentation en données de terrain. Elle fournira notamment des indicateurs aux organes de décisions pour décider de la poursuite éventuelle du projet. Cette partie est en cours d'instruction à la Collectivité Régionale dans le cadre du projet de plateforme commune de pilote de méthanisation Voie Sèche, Voie Humide, Gazéification "PEP TBE" déposé par l'INRAE, le Chef de file du projet PEP-TBE.

- **Phase 2:INVESTISSEMENTS:**

Cette phase comprend deux grandes parties qui se suivent chronologiquement. La première l'Avant-Projet Sommaire (APS) réalisé avec un niveau de détail fin (10% près), qui comprend les demandes d'autorisation, permitting, études d'impact sur l'environnement, les études de consolidation,... dont le rendu constitue un jalon. Elle nous conduira à la deuxième partie - le choix d'un ensemblier pour les parties Acquisition et Construction-Réalisation – Livraison.

- **4 RÉCEPTION ET MISE EN EXPLOITATION****

Cette étape verra l'approfondissement du partenariat VERTE VALLEE - INRAE sur la qualification des digestats en vue de leurs réintégration dans notre agriculture. Elle permettra de favoriser le transfert de savoir-faire technique et technologique à destination de notre jeunesse et ainsi ouvrir le champ de l'insertion à des nouveaux types d'emploi généralement peu couverts par l'ESS. C'est pour atteindre ces objectifs, que l'association s'est inscrite dans une Joint-Venture Sociale (Atelier Chantier d'Insertion BIOVAL) avec la Société Anonyme de Raffinage des Antilles (SARA) en sus de son partenariat industriel et technique sur l'unité de méthanisation Insul'Gaz.

La demande d'aide publique relative à l'Avant-Projet-Sommaire du projet INSUL'GAZ, a été déposée en juillet 2019 et est en cours d'instruction. Nous sollicitons l'appui financier

du FEDER, de l'Ademe et de la Région Guadeloupe. La réalisation de l'Avant-Projet-Sommaire (APS) du projet INSUL'GAZ doit permettre aux porteurs du projet de tirer les leçons de l'insularité tropicale qui a bien souvent fait échouer le transfert de technologies continentales européennes dans les DOM. C'est pourquoi, l'APS comprend une étape préalable d'analyse contradictoire des solutions et des fournisseurs envisagés suivant au moins trois critères :

- Les coûts CIF
- La capacité de tropicalisation réelle des technologies envisagées.
- La robustesse des fournisseurs et leurs capacités à fournir du SAV durable.

Elle est estimée à 220 999 euros maximum et sera financée suivant la répartition suivante:

- Partenaires privés Insul'Gaz : 25% soient 55 249,75 euros
- Aides publiques et Européennes : 75% soient 165 749,25 euros en cours d'instruction au niveau régional

En matière de calendrier, le l'APS devrait démarrer pour le mois d'avril 2020 pour se terminer pour le mois d'octobre 2020. La partie relative aux éléments comparatifs des ensembles, coût, technologies, robustesse, tropicalisation ainsi que le "business plan" seront fournis en priorité dès le mois de septembre 2020 pour engager une discussion avec l'ensemble des partenaires financiers si l'opportunité se présente avant la fin 2020.

Nos projets s'inscrivent dans le cadre d'une approche de développement territorial et de création d'emplois. Nous avons recruté un jeune ingénieur sur I2CAR. Le chantier d'insertion BIOVAL va employer dans sa phase de collecte expérimentale 24 personnes dont 2 techniciens et un ingénieur, ceci pendant 1 année renouvelable. Si les conclusions de BIOVAL sont positives, la JVS sera créée sur la base du Chantier d'Insertion et la collecte sera généralisée sur tout le territoire. Nous prévoyons au moins le doublement des personnes employées dans ce secteur.

A titre informatif, l'étude de préfaisabilité a estimé les 1er coûts d'une unité de méthanisation industrielle par la technologie de voie sèche, flux piston aux 1er indicateurs suivants:

- Coût d'Investissement par site (Million €) : 14
- Tonnage de déchets traités / Site (tonnes) : 20 000
- Production biométhane /site (Nm3) : 2 459 913
- Production électrique /Site (MWh) : 5 125

-
- Coût d'Exploitation attendu /Site (M€) : 1,47
 - Aide publique demandée - taux d'intervention de 50% (Million €) : 7
 - TRI attendu (20 ans) 11%

Pour environ 10 personnes employés. Ces chiffres seront affinés par l'APS.

Tags

#méthanisation #valorisation des déchets #Énergies renouvelables #Carburants alternatifs #transition écologique #Gestion #réemploi #Economie verte et circulaire #Insertion et économie sociale et solidaire #Diminuer la production de déchets #favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Renforcer l'emploi #la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables #Gestion, valorisation des déchets, réemploi #Diminuer la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Renforcer l'emploi, la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables

Attentes vis à vis du dispositif

L'approche actuelle de Verte Vallée, consiste à penser l'ESS comme outil pour favoriser la caractérisation de segments, niches de marché à potentiel, afin de déterminer les bons référentiels technico-économiques qui vont permettre de créer à terme des entreprises d'insertion. Elle développe cette démarche dans une logique de partenariat avec des acteurs économiques des secteurs concernés, les services de l'État et des collectivités territoriales de la Guadeloupe.

C'est en ce sens que qu'elle a été sélectionnée et invitée au Forum des Projets Outremer du 29 mars 2019 au Ministère de l-Outremer où les projets, I2CAR, BIOVAL et Insul'Gaz ont été présentés. Nous avons pu rencontrer des acteurs du financement de l'ESS, notamment:

- La banque des territoire en la personne de Monsieur Yves AUBRY,
- Les fondations de la Poste, KPMG, SUEZ avec lesquelles nous avons analysé les conditions d'appui qu'elle pouvaient fournir.

Nous travaillons en partenariat avec L'État, la Région Guadeloupe, le Conseil Départemental, l'Ademe et nous nous inscrivons dans une dynamique de réseau forte où nous pouvons partagés nos retours expériences. Le Contrats de transition écologique doit nous permettre de booster notre action de sensibilisation des professionnels et des

particuliers quand à la nécessité de s'inscrire dans transition écologique.

Devant le constat de l'absence d'application quasi généralisé de la règlementation en matière de tri des biodéchets par les professionnels (+ 10 tonnes par an) et le peu de solutions de collectes et de traitements que nous avons décidé de nous inscrire dans la création d'une filière de collecte et de traitement par le biais de l'insertion. Il s'agit d'un projet de développement territorial qui a vocation à créer de l'emploi et de la valeur ajouté localement dans le cadre d'une gestion durable et circulaire de nos déchets. En ce sens nous croyons qu'il s'inscrit dans la dynamique de transition écologique et qu'il peut donc s'inscrire dans le CTE.

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| I2CAR | ■ | | | | | | | | |
| BIOVAL | ■ | | | | | | | | |
| APS INSUL'GAZ | ■ | | | | | | | | |
| APPEL D'OFFRE - CHOIX D'UN ENSEMBLIER | ■ | | | | | | | | |
| SUIVI DE LA REALISATION | ■ | | | | | | | | |
| RECEPTION | ■ | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Avant Projet Simplifié (APS) | | | | | | | |
| 0 € | 220 999 € | | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Acquisition-Réalisation | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 7 000 000 € | 7 000 000 € | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0 € | 220 999 € | 7 000 000 € | 7 000 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 14 220 999 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|

Type de Financement : europe

Financier :

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEDER

0€ 165
 749.25€

Type de Financement : acteursocioeco

Financier :

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Apport privé des partenaires du projet

0€ 55
 249.75€

Type de Financement : europe

Financier :

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEDER

0€ 0€ 2 625 2 625
 000€ 000€

Type de Financement : autre

Financier :

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : ETAT-DEFISCALISATION

0€ 0€ 2 450
 000€

Type de Financement : acteursocioeco

Financier :

Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Apport privé des partenaires du projet

0€ 0€ 3 150 3 150
 000€ 000€

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0€ | 220 999€ | 8 225 000€ | 5 775 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 14 220 999 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP) | | | | | | | | | |
| Objectif | | 1 | 15 | | | | | | |
| Réalisé | | | | | | | | | |
| Déchets détournés de l'enfouissement ou de l'incinération en exploitation (Tonnes de déchets) | | | | | | | | | |
| Objectif | | | 500 | 1000 | | | | | |
| Réalisé | | | | | | | | | |
| Compostage de déchets verts (tonnes/an) | | | | | | | | | |

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

| | | | | | | | | | |
|----------|--|--|-----|-----|--|--|--|--|--|
| Objectif | | | 300 | 600 | | | | | |
|----------|--|--|-----|-----|--|--|--|--|--|

| | | | | | | | | | |
|---------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Réalisé | | | | | | | | | |
|---------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Expérimentation d'un TAD à Bouillante

Rattachée à l'orientation : AXE 3: Territoire de transition énergétique et de mobilité durable, Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

Association KAR AN NOU

Description courte

Expérimentation d'un service de transport à la demande (TAD) à Bouillante par des véhicules rechargés à l'énergie solaire.

Description longue

La mobilité des habitants de bouillante au sein de leur commune rencontre une difficulté majeure. En effet, la population Bouillantaise est répartie du nord au sud sur un territoire long de 10 kms. Le bourg est au centre soit à environ 5 kms des deux extrémités. Kar an nou se veut être un service de transport qui s'adapte aux besoins des usagers, notamment aux seniors et aux personnes à mobilité réduite. Afin de tester le fonctionnement du service proposé, une phase d'expérimentation de 24 mois va être lancée, sur une zone limitée et avec un nombre de voitures et de chauffeurs réduits. L'objectif étant un impact environnemental le plus faible possible, le service sera réalisé par des véhicules électriques

(VE) rechargés par énergie solaire photovoltaïque (PV). Par ailleurs, les conducteurs recrutés par Kar An Nou suivront une formation à l'éco-conduite afin de réduire les consommations énergétiques des VE.

Tags

#mobilité #énergie solaire #Mobilités douces #Mobilités #Organisation des déplacements #Favoriser la consommation et les pratiques responsables #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Assurer la connectivité durable et l'accès aux services de qualité pour tous #Epanouissement de tous les êtres humains #Transports en commun #Tourisme durable #Economie verte et circulaire #Sensibilisation et animation de la transition #Services aux territoires et citoyens #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique #Lutte contre le changement climatique #Renforcer la résilience du territoire et s'adapter au changement climatique

Attentes vis à vis du dispositif

Poursuivre son expérimentation en vue d'une offre de service plus complète.

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Expérimentation partie Sud de Bouillante | | | | | | | | |
| ■ | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Etude de projet et investissement | | | | | | | |
| 9 309.7 € | 9 309.7 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Ressources | | | | | | | |
| 170 395.22 € | 170 395.21 € | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 179 704.92 € | 179 704.91 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 359 409.83 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Type de Financement : ademe | | | | | | | |
| Financeur : ADEME Guadeloupe | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Ressources budgétaires | | | | | | | |
| 61 504.85€ | 61 504.85€ | | | | | | |
| Type de Financement : acteursocioeco | | | | | | | |
| Financeur : Association KAR AN NOU | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Auto financement | | | | | | | |
| 118 200.07€ | 118 200.06€ | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 179 704.92€ | 179 704.91€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 359 409.83 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP) | | | | | | | | | |
| Objectif | | 6 | | | | | | | |

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Réalisé

- Quantité de carburant fossile substitué
(Litre)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE**

Création de la déchetterie de Bouillante

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

**Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe
REGION GUADELOUPE**

Description courte

Mise en service d'une déchetterie sur la commune de Bouillante

Description longue

L'opération porte sur la construction d'une déchetterie ouverte aux particuliers et, si autorisé par l'exploitant, aux artisans-commerçants qui accueillera 7 bennes pour la gestion du carton, des ferrailles ou métaux, du tout venant, ameublement, déchets inertes, déchets verts, et des pneumatiques. Le quai haut recevra un local de gardiens, un local D3E, un local DMS, un conteneur huiles et des bornes d'apports volontaires.

Les ouvrages et équipements suivants :

- Un local gardien climatisé d'une superficie inférieure à 20 m² ;

- Un local Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) de type benne de 30 m3 ;
- Un local Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) de 25 m3 préfabriqué avec bonde de fond et cuves de rétention;
- Un abri abritant deux conteneurs pour les Petits Appareils Ménagers ;
- Un conteneur spécifique pour les piles à disposer dans le local gardien ;
- Un bac récupérateur d'huiles de vidange en métal (volume de 1,25 m3) ;
- Quatre bornes d'apports volontaire (2 verre + 2 emballages ménagers recyclables)

Tags

#Gestion #valorisation des déchets #réemploi #Economie verte et circulaire #Diminuer la production de déchets #favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Favoriser la consommation et les pratiques responsables

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| création d'une déchèterie | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : études | | | | | | | |
| 10 254.5 € | 10 254.5 € | | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : honoraires | | | | | | | |
| 55 498.5 € | 55 498.5 € | | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : travaux | | | | | | | |
| 845 000 € | 845 000 € | | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Publicité information | | | | | | | |
| 15 920 € | 15 920 € | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 926 673 € | 926 673 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 1 853 346 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Type de Financement : ademe Financier : ADEME Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : 525000 | | | | | | | |
| 262 500€ | 262 500€ | | | | | | |
| Type de Financement : europe Financier : ADEME Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : 1328346 | | | | | | | |
| 664 173€ | 664 173€ | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 926 673€ | 926 673€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 1 853 346 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP) | | | | | | | | | |
| Objectif | | | | | | | | | |

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Réalisé

Quantité annuelle de déchets valorisés (T/an)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Création d'une déchèterie sur la commune de Pointe-Noire

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre

Description courte

Construction d'une nouvelle déchèterie

Description longue

Le site de la déchèterie comportera 7 bennes : encombrants, métaux, cartons, déchets verts, ameublement, pneumatiques, inertes. Des équipements spécifiques permettront de collecter : D3E, verre, EMR, DMS, huile moteur, huiles alimentaire, batterie, piles, lampes. Des locaux seront aménagés comportant : un bureau, un coin repos, un espace de stockage.

Tags

#Infrastructure(s) #Aménagement

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Études de projets et investissements | | | | | | | |
| 0 € | 1 733 875 € | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0 € | 1 733 875 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 1 733 875 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Type de Financement : ademe Financier : ADEME Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : 18GAE0001 | | | | | | | |
| 0€ | 606 856€ | | | | | | |
| Type de Financement : europe Financier : Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEDER | | | | | | | |
| 0€ | 1 127 019€ | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0€ | 1 733 875€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 1 733 875 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Objectif



Réalisé

Augmentation de la performance globale de collecte sélective (emballages+papiers+verre) (kg/an/hab)

Objectif



Réalisé

Quantité annuelle de déchets valorisés (T/an)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Acquisition de véhicules électriques qui seront rechargés par une centrale photovoltaïque

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre

Description courte

Il s'agit pour la CANBT de faire l'acquisition de 4 véhicules électriques qui seront alimentés par une centrale photovoltaïque

Description longue

Inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche de transition énergétique, la CANBT souhaite faire l'acquisition de véhicules électriques afin de renforcer sa flotte automobile. La recharge sera possible grâce à une borne rapide alimentée par une centrale photovoltaïque au sein des locaux.

Tags

#Véhicules électriques #Mobilité durable #hybrides #GNV... #Mobilités #Favoriser la consommation et les pratiques responsables #Dynamique de développement suivant des

modes de production et de consommation responsables #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique #Lutte contre le changement climatique #GNV...
#Véhicules électriques, hybrides, GNV...

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Achat des véhicules | | | | | | | | |
| ■ | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|

Nature de l'action : fonctionnement

Poste de dépense : Acquisition

0 € 112 000

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| € | | | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0 € | 112 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | | | | TOTAL : | 112 000 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| Type de Financement : colfinanceur | | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds propres | | | | | | | | |
| 0€ | 22 400€ | | | | | | | |
| Type de Financement : autre | | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Préfecture | | | | | | | | |
| 0€ | 89 600€ | 0€ | 0€ | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0€ | 112 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| | | | | | | | TOTAL : | 112 000 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse-Terre

Rattachée à l'orientation : AXE 3: Territoire de transition énergétique et de mobilité durable, AXE 2: Territoire d'économie circulaire sociale et solidaire, Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre

Description courte

Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse-Terre

Description longue

Le territoire de la CANBT a déjà en place la collecte sélective soit en apport volontaire et/ou en porte à porte sur tout son territoire excepté la commune de Goyave. La CANBT souhaite dans un premier temps étendre cette collecte sélective en apport volontaire sur la commune de Goyave ainsi que la collecte en porte à porte sur les communes de Goyave et Pointe Noire. Dans un deuxième temps, la CANBT souhaite renouveler les bornes d'apport volontaires vieillissantes et redéployer les BAV sur des zones où il ne peut y avoir de collecte en porte à porte notamment dans les habitats verticaux. La CANBT souhaite optimiser la collecte en porte à porte en équipant les foyers de bacs de plus grande capacité. Le déploiement des équipements serait comme suit : 160 points de

collecte en apport volontaire de verre et d’emballages ménagers recyclables 11000 bacs d’emballages ménagers recyclables.

Tags

#Gestion, valorisation des déchets, réemploi #Economie verte et circulaire
#Infrastructure(s) #Aménagement #Favoriser la consommation et les pratiques responsables #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d’investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|

Nature de l’action : fonctionnement

Poste de dépense : Acquisition équipement, communication

| | |
|-----|-------|
| 0 € | 1 242 |
| | 250 € |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0 € | 1 242 250 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | | | | TOTAL : | 1 242 250 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Type de Financement : autre | | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEI | | | | | | | | |
| 0 € | 869 575 € | | | | | | | |
| Type de Financement : colfinancier | | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds propres | | | | | | | | |
| 0 € | 372 675 € | | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0 € | 1 242 250 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | | | | TOTAL : | 1 242 250 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

**Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans les communes composant
l'Aire d'Adhésion (ABC communaux)**

Rattachée à l'orientation : Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

Parc National de la Guadeloupe

Description courte

Réalisation de l'Atlas Communal de la Biodiversité - ACB - en partenariat avec
différentes communes de la Guadeloupe

Description longue

La Guadeloupe avec les petites Antilles, fait partie des 34 régions qui détiennent le plus haut niveau de biodiversité au monde. Elle dispose en effet de plus de vie animale et végétale que la plupart des régions de la planète à l'aune de l'Ilet Fajou. Il s'agit d'un champ immense de connaissances utiles pour demain (recherche, écotourisme, alimentation...), mais aussi tout simplement pour préserver durablement la vie.

Objectif opérationnel du projet:

- Produire une connaissance des zones à haute valeur de biodiversité sur le territoire communal ...
- ... afin d'éclairer la décision publique de ce point de vue.

La production de nouvelles données n'est pas une finalité en tant que telle.

Le projet « Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans les communes composant l'Aire d'Adhésion (ABC communaux) » est cofinancé par l'Union Européenne dans le cadre du Programme opérationnel via le Fond Européen de Développement Régional.

Tags

#Biodiversité #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau, nature et biodiversité #Restauration et alimentation durable #Agriculture et alimentation #Pratique agricole durable, agro-écologie #Formation, éducation et recherche #Services aux territoires et citoyens #Préserver et valoriser le patrimoine du territoire #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes

Attentes vis à vis du dispositif

Accompagner le déploiement de ce projet sur les territoires à forts enjeux de biodiversité de la Guadeloupe.

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Amorçage et lancement de la démarche | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Morne-à-l'Eau aujourd'hui | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|

Les projets à Morne-à-l'Eau

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Inventaires complémentaires

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

La biodiversité à Morne-à-l'Eau

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Mise en forme de l'ABC

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|

Nature de l'action : fonctionnement

Poste de dépense : Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans les communes

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| composant l' Aire d'Adhésion (ABC communaux) | | | | | | | | |
| 0 € | 243 870 € | 243 870 € | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0 € | 243 870 € | 243 870 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | | | | TOTAL : | 487 740 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Type de Financement : europe | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEDER | | | | | | | |
| 0€ | 148 750€ | 148 750€ | | | | | |
| Type de Financement : autre | | | | | | | |
| Financier : Parc National de la Guadeloupe | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds propres PNG | | | | | | | |
| 0€ | 80 020€ | 80 020€ | | | | | |
| Type de Financement : colfinancier | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds propres Morne-à-l'Eau | | | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| 0€ | 15 100€ | 15 100€ | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0€ | 243 870€ | 243 870€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| | | | | | | | TOTAL : | 487 740 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP) | | | | | | | | | |
| Objectif | | | | | | | | | |
| Réalisé | | | | | | | | | |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE**

CONSTRUCTION DE LA DÉCHETTERIE DE TERRE DE HAUT

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe

Description courte

Construction d'une déchetterie sur 2 sites sur la commune de Terre-De-Haut afin d'offrir un meilleur service de collecte aux administrés.

Description longue

Le territoire du Sud Basse-Terre a une identité rurale forte et se compose de 11 communes avec 343 km² avec une population de plus de 80 000 habitants. Ce territoire dispose d'une spécificité propre avec les communes de Terre-De-Haut et de Terre-De-Bas qui dispose de la double insularité et d'un caractère touristique fort. Au vu de ces éléments, il est important pour la Communauté de doter ses communes d'équipements propres leur permettant de répondre à leur besoins en matière de gestion des déchets. Aussi, il s'agit pour la Communauté de permettre l'autonomie en matière de gestion des déchets de cette commune notamment au regard de sa double insularité. Le projet consiste donc en la construction d'un équipement moderne, facile à exploiter au quotidien et permettant de

limiter les coûts de fonctionnement de la gestion des déchets. Cet équipement doit :

- rendre un service performant aux usagers tout en étant sécurisante, pour ces derniers comme pour le personnel ;
- permettre une valorisation optimale des déchets et
- rechercher en permanence de nouvelles filières de reprise et favoriser le conventionnement avec les éco-organismes

Aussi, cette déchèterie permettra de faire face à une évolution du nombre de flux triés et devra jouer un rôle majeur dans le développement de la filière réemploi : l'implantation d'une recyclerie à proximité doit donc être étudiée et le développement de l'économie locale.

Parallèlement, ce dossier devra s'inscrire dans la protection et la préservation de la biodiversité par des aménagements permettant de faciliter les continuités écologiques. Dans ce cadre, une attention particulière sera donnée à l'intégration paysagère ; les essences de plantes utilisées sur le site et aménagements tiendront compte des écosystèmes jouxtant le site.

Le projet comportera plusieurs volets :

Sur le site du port et site de marigot

1. Construction de l'équipement
2. Aménagement des Voies et Réseaux divers (VRD)
3. Acquisition d'équipements dédiés Le projet comprendra :

- En bennes : o 1 carton 15m³ o 1 ferraille ou métaux 15m³ o 1 tout-venant 15m³ o 1 ameublement 15m³ o 1 déchet inerte 12 m³ de type TP renforcée o 1 déchet vert 15 m³ •
- En conteneur : o 1 verre 4m³ o 1 emballage ménager recyclage 4m³ o 1 spécifique pour huiles minérales o 1 caisse spécifique pour batteries
- Un espace dédié au D3E : o Une benne de 15m³ pour le GEM o Sou abris, 2 conteneurs pour le PAM Il sera également prévu une benne pour le stockage tampon
- En local fermé o Déchets dangereux des ménages o Piles, lampes, fusées de détresse

La déchetterie présentera les équipements suivants :

- Une aire destinée au stockage d'un minimum de 1 benne d'appoint de 15m³ et de

conteneur pour PAM • Une aire destinée à l'accueil des D3E • Une aire de broyage de déchets verts non imperméabilisé • Une aire d'entreposage de différents contenants, destinés aux dépôts des déchets des usagers • Un local technique composé : o D'un bureau pour le personnel d'exploitation de la déchetterie o De deux vestiaires avec douche, lavabo et WC séparé • Un emplacement parking • Un local fermé pour le conditionnement des déchets ménagers toxiques • Une zone de réemploi • Un emplacement pour un conteneur textile et un conteneur jouets Le site sera équipé d'un système de production d'électricité, un système de récupération et d'usage d'eau de pluie, un réseau signalétique, une clôture rigide et un système de vidéo surveillance.

Tags

#revalorisation déchets #Déchets/réemploi #économie verte #Economie circulaire #Diminuer la production de déchets #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique #Réduire et valoriser les déchets #Gestion #valorisation des déchets #réemploi #Economie verte et circulaire #favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Améliorer le cadre de vie #diminuer l'exposition aux nuisances #Epanouissement de tous les êtres humains #Gestion, valorisation des déchets, réemploi #Diminuer la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Améliorer le cadre de vie, diminuer l'exposition aux nuisances

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Construction de l'équipement | | | | | | | | | |
| Aménagement des VRD | | | | | | | | | |
| Acquisition des équipements dédiés | | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : VRD SITE DU PORT | | | | | | | |
| 0 € | 190 000 € | 190 000 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : BATIMENT SITE DU PORT | | | | | | | |
| 0 € | 70 000 € | 70 000 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : EQUIPEMENTS SITE DU PORT | | | | | | | |
| 0 € | 78 500 € | 78 500 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : RAMPE MÉTALLIQUE SITE DU PORT | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 135 000 | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| € | | | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : VRD SITE DU MARIGOT | | | | | | | |
| 0 € | 142 500 € | 142 500 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : BATIMENT SITE DU MARIGOT | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 18 000 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : EQUIPEMENTS SITE DE MARIGOT | | | | | | | |
| 0 € | 60 500 € | 60 500 € | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0 € | 541 500 € | 694 500 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 1 236 000 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Type de Financement : europe | | | | | | | |
| Financeur : Conseil Régional de la Guadeloupe | | | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEDER | | | | | | | |
| 0€ | 401 700€ | 401 700€ | | | | | |
| Type de Financement : ademe | | | | | | | |
| Financier : ADEME Guadeloupe | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | |
| 0€ | 92 700€ | 216 300€ | | | | | |
| Type de Financement : region | | | | | | | |
| Financier : Conseil Régional de la Guadeloupe | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | |
| 0€ | 12 360€ | 49 440€ | | | | | |
| Type de Financement : departement | | | | | | | |
| Financier : Conseil Départemental de la Guadeloupe | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | |
| 0€ | 12 360€ | 49 440€ | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0€ | 519 120€ | 716 880€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 1 236 000 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé

Augmentation de la performance globale de collecte sélective (emballages+papiers+verre)
(kg/an/hab)

Objectif



Réalisé

Bénéfices pour les usagers finaux
(Echelle de Likert)

Objectif



Réalisé

Fréquentation des recycleries et ateliers de réparation
(Nombre visites/an)

Objectif



Réalisé

Déchets détournés de l'enfouissement ou de l'incinération en exploitation
(Tonnes de déchets)



| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE**

CONSTRUCTION DE LA DÉCHETTERIE DE TERRE DE BAS

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe
REGION GUADELOUPE

Description courte

Construction d'une déchetterie sur la commune de Terre-De-Bas afin d'offrir un meilleur service de collecte aux administrés

Description longue

Le territoire du Sud Basse-Terre a une identité rurale forte et se compose de 11 communes avec 343 km² avec une population de plus de 80 000 habitants. Ce territoire dispose d'une spécificité propre avec les communes de Terre-De-Haut et de Terre-De-Bas qui dispose de la double insularité et d'un caractère touristique fort. Au vu de ces éléments, il est important pour la Communauté de doter ses communes d'équipements propres leur permettant de répondre à leur besoins en matière de gestion des déchets. Aussi, il s'agit pour la Communauté de permettre l'autonomie en matière de gestion des déchets de cette commune notamment au regard de sa double insularité. Le projet consiste donc en la

construction d'un équipement moderne, facile à exploiter au quotidien et permettant de limiter les coûts de fonctionnement de la gestion des déchets. Cet équipement doit :

- rendre un service performant aux usagers tout en étant sécurisante, pour ces derniers comme pour le personnel ;
- permettre une valorisation optimale des déchets et
- rechercher en permanence de nouvelles filières de reprise et favoriser le conventionnement avec les éco-organismes

Aussi, cette déchèterie permettra de faire face à une évolution du nombre de flux triés et devra jouer un rôle majeur dans le développement de la filière réemploi : l'implantation d'une recyclerie à proximité doit donc être étudiée et le développement de l'économie locale.

Parallèlement, ce dossier devra s'inscrire dans la protection et la préservation de la biodiversité par des aménagements permettant de faciliter les continuités écologiques. Dans ce cadre, une attention particulière sera donnée à l'intégration paysagère ; les essences de plantes utilisées sur le site et aménagements tiendront compte des écosystèmes jouxtant le site.

Le projet comportera plusieurs volets :

1. Construction de l'équipement
2. Aménagement des Voies et Réseaux divers (VRD)
3. Acquisition d'équipements dédiés Le projet comprendra :

- En bennes : o 1 carton 15m³ o 1 ferraille ou métaux 15m³ o 1 tout-venant 15m³ o 1 ameublement 15m³ o 1 déchet inerte 12 m³ de type TP renforcée o 1 déchet vert 15 m³ •
- En conteneur : o 1 verre 4m³ o 1 emballage ménager recyclage 4m³ o 1 spécifique pour huiles minérales o 1 caisse spécifique pour batteries
- Un espace dédié au D3E : o Une benne de 15m³ pour le GEM o Sou abris, 2 conteneurs pour le PAM Il sera également prévu une benne pour le stockage tampon
- En local fermé o Déchets dangereux des ménages o Piles, lampes, fusées de détresse

La déchetterie présentera les équipements suivants :

- Une aire destinée au stockage d'un minimum de 1 benne d'appoint de 15m³ et de conteneurs pour PAM
- Une aire destinée à l'accueil des D3E
- Une aire de broyage de

déchets verts non imperméabilisé • Une aire d’entreposage de différents contenants, destinés aux dépôts des déchets des usagers • Un local technique composé : o D’un bureau pour le personnel d’exploitation de la déchetterie o De deux vestiaires avec douche, lavabo et WC séparé • Un emplacement parking • Un local fermé pour le conditionnement des déchets ménagers toxiques • Une zone de réemploi • Un emplacement pour un conteneur textile et un conteneur jouets Le site sera équipé d’un système de production d’électricité, un système de récupération et d’usage d’eau de pluie, un réseau signalétique, une clôture rigide et un système de vidéo surveillance.

Tags

#Déchets #EconomieCirculaire #Réduire et valoriser les déchets #Diminuer la production de déchets #revalorisation déchets #Gestion #valorisation des déchets #réemploi #Economie verte et circulaire #favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Améliorer le cadre de vie #diminuer l'exposition aux nuisances #Epanouissement de tous les êtres humains #Gestion, valorisation des déchets, réemploi #Diminuer la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Améliorer le cadre de vie, diminuer l'exposition aux nuisances

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Construction de l'équipement | | | | | | | | | |
| Aménagement des VRD | | | | | | | | | |
| Acquisition des équipements dédiés | | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement Poste de dépense : VOIRIES ET RESEAUX | | | | | | | |
| 0 € | 350 900 € | 350 900 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement Poste de dépense : BÂTIMENT | | | | | | | |
| 0 € | 42 500 € | 42 500 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement Poste de dépense : EQUIPEMENTS | | | | | | | |
| 0 € | 250 500 € | 250 500 € | | | | | |
| Nature de l'action : investissement Poste de dépense : REPRISE DE LA VOIE D'ACCES | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 70 000 € | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 0 € | 643 900 € | 713 900 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 1 357 800 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Type de Financement : europe Financier : Conseil Régional de la Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEDER | | | | | | | |
| 0€ | 264 771€ | 617 799€ | | | | | |
| Type de Financement : ademe Financier : ADEME Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | |
| 0€ | 101 835€ | 237 615€ | | | | | |
| Type de Financement : region Financier : Conseil Régional de la Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 67 890€ | | | | | |
| Type de Financement : departement Financier : Conseil Départemental de la Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| 0€ | 0€ | 67 890€ | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0€ | 366 606€ | 991 194€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| | | | | | | | TOTAL : | 1 357 800 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP) | | | | | | | | | |
| Objectif | | | | | | | | | |
| Réalisé | | | | | | | | | |
| Augmentation de la performance globale de collecte sélective (emballages+papiers+verre) (kg/an/hab) | | | | | | | | | |
| Objectif | | | | | | | | | |
| Réalisé | | | | | | | | | |
| Déchets détournés de l'enfouissement ou de l'incinération en exploitation | | | | | | | | | |

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

(Tonnes de déchets)

Objectif



Réalisé

Fréquentation des recycleries et ateliers de réparation
(Nombre visites/an)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Etude sur la réhabilitation de la déchetterie de Capesterre-Belle-Eau

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe

Description courte

Etude sur la réhabilitation de la déchetterie construite dans les années 80 et desservant
Capesterre, Trois-Rivières et Vieux Fort

Description longue

L'objectif principal poursuivi par la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe est de réaliser des travaux de rénovation des équipements existants, des travaux d'aménagement de l'installation et des travaux de construction de nouveaux équipements visant à optimiser l'exploitation du site et renforcer la sécurité pour les agents et les usagers. Cette réhabilitation s'inscrit dans le réseau de déchèteries sur son territoire afin d'offrir un meilleur service de collecte aux administrés et maîtriser les coûts et les impacts environnementaux de la collecte en porte à porte actuelle. La réalisation de cette étude de réhabilitation confortera les actions et projets menés par l'agglomération Grand Sud Caraïbes en matière de d'amélioration et d'extension de la collecte sélective des déchets

ménagers et d'extension du compostage domestique. L'objectif de cette politique globale étant de maîtriser les coûts de gestion des déchets, d'optimiser le service offert aux habitants et à terme de maîtriser la quantité des déchets produits sur le périmètre communautaire. La communauté souhaite ainsi confier à un bureau d'études spécialisé dans la collecte des déchets et la gestion des déchets, une mission de maîtrise d'œuvre partielle (uniquement esquisse et avant-projet sommaire) afin de réaliser les travaux suivants : • La réfection de la clôture • La création d'un deuxième accès • Implantation d'une balance de pesée • Installation électrique (éclairage et vidéo surveillance) • Réhabilitation du local existant ou réalisation d'un bâtiment (classique ou modulaire) avec cuisine, vestiaires hommes et femmes, sanitaires hommes et femmes et • aménagement de l'accueil

L'équipement proposé desservira les communes de Capesterre-Belle-Eau, Trois-Rivières, Vieux-Fort

L'étude comporte :

- Les travaux de rénovation des équipements existants
- Les travaux de constructions de nouveaux équipements

Tags

#Gestion, valorisation des déchets, réemploi #Economie verte et circulaire #Diminuer la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables #Améliorer le cadre de vie, diminuer l'exposition aux nuisances #Epanouissement de tous les êtres humains

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ETUDE | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : fonctionnement Poste de dépense : ETUDE: ESQUISSE | | | | | | | |
| 8 335 € | 0 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement Poste de dépense : AVANT PROJET SOMMAIRE | | | | | | | |
| 0 € | 7 250 € | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 8 335 € | 7 250 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 15 585 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------|
| Type de Financement : ademe Financier : ADEME Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | | |
| 0€ | 7 792.5€ | | | | | | | |
| Type de Financement : region Financier : Conseil Régional de la Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | | |
| 0€ | 4 675.5€ | | | | | | | |
| Type de Financement : colfinancier Financier : Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FONDS PROPRES | | | | | | | | |
| 0€ | 3 117€ | | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0€ | 15 585€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| | | | | | | | TOTAL : | 15 585 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP) | | | | | | | | | |

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Objectif



Réalisé

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

**Amélioration et Modernisation de la gestion des déchets ménagers recyclables du Sud
Basse-Terre**

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe

Description courte

Mise en place de bornes d'apport volontaires et adaptation du dispositif en porte à porte à la réalité du terrain .

Description longue

La réussite d'un tel dispositif permettrait à la Communauté de se conformer aux obligations réglementaires de l'Union européenne, de rationaliser les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, de limiter les pollutions induites par l'enfouissement des déchets. Une gestion sélective des déchets permettrait également de répondre en partie, à la problématique des dépôts sauvages qui ont un impact direct sur les plans environnemental, sanitaire et économique. Un volet d'éducation à l'écocitoyenneté, via l'intervention des médiateurs environnement, des actions de sensibilisation et des animations dans les écoles, inviterait l'ensemble de la population à s'impliquer davantage

pour une gestion plus écologique des déchets (éco-consommation, réemploi, revalorisation). Aussi l'optimisation des filières de recyclage aurait à la fois un bien fait environnemental (préservation des ressources premières), économique (création d'emplois) et social (engagement des administrés pour un intérêt communautaire).

Le projet comportera plusieurs volets :

1. L'acquisition de 11 000 bacs de tri individuels de 120L Ces bacs seront distribués aux foyers situés dans les zones à topographie particulière ne permettant pas l'implantation de bornes d'apport volontaires, tel que les bourgs
2. Déploiement de 360 bornes d'apport volontaires d'une capacité de 4 m³ 360 BAV (180 pour la collecte de verre, 180 pour les EMR) seront disposées sur l'ensemble du territoire communautaire, en zones péri-urbaines, rurales et touristiques. La répartition des BAV se fera suivant la population de chaque commune en prenant en considération les ratios 450/500 personnes en zones urbaines et péri urbaines, 250/300 en zones rurales
3. Réalisation de plateformes Des plateformes dimensionnées de 5m de long et 1.5 à 2m de large, devront être réalisés au niveau des PAV en vue de réceptionner 2 bornes de 2.3mx1.34m (capacité de 4 m³) mise cote à cote. Elles assureront un bon maintien et une bonne stabilité des bornes, optimisant alors leur durée de vie au-delà de 3 ans. Ces plateformes constitueront également un point d'aménagement de l'environnement (embellissement).
4. Réalisation d'un plan de communication un plan de communication est organisé de telle manière que l'ensemble de la population soit concernée par l'information et l'opération, quels que soient la tranche d'âge et le type de foyers.

Tags

#Gestion et valorisation des espaces #Economie verte #Economie circulaire #favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Favoriser la consommation et les pratiques responsables #Gestion, valorisation des déchets, réemploi #Economie verte et circulaire #Diminuer la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|
| ACQUISITION DE 11 000 BACS DE TRI | | | | | | | | |
| ■ | | | | | | | | |
| Déploiement de 360 BAV | | | | | | | | |
| ■ | | | | | | | | |
| Réalisation de plateformes | | | | | | | | |
| ■ | | | | | | | | |
| Réalisation d'un plan de communication | | | | | | | | |
| ■ | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement | | | | | | | |
| Poste de dépense : ACQUISITION DE CONTENEURS, DE BAVS et CRÉATION DE PLATE FORMES | | | | | | | |
| 473 343 € | 473 343 € | 473 343 € | 157 782.04 € | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : COMMUNICATION | | | | | | | |
| 108 885 € | 52 942 € | 52 943.65 € | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : AMO POUR LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE | | | | | | | |
| 95 549.5 € | 95 549.5 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : PUBLICITÉ EUROPÉENNE | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 0 € | 34 080 € | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 677 777.5 € | 621 834.5 € | 526 286.65 € | 191 862.04 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| | | | | | | TOTAL : | 2 017 760.69 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Type de Financement : europe | | | | | | | |
| Financeur : Conseil Régional de la Guadeloupe | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEDER | | | | | | | |
| 67 820€ | 354 171.78€ | 354 171.78€ | 354 171.8€ | | | | |
| Type de Financement : ademe | | | | | | | |
| Financeur : ADEME Guadeloupe | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : SUBVENTION | | | | | | | |
| 177 485€ | 236 646.77€ | 236 646.77€ | 236 646.79€ | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 245 305€ | 590 818.55€ | 590 818.55€ | 590 818.59€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 2 017 760.69 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Création d'emploi (Nombre d'emplois en ETP) | | | | | | | | | |
| Objectif | | | | | | | | | |

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat 2019 | Résultat 2020 | Résultat 2021 | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 | Résultat 2025 | Résultat 2026 |
|--------------------|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|--------------------|-----------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|

Réalisé

Augmentation de la performance globale de collecte sélective (emballages+papiers+verre) (kg/an/hab)

Objectif



Réalisé

Nombre de citoyens mobilisés et sensibilisés (unitaire)

Objectif



Réalisé

Nombre d'ateliers de sensibilisation organisés (ateliers)

Objectif



Réalisé

Coût du service pour les usagers finaux (Euros)

Objectif



Réalisé

Animation information à destination du public

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

(personne informée)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Mobilités actives dans Basse-Terre et Valorisation du patrimoine

Rattachée à l'orientation : AXE 3: Territoire de transition énergétique et de mobilité durable, Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

Wi'anArt

Description courte

Promouvoir les mobilités actives dans la ville de Basse-Terre en sensibilisant aux enjeux d'une ville durable et en valorisant le patrimoine

Description longue

Constat préalable et descriptif :

Partant du constat que le centre-ville de Basse-Terre souffre d'un manque de dynamisme, de l'omniprésence des voitures et d'un espace public trop peu valorisé, une problématique s'est rapidement dégagée : Comment favoriser l'usage des mobilités actives (marche et vélo) dans le centre-ville de Basse-Terre et permettre une meilleure appropriation de l'espace public par les usagers, que ce soit les résidents, les visiteurs et les touristes ? Comment sensibiliser les Basse-Terriens, en particulier les jeunes, sur la nécessité d'espaces mieux partagés et végétalisés ?

Dès lors, une démarche partenariale en inter-administrations s'est constituée dans l'objectif de coordonner les projets de promotion des mobilités actives dans le centre-ville de Basse-Terre et de sensibiliser les habitants et usagers aux enjeux d'une ville durable et d'une réappropriation de l'espace public. Ces projets associent de façon opérationnelle les étudiants et élèves des établissements scolaires et universitaires de la conurbation. Certains projets ont par ailleurs vocation à intégrer le programme « Action cœur de ville » en cours de finalisation par la mairie de Basse-Terre.

Dans ce cadre, l'association Wi'anArt souhaite permettre la réalisation dans le domaine public des projets conçus par les jeunes, avec l'aide de spécialistes et d'artistes. Les réalisations intégreront des parcours incitant aux déplacements à pied ou à vélo et visant à valoriser le patrimoine architectural, naturel, mémoriel et artistique de la ville de Basse-Terre, ville d'art et d'histoire.

Objectifs opérationnels :

Améliorer la connaissance en matière de mobilités actives sur la commune grâce à une enquête menée par les étudiants de l'IUT de Saint-Claude auprès des résidents, usagers, commerçants et touristes. Les résultats seront présentés lors du séminaire "Une voirie pour tous" organisé par l'Observatoire Régional des Transports et coanimé par la Région, la DEAL et l'ADEME.

Identifier et créer des parcours dans la ville qui favorisent la marche et le vélo, en associant les jeunes de 8 à 25 ans.

Réaliser des projets de valorisation du patrimoine architectural, naturel et artistique le long de ces parcours :

Panneaux d'informations en plusieurs langues sur l'histoire des quartiers.

Une première série sera réalisée sur le quartier du Carmel, centre historique de la ville de Basse-Terre fondé au 17e siècle, avant d'être étendue aux autres quartiers dont Saint-François et Bas-du-bourg. Les panneaux sur le quartier du Carmel seront conçus par les étudiants d'hypokhâgnes en classes préparatoires littéraires du Lycée Gerville Réache et leurs enseignants, en partenariat avec la Maison du Patrimoine et de l'Architecture de Basse-Terre (Mme Oriane Sandoz et Mme Suzy Crane, guide conférencière).

Mise en ligne de témoignages audio sur la vie dans les quartiers antan lontan qui seront disposés le long des parcours et rendus accessibles par QR code ou géolocalisation. Les témoignages audio seront recueillis à l'occasion de rencontres avec des « anciens » par les étudiants d'hypokhâgnes CPGE AL du Lycée Gerville Réache.

Installation d'agrandissements photographiques sur des éléments architecturaux de la ville à partir des photos lauréates du concours *Gros plan sur la ville de Basse-Terre* ouvert aux jeunes de 8 à 24 ans résidant ou scolarisés dans le sud Basse-Terre.

Exposition sur la ville de demain vue par les élèves en Arts appliqués du Lycée Raoul Georges Nicolo à partir des visions prospectives des rues et quartiers de Basse-Terre. Les élèves réaliseront des dessins d'architectes ou propositions par retouches d'images d'aménagements dans la ville : Colorisation des façades, création d'espaces piétons ou partagés, implantation de mobilier urbain ou aires de jeux et détente...

Création dans l'espace public d'œuvres de street-art conçues par les jeunes avec l'aide d'artistes ou éco-designer. Dans le cadre des concours ouverts aux établissements scolaires du bassin sud Basse-Terre, différentes :

Création d'une sculpture monumentale avec l'artiste Jean-Marc Hunt à partir d'un projet collaboratif : Concevoir une sculpture participative, en associant des centaines de mains colorées peintes par les collégiens et lycéens qui, une fois découpées, marouflées puis protégées par de la résine, deviendront la « peau » de la sculpture. Avec une hauteur totale de 4 mètres environ, la sculpture représente un arbre sous la forme d'une main qui salue. Une armature intérieure renforce la solidité de l'ensemble qui sera fixé au sol de façon invisible.

Création d'un mobilier urbain avec l'artiste et décorateur Rony Rabin

(membre du collectif 4KG) à partir du projet lauréat du concours *Mobilier urbain* ouvert aux élèves en sections Arts appliqués (Lycée RG Nicolo) ou Arts plastiques (Lycée G. Réache). Le mobilier, type banc + table, devra permettre à plusieurs personnes de se réunir et de partager un moment convivial.

Création d'une fresque en céramique sur un escalier de la ville avec Henri Hilaire, à partir du projet lauréat du concours *Attention à la marche !* ouvert aux collégiens et lycéens du sud Basse-Terre. Le concours *Attention à la marche !* vise à investir en céramique les marches d'un des 3 escaliers publics ayant été identifiés préalablement. Les projets devront jouer avec les effets liés aux marches et contremarches : fresque en trompe-l'œil, motifs décoratifs... Les projets devront s'intégrer dans le paysage de façon harmonieuse et originale tout en suscitant la curiosité.

Réalisation par l'éco-designer Guy Gabon d'un projet de végétalisation au sein de la ville conçu dans le cadre d'un concours ouvert aux collèges et lycées publics et privées du bassin sud Basse-Terre ainsi que les sections spécialisées dans l'entretien des espaces verts en Guadeloupe (SEGPA, Lycée agricole, CFA, CFPPA ou MFR), avec l'aide d'intervenants extérieurs spécialistes de ces questions (architectes paysagistes et urbanistes de la DEAL et du CAUE). Le projet retenu proposera l'aménagement d'un espace du centre-ville de Basse-Terre avec implantation de végétaux au sol ou en suspension depuis les façades ou autres, dans l'objectif de créer un espace ombragé propice à la promenade ou à un moment de détente. Le projet devra avoir une dimension artistique et esthétique et s'intégrer à l'espace urbain (lieux de rencontre ou lieux de passage). Les végétaux intégrés dans le projet devront être nécessairement choisis parmi ceux déjà présents en Guadeloupe.

Réalisation du projet artistique *Un arbre dans la ville* de l'artiste Tim Frager : *Un arbre dans la ville* est un projet éphémère, résolument contemporain, associant art et engagement en faveur de l'écologie au cœur de la cité. L'artiste reproduit la silhouette d'un arbre endémique ou emblématique du territoire dans lequel l'œuvre est créée. En Guadeloupe, l'artiste représentera un *arbre du voyageur* grandeur nature, à l'aide d'une encre naturelle noire sur une grande feuille de papier kraft recyclé et entièrement biodégradable. Tim Frager utilise ensuite une colle bio-végétale pour garder une cohérence environnementale lors du collage de l'arbre sur le mur d'un édifice. L'œuvre aura une dimension de 6 et 10 mètres de haut sur 3 à 4 mètres de large. En intégrant le collage d'une silhouette d'arbre grandeur nature, sur un édifice public de la ville, Tim Frager souhaite rendre à l'arbre la place symbolique qu'il occupe dans l'imaginaire des citoyens, de façon très simple et très directe. Ses silhouettes d'arbres prennent racine dans l'asphalte et "collent" aux constructions comme autant d'ombres, de fantômes, de traces ou de projections d'une Nature qui fut et d'une Nature qui sera. De fait, l'objectif de cette intervention artistique éphémère est de réveiller l'imaginaire collectif et d'interroger la conscience écologique citoyenne : Ces arbres étaient-ils là avant ? Quelle place laissons-nous aux "créations" biologiques ? N'en restera-t-il un jour que des copies fantomatiques, ou bien ces silhouettes sont-elles la promesse d'un partage de l'espace urbain avec les végétaux ? C'est pourquoi, nous souhaitons que la création d'Un arbre dans la ville puisse aussi annoncer l'organisation d'une table ronde sur la place accordée aux végétaux dans l'espace urbain, en particulier dans les communes de Guadeloupe, qui se tiendra lors du séminaire *Une voirie pour tous*.

Conception et implantation de marqueurs urbains susceptibles de guider le public le long de parcours thématiques dans la ville. Chaque série de marqueurs urbains devra comprendre un marqueur principal et commun à tous les parcours, sous la forme d'un trait de couleur ou d'un sigle type logo qui puisse symboliser la ville de Basse-Terre. A ce marqueur principal, s'ajoutera ensuite une série de quatre symboles désignant le type de création ou informations à la disposition du public : Panneaux informatifs sur le patrimoine de la ville / Témoignages audio / Photographies / Créations in situ.

Organiser une journée de réflexion "workshop" avec les jeunes participants aux différents concours : Après une présélection des projets par l'association Wi'anArt et ses partenaires, tous les élèves concernés ou leurs représentants délégués seront invités à

participer à une journée de travail et de réflexion pour définir les projets retenus in fine et identifier les parcours piétons – vélos, avec choix des marqueurs urbains qui y seront associés. La journée sera co-animée par Lionel Orsi, architecte conseil DAC et DEAL, et un paysagiste CAUE ou DEAL afin d'aider les élèves dans leur réflexion et les guider sur la faisabilité et la cohérence de leurs choix. Les élèves travailleront en groupes dans lesquels chaque établissement participant sera représenté de manière à gagner en impartialité et éviter les parti-pris susceptibles d'orienter les choix et le débat. Pour chaque parcours, un marqueur urbain sera choisi pour permettre son repérage et l'itinéraire à suivre dans l'espace public. De même, un temps de réflexion sera réservé aux aménagements souhaitables, en particulier aux yeux des jeunes : aires de détente et de jeux, végétalisation de l'espace public, piétonisation ou espaces mieux partagés entre piétons et véhicules motorisés...

Impacts attendus :

Rendre la ville plus attractive pour les piétons et les cyclistes.

Associer les jeunes aux enjeux de développement durable et à l'amélioration du cadre de vie.

Propositions de projets clefs en mains de valorisation du patrimoine et de réalisations artistiques.

Inciter la population, en particulier les commerçants de la ville, à une véritable réflexion sur la piétonisation et la végétalisation du centre de Basse-Terre.

Créer une dynamique auprès des jeunes sur le devenir de leur ville et

environnement immédiat.

Pérennisation de la démarche avec création de nouveaux parcours, implantation d'espaces mieux partagés, de zones piétonnes ou de pistes cyclables, d'équipements ou aires de jeux pour les jeunes.

Indicateurs de suivi / Évaluation :

Niveau d'implication et de conscientisation des jeunes aux problématiques et enjeux de développement durable et aménagement du territoire : Sensibilisation à la valorisation du patrimoine, à la transmission de la mémoire et échanges intergénérationnels / Appropriation de l'identité historique et patrimoniale de la ville de Basse-Terre / Forces de proposition pour la ville de demain (pertinence et qualité des projets conçus).

Pertinence des résultats de l'enquête.

Taux de satisfaction des usagers et croisiéristes

Taux de fréquentation des parcours thématiques et succès public des réalisations

Taux d'implication des commerçants

Participation aux colloques, qualité des échanges et mesures éventuellement prises

Tags

#Mobilités actives #piétonnisation #espaces partagés #végétalisation #Culture Patrimoine #Mobilités douces #Mobilités #Tourisme durable #Economie verte et circulaire #Espaces publics, espaces verts #Aménagement #Culture, sport et loisirs #Services aux territoires et citoyens #Renforcer l'intégration socio-économique des différents publics et le vivre-ensemble #Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations #Préserver et valoriser le patrimoine du territoire #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources #Garantir l'équité territoriale, sociale et intergénérationnelle et la diversité culturelle #Améliorer le cadre de vie, diminuer l'exposition aux nuisances #Epanouissement de tous les êtres humains

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|

Améliorer la connaissance en matière de mobilités actives (Enquête de terrain auprès des usagers, commerçants et touristes par les étudiants de l'IUT de St-Claude)



Identifier et créer des parcours dans la ville de Basse-Terre



Réaliser des projets de valorisation du patrimoine architectural, naturel et artistique le long de ces parcours



| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|

Création dans l'espace public d'œuvres de street-art conçues par les jeunes avec l'aide d'artistes ou éco-designer

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Conception et implantation de marqueurs urbains pour guider le public le long des parcours

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Organiser une journée de réflexion "workshop" avec les jeunes participants aux différents concours

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Contribution au séminaire Voirie pour tous "Les modes actifs (marche et vélo) : Un levier du développement et de la cohésion de la Guadeloupe", de l'Observatoire régional des transports, avec la Région, la DEAL et l'ADEME

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Réalisation du projet de végétalisation pour créer un espace ombragé : Ingénierie dont fabrication et mise en oeuvre par Guy Gabon avec l'aide d'élèves et de prestataires

| | | | |
|-----|---------|----------|-----|
| 0 € | 1 000 € | 16 000 € | 0 € |
|-----|---------|----------|-----|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Impression sur alupanel dimensions 3 x 2 mètres et pose des 20 photographies lauréates du concours Gros plan sur la ville de Basse-Terre

| | | | |
|-----|-----|----------|-----|
| 0 € | 0 € | 17 638 € | 0 € |
|-----|-----|----------|-----|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Impression sur supports autonomes et pose de 10 panneaux d'information valorisant le patrimoine historique de la ville

| | | | |
|-----|-----|---------|-----|
| 0 € | 0 € | 7 120 € | 0 € |
|-----|-----|---------|-----|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Réalisation d'une fresque en mosaïque sur escalier de la ville (projet lauréat du concours "Attention à la marche" réalisé par Henri Hilaire)

| | | | |
|-----|---------|----------|-----|
| 0 € | 1 000 € | 14 000 € | 0 € |
|-----|---------|----------|-----|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Réalisation d'un mobilier urbain par Rony Rabin, décorateur et street-artist

| | | | |
|-----|---------|---------|-----|
| 0 € | 1 000 € | 6 000 € | 0 € |
|-----|---------|---------|-----|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Réalisation d'une sculpture monumentale face au débarcadère (projet lauréat du concours Notre totem dans la ville réalisé par l'artiste Jean-Marc Hunt)

| | | | |
|-----|---------|-----|-----|
| 0 € | 6 000 € | 0 € | 0 € |
|-----|---------|-----|-----|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Réalisation et pose d'une oeuvre de la série Un arbre dans la ville par Tim Frager (collage d'un arbre du voyageur représenté grandeur nature)

| | | | |
|-----|---------|-----|-----|
| 0 € | 3 200 € | 0 € | 0 € |
|-----|---------|-----|-----|

Nature de l'action : investissement

Poste de dépense : Impression de 100 marqueurs urbains et fixation sur murs et sols, le long des parcours

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------|
| 0 € | 0 € | 2 470 € | 0 € | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0 € | 12 200 € | 63 228 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | | | | TOTAL : | 75 428 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Type de Financement : autre Financier : Conseil Régional de la Guadeloupe Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Appel à projets | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 11 500€ | 0€ | | | | |
| Type de Financement : acteursocioeco Financier : Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Grand Port Maritime de la Guadeloupe | | | | | | | |
| 0€ | 3 000€ | 7 000€ | 0€ | | | | |
| Type de Financement : autre Financier : Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : DAC Ministère de la Culture (Patrimoine et Arts plastiques) | | | | | | | |
| 0€ | 4 000€ | 6 000€ | 0€ | | | | |
| Type de Financement : departement Financier : Conseil Départemental de la Guadeloupe | | | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Education au Développement durable | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 5 458€ | 0€ | | | | |
| Type de Financement : etat | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Politique de la ville | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 15 000€ | 0€ | | | | |
| Type de Financement : acteursocioeco | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Mécénat | | | | | | | |
| 0€ | 4 000€ | 14 470€ | 0€ | | | | |
| Type de Financement : autre | | | | | | | |
| Financier : DEAL GUADELOUPE | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Mobilités actives | | | | | | | |
| 0€ | 5 000€ | 0€ | 0€ | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0€ | 16 000€ | 59 428€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 75 428 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | | | | | | | |

Degré de satisfaction des usagers enquêtés
(% de personnes interrogées)

| | | |
|----------|---|----|
| Objectif |  | 70 |
|----------|---|----|

Réalisé

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

| | | |
|----------|---|---|
| Objectif |  | 5 |
|----------|---|---|

Réalisé

Identité locale et sentiment d'attachement des habitants et usagers à leur cadre de vie
(Echelle de Likert)

| | | |
|----------|---|---|
| Objectif |  | 5 |
|----------|---|---|

Réalisé

Lien à l'urbain et qualité des espaces publics
(Echelle de Likert)

| | | |
|----------|---|---|
| Objectif |  | 5 |
|----------|---|---|

Réalisé

Voiries dédiées aux modes doux
(m linéaire)

| | | | |
|----------|---|------|------|
| Objectif |  | 2500 | 2500 |
|----------|---|------|------|

Réalisé

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Nombre d'élèves formés
(Nombre)

| | | | | | | | | | |
|----------|--|--|--|-----|--|--|--|--|--|
| Objectif | | | | 300 | | | | | |
|----------|--|--|--|-----|--|--|--|--|--|

Réalisé

Nombre de points d'intérêt le long des parcours piétons / vélos
(réalisation / km)

| | | | | | | | | | |
|----------|--|---|----|--|--|--|--|--|--|
| Objectif | | 2 | 20 | | | | | | |
|----------|--|---|----|--|--|--|--|--|--|

Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE**

Etude pour un dispositif d'autoconsommation photovoltaïque

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

COMMUNE DE GOYAVE
COMMUNE DE GOYAVE

Description courte

étude de faisabilité du projet d'autoconsommation photovoltaïque

Description longue

La commune de Goyave souhaite avoir une administration plus vertueuse par une meilleure prise en compte des mesures environnementales dans le cadre du fonctionnement de ses services.

Pour le renouvellement de son parc automobile, elle ambitionne d'aller vers de l'électrique. Pour ce faire, elle désire être accompagnée dans la réalisation d'un diagnostic de sa flotte captive de véhicules en vue de la mutation vers une flotte électrique « décarbonnée »

Afin de satisfaire en interne à l’approvisionnement des futurs véhicules électriques, (solutions qui seront issu de l’étude du diagnostic de sa flotte), elle entend mettre en place une solution de production photovoltaïque. Pour se faire, elle doit être accompagnée dans la réalisation d’une étude de faisabilité du projet d’autoconsommation photovoltaïque en adéquation avec ses ambitions de développement.

Tags

#Véhicules électriques, hybrides, GNV... #Mobilités #Favoriser la consommation et les pratiques responsables #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d’investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l’action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Etudes | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 5 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------|
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 5 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | | | | TOTAL : | 5 000 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------|
| Type de Financement : ademe | | | | | | | | |
| Financier : ADEME Guadeloupe | | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Dispositif d'autoconsommation photovoltaïque avec bornes de recharge pour véhicules électriques | | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 4 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| Type de Financement : colfinancier | | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Fonds propres commune de Goyave | | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 1 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| TOTAL : | | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 5 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | |
| | | | | | | | TOTAL : | 5 000 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Nombre de « véhicules propres » mis en circulation
(Nombre)

Objectif

Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE
CREATEURS DE CHANGEMENT**

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

**CREATEURS DE CHANGEMENT
CONSOM'ACTEURS**

Description courte

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PAR LA FORMATION GESTION DES
DECHETS DES ACTEURS ECONOMIQUE ET SOCIAUX PRODUCTEUR DE
DECHET GESTION DES DECHETS**

Description longue

****Nature du projet : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PAR LA
FORMATION "GESTION DES DECHETS DES ACTEURS ECONOMIQUE ET
SOCIAUX PRODUCTEUR DE DECHET "GESTION DES DECHETS".**

**"CREATEURS DE CHANGEMENT" est centre de formation qui a pour objectif d'aider
au changement de comportement face à notre empreinte environnementale par la mise en
place des moyens de Communication, de formations, d'animations visant à informer,**

sensibiliser, innover dans le domaine de la transition humaine et écologique.

Ici nous aborderons, La gestion des déchets En effet la gestion des déchets de part notre insularité représente un enjeu important pour les industries guadeloupéennes, une bonne politique de gestion des déchets permet de réduire ses coûts et de prévenir de nombreux risques et de répondre à la législation en vigueur avant les pénalités. Notre centre de formation propose des formations en gestion des déchets pour permettre de maîtriser ce volet essentiel de la politique industrielle des entreprises guadeloupéennes productrice de déchets.

POURQUOI SUIVRE UNE FORMATION GESTION DES DECHETS ?

Une gestion des déchets efficace permet d'optimiser les processus de production, d'augmenter l'efficacité industrielle et de respecter la réglementation en vigueur dans ce domaine. Les entreprises productrices de déchets sont soumises à des obligations légales en termes de gestion des déchets. Elles se doivent de caractériser leurs déchets, de les trier et d'emballer et d'étiqueter leurs déchets dangereux. Les producteurs de déchets ont également pour obligation de sauvegarder l'ensemble des documents et preuves de traçabilité du bon traitement de leurs déchets par un collecteur qui respecte toutes les obligations légales auxquelles il est soumis. (BSD) Les enjeux en termes de sécurité, d'efficacité et de droit sont tels, qu'il est essentiel que chaque entreprise s'assure que ses salariés soient correctement formés et aient des compétences à jour pour assurer la gestion des déchets de l'entreprise.

A QUI SONT DESTINEES LA FORMATION GESTION DES DECHETS ?

La formations en gestion des déchets s'adressent à toutes entreprises productrices de déchets, aux professionnels impliqués dans la gestion technique des déchets, leur manutention, leur collecte, leur stockage ou encore leur expédition ainsi qu'à toute personne souhaitant maîtriser la gestion des déchets et ainsi qu'à toute personne souhaitant maîtriser la gestion des déchets.

Les Collectivités, les Responsables des hôtels, restaurants, ehpad, cantines scolaires, collectivités, hyper et supermarchés, boulangeries, pâtisseries, cafétérias, agriculteurs, poissonneries, boucheries, abattoirs... et correspondants déchets, Responsables QSE, Responsables environnement, Responsables production et maintenance sont tous concernés par cette formation en gestion des déchets.

A QUOI RESSEMBLE UNE FORMATION GESTION DES DECHETS ?

Une formation en gestion des déchets dure une journée en moyenne. Elle traite de la gestion des déchets de façon générale et sert à sensibiliser les responsables et personnels impliqués dans la production à cette problématique ou peut traiter de sujets plus techniques sur la gestion des biodéchets ou peut traiter de sujets plus techniques sur la gestion des déchets dangereux ou la réglementation associée à la gestion de certains types de déchets par exemple. . Une formation en gestion des déchets est une formation courte qui peut être organisée en inter ou en intra. Pour une formation en gestion des déchets, vous pouvez compter 860€ HT 1 JOUR de formation par personne.

QUELLES COMPETENCES PEUT-ON DEVELOPPER GRACE A UNE FORMATION GESTION DES BIODECHETS ?

En suivant une formation en gestion des déchets, vous pouvez acquérir les compétences nécessaires pour mieux gérer vos déchets dans le respect de la réglementation en vigueur, apprendre à valoriser vos déchets, prévenir les risques liés à la gestion des déchets, appréhender les enjeux associés à la gestion et au traitement des déchets, optimiser la gestion des déchets dans des entreprises guadeloupéennes.

Notre leitmotiv Contribuer : 1/A la sensibilisation 2/A l'information 3/A la formation de professionnel du secteur 4/Créateurs de force vive 5/Insertion 6/Emploi 7/La gestion des déchets dans les entreprises, collectivités 8/L'économie locale 9/Réduction et la valorisation des déchets 10/A l'amélioration des conditions et cadre de vie du tout un chacun 11/Au Tourisme zéro déchet. 12/Réduction de l'empreinte environnementale. 13/Facilitateur des filières de tri

Dans le cadre du CTE, nous proposons 7 sessions de formation Nous attendons une moyenne de 15 à 30 personnes par session.

SESSION 1

- BASSE-TERRE
- GOURBEYRE
- SAINT-CLAUDE SESSION 2
- BOUILLANTE
- POINTE NOIRE
- DESHAIES SESSION 3
- PETIT-BOURG
- GOYAVE
- CAPESTERRE BELLE EAU SESSION 4

-
- BAIE-MAHAULT
 - LAMENTIN
 - SAINTE-ROSE SESSION 5
 - TERRE DE BAS
 - TERRE DE HAUT SESSION 6
 - TROIS-RIVIERE
 - VIEUX FORT SESSION 7
 - VIEUX-HABITANT
 - BAILLIF

BUDGET GLOBAL 180 600€ 30 Stagiaires par session attendu 7 sessions soit 210 personnes environ 860€ TTC la journée par personne formé ORGANISATEUR : 5500€ PAR INTERVENTION SOIT 41772,5€ TTC 2 formateurs 700 € / J/ FORMATEURS SOIT 1400 € HT/J SOIT 10633€ TTC

Location d'espace de formation 750€ / J SOIT 5696,25€ TTC

- 2 HOTESSES d'accueil 350€/ J/ HOTESSE SOIT 5316,5€ TTC
- 1 coordinateur 2496,85€/Session de formation SOIT 17477,95 TTC
- 2 facilitateurs 550€ / J / FACILITATEURS 6935€ TTC

Frais de déplacement

- Essence 490€ TTC
- Billet de bateau 500€ TTC

Matériels logistiques

- vidéo projecteur 1500€ TTC
- Tableau effaçable transportable 120€
- 4 Composteurs electro mécanique 2960€ TTC
- Location FOURGON transport logistique + EQUIPE 1250€ TTC
- Bac pour zone de tri 150€ TTC

Communication

- community management 250€ TTC Facebook, linkedin
- pub facebook 1500€ Catering par session zero déchet
- traiteur (Matin, Midi, Goûter) 32342€ TTC Kit pique-nique réutilisable a offrir

(Paille en inox, Coui ou assiette bambou) 10500€TTC

Communication

- Teaser pub - Campagne Pub radio - Campagne Pub tv Diffusion durant 1 mois
37689€ TTC

Tags

ECOLOGIQUE #FORMATION ADULTE #GESTION DES DECHETS #CAMPAGNE DE FORMATION #Formation, éducation et recherche #Services aux territoires et citoyens #Gestion, valorisation des déchets, réemploi #Economie verte et circulaire #Diminuer la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et gérer les ressources naturelles de façon durable #Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Attentes vis à vis du dispositif

Notre attente est qu' a travers le contrat de transition écologique, celui ci puisse prendre en charges les frais liées à la mise en place de cette campagne de formation. Afin de pouvoir proposer cette formation gratuitement à l'ensemble des acteurs concernés par la problématique de la gestion des déchets.

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Elaboration d'un mail type informatif de l'action | | | | | | | | |
| ■ | | | | | | | | |
| Lancement par mailing list du mail d'information de l'action de campagne de formation gestion des dechets | | | | | | | | |
| ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Elaboration de visuel a utiliser sur l'ensemble des moyens de communication



Validation et signature du contrat de transition ecologique avec l'ensemble des partenaires financiers



Validation des visuels de communication



Mise en place d'une campagne pub sur facebook



campagne pub radio et tv



FORMATION SESSION 1



FORMATION SESSION 2



FORMATION SESSION 3



FORMATION SESSION 4



FORMATION SESSION 5



FORMATION SESSION 6



| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| FORMATION SESSION 7 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| CREATION DU TEASER PUB/ TV /FACEBOOK/ SPOT RADIO | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : ORGANISATEUR | | | | | | | |
| 0 € | 37 417 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : 2 FORMATEURS | | | | | | | |
| 0 € | 9 800 € | | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : LOCATION D'ESPACE DE FORMATION | | | | | | | |
| 0 € | 5 250 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : 2 HOTESSES d'accueil | | | | | | | |
| 0 € | 4 900 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : 1 COORDINATEUR | | | | | | | |
| 0 € | 16 108 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : 2 FACILITATEURS | | | | | | | |
| 0 € | 7 700 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : FRAIS DE DEPLACEMENT | | | | | | | |
| 0 € | 990 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : MATERIEL TECHNIQUE | | | | | | | |
| 0 € | 5 980 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : COMMUNITY MANAGEMENT | | | | | | | |
| 0 € | 500 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : COUVERTURE MEDIA SOCIAUX | | | | | | | |
| 0 € | 2 500 € | | | | | | |

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : CATERING ZERO DECHET | | | | | | | |
| 0 € | 29 892 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : GOODIES (KIT PIQUE NIQUE ZERO DECHET) | | | | | | | |
| 0 € | 10 500 € | | | | | | |
| Nature de l'action : fonctionnement | | | | | | | |
| Poste de dépense : Teaser pub - Campagne Pub radio - Campagne Pub tv Diffusion durant 2 mois | | | | | | | |
| 0 € | 34 915 € | | | | | | |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0 € | 166 452 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| | | | | | | TOTAL : | 166 452 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Réalisation du Complexe Thermo-Ludique de Dolé Les Bains à Gourbeyre en
Guadeloupe

Rattachée à l'orientation :

Description courte

Complexe hôtelier CTL : Espace de détente et de bien-être, conçu autour de bassins et de jeux d'eau alimentés en eau minérale naturelle.

Description longue

L'industrie du tourisme en Guadeloupe L'exécutif régional a fait de l'activité touristique un des axes forts du développement économique de la Guadeloupe. L'accent est ainsi mis sur le développement du tourisme avec un objectif ambitieux de dépasser la barre du million de touristes en Guadeloupe en 2020. Le développement touristique passe par l'amélioration et la diversification de l'offre de produits touristiques. Le Conseil Régional a exprimé sa volonté d'accompagner les acteurs du secteur afin d'étoffer l'offre tant en matière d'hébergement, de restauration que d'activités de loisir. Le complexe touristique Dolé Les Bains, proposé par le Groupe CQFD, intégrant à la fois de l'hébergement, de la restauration et un centre thermo-ludique, s'inscrit dans cette dynamique d'élargissement de l'offre.

Les objectifs du Contrat de Transition Écologique Co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire,

les contrats de transition écologique ont pour ambition :

? Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations). ? Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique. ? Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formations professionnelles, reconversion de sites).

Le Centre Thermo-Ludique de Dolé Les Bains C'est un espace de détente et de bien-être, conçu autour de bassins et de jeux d'eau alimentés en eau minérale naturelle. Le caractère identitaire du complexe sera souligné par la reconstitution de l'ancien hôtel de Dolé Les Bains. Nous envisageons la création :

? D'un Centre Thermo-ludique : adultes avec espaces ados et jeunes enfants, l'espace « Lilliputiens » ; ? D'un espace restauration et festif avec forum, amphithéâtre et carbets ; ? D'un hôtel éco-lodge 4 Étoiles "Le Village Créole" ; ? D'un SPA dédié et thématique ; ? De jardins en libre accès avec restauration et mise en valeur paysagère des piscines thermales historiques ; ? De zones de parking ; ? D'équipements d'accompagnement : boulodrome, carbets de repos et d'attente, espaces de jeux enfants et ados, couverts et de plein air ; ? D'un jardin de plantes médicinales antillaises et caraïbes avec une herboristerie ; ? De « La Maison de l'Eau », lieu de découvertes centré sur l'éducation et la sensibilisation.

AXES STRATÉGIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE *Techniques de récupération d'énergie – Les échangeurs thermiques* Il existe aujourd'hui plusieurs types d'échangeurs thermiques. Quel que soit le type d'échangeur considéré, ils ont tous l'avantage de récupérer des calories pour les restituer au bâtiment, en atténuant les amplitudes thermiques quotidiennes. Les pompes à chaleur (PAC) sont des systèmes thermodynamiques qui ont plusieurs usages dont la production de chauffage, la fourniture d'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement. Il s'agit d'une technologie mature avec un potentiel d'évolution, et un des principes d'économie d'énergie qui sera développé dans le complexe par : ? Récupération des calories d'eau naturelle non utilisée ; ? Récupération de l'eau naturelle de renouvellement des bassins pour préchauffage de l'eau sanitaire ; ? Récupération des calories de l'air.

ÉNERGIES RENOUVELABLES Nous mettrons également en place des dispositifs de

production d'énergie : ? Solaire photovoltaïque pour l'alimentation électrique des installations ; ? Hydroélectrique pour un éclairage « naturel » des jardins la nuit.

MOBILITÉS Le Groupe CQFD se dotera de véhicules moins consommateurs et moins polluants pour les déplacements intra-complexe (voitures électriques). Mais nous souhaitons également contribuer à une organisation durable des systèmes de transport avec la mise en place de minibus électriques mis à la disposition des touristes et visiteurs pour faciliter leurs déplacements durant leur séjour, selon des routes et horaires préétablies, et ceci dans le but de modifier les comportements, de renforcer l'usage des services à la mobilité, le recours aux modes actifs, aux transports collectifs et aux véhicules propres.

BIODIVERSITÉ Le Plan BIODIVERSITÉ établi par le Comité interministériel biodiversité le 4 juillet 2018 souhaite reconquérir la biodiversité, une question de survie pour nos sociétés. Nous avons une forte volonté de contribuer à ces efforts en offrant des opportunités de découverte, d'éducation et de formation de nos différents publics, à travers la mise en place sur près d'un hectare de terres aux abords du complexe : ? De jardins « créoles » et d'espaces « sauvages » en accès libre ; ? De jardins de plantes médicinales Antillaises et Caraïbes, avec une herboristerie (valorisation d'espèces et de produits locaux – phytothérapie) ; ? De jardins d'eau avec des plantes aquatiques et poissons endémiques ; ? De « La Maison de l'Eau » pour susciter l'intérêt et l'émerveillement pour l'eau, la nature et les sciences, au moyen d'une diffusion dynamique et accessible à tous les publics, et pour mettre en valeur le patrimoine naturel de la Guadeloupe. Nous inscrivons ainsi dans les axes stratégiques du Plan BIODIVERSITÉ (Axe 1 : Reconquérir la biodiversité dans les territoires ; Axe 2 : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ; Axe 3 : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ; Axe 5 : Connaître, éduquer, former).

BUDGET PRÉVISIONNEL

Lancement des travaux en 2021 pour une durée estimée à 36 mois.

Tags

#Développement durable #Santé #Bien-être #Guadeloupe #Basse-terre #Innovation #Tourisme durable #Développement territorial #Énergies renouvelables #Biodiversité #Efficacité énergétique #Antilles #Santé et soins #Services aux territoires et citoyens #Connaissance et protection de la biodiversité et milieux naturels #Eau #nature et biodiversité #Transports en commun #Mobilités #Véhicules électriques #hybrides #GNV... #Organisation des déplacements #Production d'énergies renouvelables #Energie

#Economie verte et circulaire #Espaces publics #espaces verts #Aménagement
#Bâtiment(s) construction neuve #Sensibilisation et animation de la transition #Culture
#sport et loisirs #Formation #éducation et recherche #Préserver et valoriser le patrimoine
du territoire #Préservation de la biodiversité #protection des milieux et des ressources
#Protéger #restaurer et valoriser les sols #la biodiversité et les écosystèmes #Renforcer
l'intégration socio-économique des différents publics et le vivre-ensemble #Cohésion
sociale #solidarité entre les territoires et les générations #Garantir l'équité territoriale
#sociale et intergénérationnelle et la diversité culturelle #Améliorer la connaissance #son
accès et la capacité à agir de tous les citoyens #Renforcer l'emploi #la formation
professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables
#Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation
responsables #Diminuer la production de déchets #favoriser l'économie circulaire et gérer
les ressources naturelles de façon durable #Favoriser la consommation et les pratiques
responsables #Réduire les émissions de GES et atténuer le changement climatique #Lutte
contre le changement climatique

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE
CASE A EAU**

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

BOIS DEBOUT DIVERSIFICATION SAS

Description courte

Installation d'une unité d'embouteillage d'eau de source à caractère hautement
environnemental sur Capesterre Belle Eau

Description longue

1°PRESENTATION DU PROJET

Ce projet sur la construction d'une nouvelle unité d'embouteillage d'eau de source s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification de la SCA BOIS DEBOUT afin de se préparer à la modification des textes qui régissent la culture de la canne et de la banane. L'un des axes de développement intègre tout particulièrement la valorisation la qualité environnementale. Le projet vise à mettre en place un réseau depuis la source situé dans la forêt à proximité du parc national, jusqu'à l'unité de conditionnement qui sera édifiée à proximité de la RN1. La future unité sera respectueuse des principes d'éco-développement

et de gestion durable du territoire, décliné dans une charte afin que son impact environnemental soit minime. Ceci reposera en particulier sur des points forts de notre cahier des charges: -Qualité de l'intégration paysagère, -utilisation d'énergie renouvelable, -Faibles rejets atmosphérique et maîtrise de la qualité des effluents. -Flux logistiques contrôlés, -Sélection de fournisseurs et équipementiers reconnus mondialement et sélectionnés sur leur capacité à intégrer cette notion d'impact, -Gestion totale des DIB.

2° DONNÉES TECHNICO-ECONOMIQUES DU PROJET:

-Produits conditionnés *Eau de source plate et gazéifiée* Production de 2,5 millions de cols en année 1, à 22 millions en année 7 -Marchés visés: *Prioritairement local (GMS, Grossistes, CHR, Croisiéristes)* Volonté de ce développer à l'export dans un second temps

-Nombre d'emplois directs prévus: *12 ETP en production (2 équipes)* 07 ETP répartis sur la direction, service qualité, service commercial.

-Installation: *Terrain parcelle ANSE 3 référence cadastrale AZ 13 2,5 Ha* Batiment de 3000 à 4000m²

-Investissements: *Batiment + vrd = 5,1 M€ à 5,3 M€* Forage, process, equipments, installations...= 6,8 M€ à 7M€

-Programation (voir images)

Au -delà de ses atouts environnementaux qui valoriseront le territoire, ce projet représente également des enjeux économiques certains et la garantie de proposer à la population une ressource en bouteille complémentaire lors d'événements exceptionnels que connaissent malheureusement notre île et plus particulièrement les Antilles. Ce projet devrait se concrétiser par des retombées économiques nouvelles pour la région du SUD BASSE TERRE et plus spécifiquement pour la commune de Capesterre Belle Eau, en particulier par la création de nouveaux emplois directs et indirects pour les jeunes.

Tags

#embouteillage #usine #source

Attentes vis à vis du dispositif

Nous attendons que le CTE et ses membres nous accompagnent dans la structuration financière et le financement du projet.

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE
A.D.V.I.R**

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Bouquet du Terroir Sud Guadeloupe (BTSG)

Description courte

Un modèle économique viable, promouvoir des pratiques agro-écologiques et aider à la structuration.

Tags

#agroécologie #Santé #Alimentation #Economie #formation #Transmission #Lien social #inter générationnel #Economie circulaire #Diffusion des savoirs #savoirs faire #Pratique agricole durable, agro-écologie #Agriculture et alimentation #Restauration et alimentation durable #Circuits courts agricoles #Tourisme durable #Economie verte et circulaire #Insertion et économie sociale et solidaire #Santé et soins #Services aux territoires et citoyens #Protéger, restaurer et valoriser les sols, la biodiversité et les écosystèmes #Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources #Garantir l'équité territoriale, sociale et intergénérationnelle et la diversité culturelle #Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations #Renforcer l'emploi, la formation professionnelle et l'économie locale vers des modes de production et des filières durables

#Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
#Renforcer la résilience du territoire et s'adapter au changement climatique
#Lutte contre le changement climatique

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Village Corsaire : La legende du Capitaine Moede 1759-1806, Bouillante capitale
caribéenne des corsaires

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

La Confrerie des Corsaires, Pirates et Flibustiers de la Caraïbe
VILLE DE BOUILLANTE

Description courte

création d' un Village corsaire touristique et d'animations "La Légende du Capitaine
Moede 1759-1806",

Description longue

l'association " La Confrérie des Corsaires, Pirates et Flibustiers de la Caraïbe" » a pour
objectif de développer une démarche de valorisation et de transmission en faisant renaître
à travers des animations et des récits fantastiques l'épopée et la flamboyance des Corsaires
, pirates et flibustiers ou forbans de la caraïbe

cette démarche nous a permis de découvrir Antoine Fuët célèbre et richissime
corsaire,(habitat et se maria avec une Basse terrienne) qui selon André Nègre et la retraite

de Jacky: lors d'un célèbre combat maritime au large de la Guadeloupe en 1796, valut à Antoine Fuët un deuxième surnom (Capitaine Moëde) et recu la légion d'honneur.

le projet de village Corsaire féérique: La légende du Capitaine Moëde 1759-1806, Bouillante, Capitale Caraïbienne des corsaires, sera un décor de cinéma attractif, avec point de vente de produit de qualité de l'artisanat de la Guadeloupe mais aussi de la boutique de Paris avec un espace immersif en réalité virtuelle de la vie des corsaires.

cette démarche vise à faire de la ville de Bouillante, un Haut-Lieu mémoriel des corsaires avec pour ambition d'une déclinaison de capitale Franco - Caraïbienne de la culture. Bouillante et la Guadeloupe capitale Caraïbe de la Culture ? Les premières raisons pour les Américains de voyager en Guadeloupe sont la CULTURE et le patrimoine. Il nous est demandé de faire de notre identité, de notre patrimoine et de notre culture, une priorité pour la destination Guadeloupe qui a le vent en poupe aux Etats Unis.

les corsaires de la Guadeloupe ont permis de faire du Sud Basse-Terre ce port ouvert sur le monde qui a vu des richesses considérables jusqu'à la Révolution Française en portant également l'esprit de la révolution dans toute la Caraïbe et les Amériques dans un entendement de liberté et d'égalité.

Le Sud Basse terre est un territoire en quête d'un renouveau économique. Ce territoire dispose de toutes les richesses qui pourraient lui permettre une relance efficace tout particulièrement son riche patrimoine. Le riche passé corsaire est un élément à l'attrait de la Guadeloupe. Cette démarche nous a conduits à développer un projet de tourisme mémoriel pour en faire un produit d'animation touristique en utilisant le faste de notre Histoire.

Le projet consiste à créer un Village Corsaire thématique : « La Légende du Capitaine Moëde 1759-1806, Bouillante Capitale Caraïbienne des Corsaires » sur le site de ravine thomas à Bouillante qui prend la forme d'un décor de cinéma avec des pavillons (restauration/ boutique) et des activités festives. C'est un équipement qui servira pour l'accueil des touristes et l'arrivée des bateaux de croisière, d'animations ainsi qu'un volet économique, patrimonial, pédagogique, touristique et culturel pour le territoire. Dans sa conception, des éléments d'époque sont mis en avant (colombages), l'exposition sur les corsaires de la Guadeloupe. Également un gros travail de peinture aura un effet vieilli, patiné sur l'ensemble de la construction (extérieur et intérieur) ainsi que sur les objets (lanternes, enseignes, en LED etc.) et une connexion internet. Une partie de ce village sera construit en atelier d'insertion envers les publics éloignés de l'emploi, les jeunes en réinsertion, des personnes victimes du handicap et les jeunes des quartiers prioritaires de la

politique de la ville.

Sur le Plan économique:

1-Mise en location de 10 pavillons comme pour les stands du village de la route rhum ou les commerçants assureront leurs propres gérances.

2-Vente de produits dérivés de la marque de la confrérie des corsaires sur le village des corsaires

3-vente de circuits touristique " la route des corsaires et de la contrebande"

4-création d' emplois dans le cadre du dispositif zéro chômeur

C'est un produit de marketing territorial qui assurera le maillage du territoire entre la vente des nuitées disponibles (mise en place de package) une excursion autour d'une mini-croisière dans les criques du sud Basse-Terre et un lien avec nos paysages, traces, habitations- et circuits (route des distillerie et de la contrebande). Il s'inscrit dans le cadre du développement du territoire comme axe majeur pour le Sud Basse terre en faisant une zone d'animation touristique et Bouillante, un haut lieu mémoriel des corsaires . Cette démarche souscrit à la ville de Bouillante de renforcer sa vocation naturelle, au travers de son histoire et son patrimoine et recréer un dynamisme économique sur de nouvelles bases. Dynamiser l'accueil touristique de l'Agglomération Grand sud Caraïbe en recevant les paquebots de croisières est une opportunité et représente un chiffre d'affaire direct pour les commerçants et les organisations touristiques. Il s'inscrit également dans les orientations du P.P.I de la région Guadeloupe d'une volonté audacieuse d'accueillir de nombreux touristes ainsi que celle du comité du tourisme des îles de Guadeloupe

Ce secteur doit être accompagné d'une animation renforcée des pôles touristiques de la Guadeloupe. En effet, la mer des caraïbes constitue l'espace privilégié pour le tourisme de croisière. Ce constat nous pousse à saisir notre chance. La création de ce village corsaire permettra de créer un espace dédié à Bouillante. Il s'agit de donner à Bouillante , un attrait spécifique. C'est l'occasion de nouer des liens de coopération et de jumelages pour la mise en place d'un projet de coopération décentralisée entre les villes de Saint-Malo, Narbonne, l'île de la Tortue en Haïti et la ville de Bouillante. Cet accord nous permettrait de créer un programme d'échanges culturel, touristique et économique ainsi qu'un nouveau produit autour de l'économie bleue et du tourisme mémoriel.

le cout estimatif de ce projet est de 891 000 euros

cette démarche vise a construire une identité territoriale de l'espace Grand Sud Caraïbe, autour des corsaires de la Guadeloupe. de créer de nouveaux mode de transport plus doux pour les touristes dans la ville sous forme de balade, de mettre en avant tout ce patrimoine maritime et culturel.

Tags

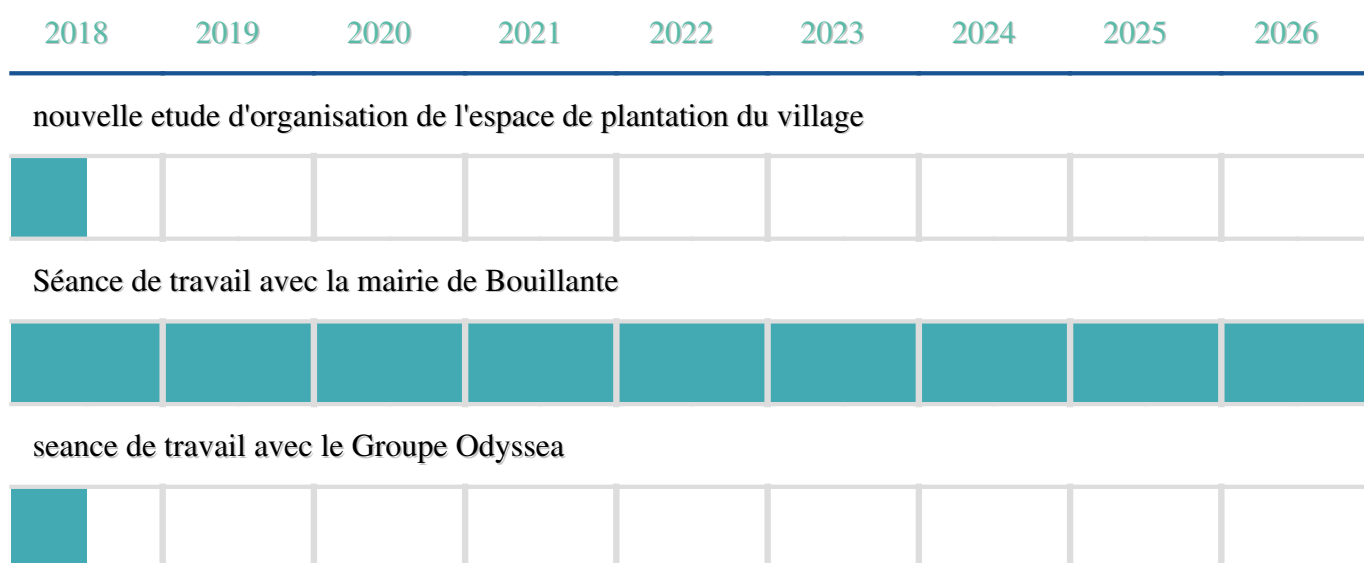
#valorisation des territoires

Attentes vis à vis du dispositif

La réalisation de ce projet implique une approche nouvelle et l'implication des populations et d'investisseurs locaux autant que de recherche de liens avec de grandes compagnies du tourisme, de l'animation et du divertissement pour la pérennisation du modèle économique du projet . Phase 1 : Démarche de l'E.S.S Économie sociale et solidaire Phase 2 : Appel a Projet sur le lancement des Capitales Française de la Culture Pasa 3: Utilisation de LED pour les enseignes et les lanternes

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action



Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

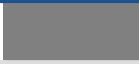
Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

if



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

GREEN CROWD - Energie et Mobilité AN NOU

Rattachée à l'orientation : AXE 3: Territoire de transition énergétique et de mobilité durable

Structures Porteuses

Green Thechnologie

Description courte

GREEN CROWD, modèle collaboratif d'appropriation par les Citoyens d'une énergie et d'une mobilité compétitive, endogène, propre et durable

Description longue

0. VISION Notre génération a un rendez-vous avec l'histoire. Ce rendez-vous historique comporte un risque et une opportunité. Le risque est désormais parfaitement connu et documenté : Nous sommes tous acteurs du réchauffement climatique en cours d'accélération et nous en serons tous les victimes, ainsi que nos enfants. Les Caribéens (foncier côtier et zone cyclonique) encore plus que les autres. GREEN TEHCNOLOGIE a été créé en 2013 pour capitaliser sur l'opportunité. Aujourd'hui c'est, avec un sentiment d'extrême urgence que nous nous engageons à ne pas rater ce rendez-vous. L'opportunité tient en la convergence de 3 technologies à maturité industrielle et économique : ? Le

photovoltaïque, qui est aujourd'hui une commodité largement compétitive par rapport à l'énergie fossile (15 c€/kWh pour le solaire contre 30 c€ le kWh fossile dans notre zone) ? Le véhicule électrique disrupte le coût et la centralisation de la mobilité ? Les 100 km de Véhicule Electrique consomment 15 kWh contre 75 kWh pour les véhicules thermiques et le plein revient à environ 15 € contre 70€. ? Une « station-service électrique » coûte à partir de 15 000 € contre plusieurs millions d'euros pour la station-service traditionnelle, ? L'internet qui permet de plateformiser la production énergétique, les services de recharge, et à chacun de devenir un producteur / consommateur (PROSUMER) énergétique.

L'empowerment Citoyen Puisque l'internet de l'énergie est aujourd'hui accessible à tous les citoyens, nous portons la responsabilité citoyenne de le mettre en œuvre dans notre territoire. Chaque citoyen, chaque entrepreneur, chaque collectivité, est aujourd'hui en mesure de s'approprier une partie de cette responsabilité de déployer l'énergie et la mobilité verte et durable, ainsi que d'en capter les bénéfices en participant au modèle économique : ? A travers le déploiement de centrales photovoltaïques ? A travers le déploiement de services de bornes de recharge ? A travers la mobilité électrique Ces opportunités et cette responsabilité sont d'autant plus grandes et attractives que le citoyen / l'entrepreneur / la collectivité gère un actif foncier significatif : La gestion dynamique du foncier. A travers le réseau de bornes de recharge et de centrales solaires GREEN CROWD (Crowd = citoyens), nous exprimons notre raison d'être. A savoir sensibiliser et accélérer chaque citoyen / entrepreneur / collectivité qui est prêt(e) à accaparer sa part de l'opportunité historique d'être un PROSUMER (PRODUCTEUR – CONSOMMATEUR) de l'Internet de l'Energie de... demain ? Ailleurs ? Avec GREEN CROWD c'est aujourd'hui que nous le faisons, en Guadeloupe, ensembles.

1 GREEN CROWD – CONTEXTE, ORIGINE et FONDEMENTS A l'heure où l'urgence climatique, l'urgence sanitaire et l'urgence sociale s'accélèrent, il existe, une fenêtre historique d'investir massivement dans un nouveau modèle énergie-mobilité ? Plus compétitif ? Plus propre ? Plus durable ? Plus inclusif Le Projet GREEN CROWD 2021-2024 est la plateforme permettant à tous les citoyens de devenir acteurs et bénéficiaires de ce NEW DEAL ENERGETIQUE. C'est un projet de Relance par la Rénovation Énergétique. GREEN CROWD est porté par SURAYA Et GREEN TECHNOLOGIE, désormais largement reconnus dans l'innovation technologique dans la transition Energie-Mobilité : ? Start-up résidente au FOUNDERS PROGRAM De la STATION F à Paris en Janvier 2021 ? Lauréat Accélérateur Transition énergétique (Programme national BPI) pour 2021 ? Lauréat de l'AAP PIA3 2019 « Structuration de filière – Mobilité décarbonée » (1M€) avec la plateforme EZ DRIVE dont GREEN

CROWD est une continuité et une extension ? Membre de la French Tech Martinique (et en lice dans le concours Clean Tech de la French Tech nationale) ? Lauréat du GREEN FIRM AWARD et du Programme TEECA de l'OECE ? Lauréat « Clean Tech » d'Innovation Outremer en 2016 ? GREEN TECHNOLOGIE – SURAYA emploient près de 30 personnes (3,3 M€ C.A.) aux Antilles-Guyane, à Sainte-Lucie, et depuis 2021 : en France, à la Réunion et au Maroc.

2 GREEN CROWD – CONCRETEMENT... .. Nous allons déployer dans les 3 prochaines années, le l'infrastructure (backbone) et la plateforme Web de ce NEW DEAL ENERGETIQUE : ? La plateforme (internet et application mobile) d'accélération de la Transition et Rénovation Energétique, GREEN CROWD ? Un programme maîtriser de Rénovation Energie Mobilité (« ACT ») ? Des bornes SMART, ? De centrales Photovoltaïques en autoconsommation partagée ? Optionnellement : D'éoliennes urbaines en autoconsommation partagée

3 GREEN CROWD – COMMENT ÇA MARCHE ? 3.1 INGENIERIE DE TRANSITION + INVESTISSEMETN DE TRANSITION GREEN TECHNOLOGIE suit une méthode éprouvée de Transition Globale : « La Méthode ACT pas à pas », (ACT = Accessible (low) Carbon Transition).

4 GREEN CROWD – QUELS ACCOMPAGNEMENTS 4.1 ACCOMPAGNEMENT A L'INGENIERIE DE RENOVATION ENERGIE - MOBILITE La mise en œuvre d'un programme ACT – Partie ingénierie ? Coût :En moyenne 20 k€ par site pour un accompagnement de 12-18 mois à la transition énergie – mobilité « pas à pas couvrant : Préconfiguration – Audit – Etudes de faisabilité Bornes + PV + parc automobile – suivi MDE ? Soit un coût total d'ingénierie de Rénovation (60 sites) de 1,2 M€

4.2 ACCOMPAGNEMENT A L'INVESTISSEMENT DE RENOVATION ENERGIE - MOBILITE La mise en œuvre d'un programme ACT par l'investissement :7,2 M€ sur 4 ans nos besoins en investissements d'infrastructure de rénovation. ? Bornes de recharge SMART : 1,6 M€ k€ ? Photovoltaïque en autoconsommation partagé : 5,4 M€ ? Instrumentation : 0,25 M€ ? Efficacité Energétique (LED, isolation thermique, etc..) : Couvert par les C2E Nous sollicitons les partenaires du CTE de Basse Terre/ le Plan de Relance pour nous aider à financer les investissements et les opérations de construction d'infrastructure du réseau lié au GREEN CROWD (taux 65% environ). 4.3

INNOVATION Afin de poursuivre les innovations créatrices de valeur et d'emplois : ? A forte valeur ajoutée ? Non délocalisable Nous souhaitons sollicité un partenaire financier ou un programme national (Plna de Relance – AAP Innovations, etc...) pour nous aider à financer l'ingénierie et les innovations, pour un budget que nous estimons à environ 3,5

M€ sur 4 ans nos besoins en ingénierie interne et externe d'innovation ? Ingénierie et nouveaux développement (innovations) sur 3 ans : 2,6 M€ ? POC - Projets innovants (hardware) : 0,98 M€

Tags

#Energie solaire #mobilité #durable #borne recharge photovoltaïque #Réseau citoyen #Participatif

Attentes vis à vis du dispositif

1. Déploiement prioritaire pour les municipalités de la Basse Terre
2. Financement (dette sur fonds propres existants)
3. Financement (levées de fonds - augmentation des fonds propres au fur et à mesure du déploiement du réseau)
4. Déploiement conjoints / Prescription Auprès des citoyens à travers de offres conjointes (municipalités pour ses citoyens, bailleurs sociaux pour ses résidents, fédérations professionnelles pour leurs membres, etc... auprès des résidents en habitat collectif

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Impact des actions du dispositif sur les émissions de gaz à effet de serre (GES)
(Tég CO2 / an)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Kanawa

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

Association Kultur Karaïb

Description courte

Création d'un tiers-lieu (culture, artisanat, espace numérique, café-restaurant) de valorisation de l'héritage multiculturel guadeloupéen

Description longue

A l'heure d'une nécessaire redécouverte de la culture en proximité et de la recherche de nouvelles modalités de rencontre de l'Autre, dans un monde traversé par la crise sanitaire et marqué par l'urgence environnementale, l'Association Kultur Karaïb a imaginé et co-construit avec les acteurs du territoire un projet innovant et fédérateur, porteur de sens pour Trois-Rivières et au-delà. Du nom des pirogues utilisées par les amérindiens d'Amazonie pour rejoindre les Petites Antilles, son tiers-lieu Kanawa a été pensé comme un moyen de retour aux valeurs positives de ces peuples et de valorisation de l'aspect multiculturel de la Guadeloupe, ses traditions ancestrales et sa vivacité actuelle. A la fois lieu de convivialité, espace de découverte et de pratique artistique, et permanence

numérique, ce tiers-lieu a pour ambition de favoriser la participation citoyenne pour créer des savoirs communs, renforcer le lien social par l'ouverture culturelle et par le « faire ensemble » et œuvrer pour la transition écologique. Au quotidien, Kanawa proposera un café-bar avec petite restauration, ainsi qu'un espace de co-working avec un accès à des équipements informatiques, une bibliothèque participative, un espace de valorisation des créations et produits locaux en commerce équitable, des expositions permanentes et/ou temporaires et un jardin partagé. Chaque semaine et de manière régulière, des ateliers de pratique artistique ou artisanale seront proposés en partenariat avec des talents locaux (poterie, vannerie...). Une programmation événementielle sera également déployée chaque mois (cycles thématiques, conférences, débats, concerts, animations, restauration thématique...) afin de valoriser les cultures guadeloupéenne, caribéenne et amérindienne. Les espaces pourront également être loués par des entreprises pour des séminaires notamment ou bien occupés ponctuellement pour les activités d'autres associations dont l'objet entrerait en résonance avec celui du tiers-lieu Kanawa ou de Kultur Karaïb. Le tiers-lieu Kanawa met un point d'honneur à être ouvert et accessible à toutes et tous. Ses bénéficiaires seront donc extrêmement variés et nombreux : usagères et usagers en proximité, souhaitant prendre un verre ou profiter des activités proposées, locaux se déplaçant pour la programmation événementielle et touristes souhaitant se détendre tout en découvrant la richesse culturelle de la Guadeloupe et son héritage amérindien notamment. Pour rendre hommage au multiculturalisme au cœur de son projet, Kanawa veillera à la diversité de ses bénéficiaires. Pour faciliter la participation de celles et ceux qui ne fréquenteraient pas spontanément le tiers-lieu, son équipe mettra en place des partenariats visant à éviter l'exclusion de certaines franges de la population (scolaires, personnes en situation de handicap, personnes âgées dépendantes, personnes peu à l'aise avec le numérique...). L'accès au lieu sera libre, les activités, quant à elles, pourront faire l'objet d'une tarification adaptée à toutes et tous. Par ailleurs, conformément à l'esprit qui a présidé à sa création et pour veiller constamment à sa pertinence par rapport aux besoins du territoire, le tiers-lieu incitera à l'implication du plus grand nombre dans sa vie quotidienne : proposition de bénévolat, adhésion à l'association, participation au comité de pilotage établissant sa programmation événementielle... Enfin, Kanawa veillera à se positionner en complémentarité des offres déjà présentes sur le territoire, dans un esprit de coopération avec les autres acteurs sociaux et culturels notamment, tout en tentant de combler divers manques pointés en Sud Basse-Terre (peu de lieux de culture de proximité, peu de lieux de convivialité ouverts sur de larges amplitudes horaires...). Parce que l'essence même du projet repose sur la mise en lumière des valeurs ancestrales des peuples ayant sillonné la Guadeloupe, et notamment les amérindiens, l'ensemble des actions et de la vie quotidienne du tiers-lieu s'effectueront dans le respect des principes de la protection de l'environnement, de la transition écologique et plus largement du développement durable et de la réduction des inégalités. Celles et ceux qui fréquenteront

Kanawa seront sensibilisé·e·s à ces problématiques et invité·e·s à prendre part aux réflexions du tiers-lieu dans ce cadre. Kanawa dispose d'un grand bâtiment comprenant des espaces divers (café-bar-restaurant entièrement équipé, espace de co-working, atelier, cuisine, terrasse, jardin partagé...) dont certains restent à équiper en matériel numérique (vidéoprojecteur, ordinateurs fixes, imprimante...). Pour sa première année, Kanawa nécessite un budget d'environ 150 000 euros.

Tags

#Tiers-Lieu #Trois-rivières #Guadeloupe #CULTURE

Attentes vis à vis du dispositif

L'association Kultur Karaïb attend du CTE un accompagnement tout au long du projet, notamment des conseils concernant l'aspect transition écologique et développement durable de Kanawa, ainsi qu'un soutien financier, pour lui permettre de mener à bien sa mission d'intérêt général.

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts

doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Navire hybride pour visites éco-responsable et valorisation de la culture locale et biodiversité

Rattachée à l'orientation :

Description courte

Organiser en mer des visites éco-responsable avec un navire propre hybride électrique. Valoriser la culture locale et notre biodiversité.

Description longue

Excursions en mer, réalisées avec un bateau hybride thermique-électrique qui permettra de moins polluer, être plus silencieux et respectueux de l'environnement afin d'initier et faire découvrir à une clientèle touristique mais également aux écoles et comités d'entreprises, la richesse de notre biodiversité et à l'importance du respect de notre environnement. Permettre la sensibilisation au respect des lieux, comprendre que l'on peut profiter de tout avec les yeux, mais ne rien ramener (coraux, sable, coquillages....)

L'entreprise COCO MAMBO est un acteur local du tourisme depuis quasiment 20 ans. Basé à Sainte-Rose au niveau du lagon du Grand-cul-de-sac-marin. Soucieux de faire évoluer mon entreprise et étant déjà pleinement encré dans une démarche écologique-éco-responsable depuis plus de 10 ans maintenant, de part entre autre :

- la création d'une charte écologique à l'intention de tous mes passagers,

-
- d'un travail autour de la prise de conscience de notre environnement, de ses forces et ses faiblesses,
 - un travail en circuit-court passant par la collaboration avec les acteurs économique locaux du secteur (pêcheurs, agriculteurs, distillerie...)

je souhaite renforcer cet encrage d'écotourisme et faire évoluer mon outil de travail autour d'un projet :

- d'acquisition d'un bateau en alluminium (pour sa légèreté, non polluant dans sa mise en oeuvre et recyclable) Hybride Thermique Electrique (pour réduire l'impacte sonore dans l'environnement).
- Afin d'être plus en cohérence avec mon discours de promotion de l'éducation au développement durable et protection de la mangrove et de son environnement (faune, flore). -Le tout Auprès d'un public composé des écoles, des associations, des comités d'entreprise et du tourisme.
- Valoriser le patrimoine naturel, culturel et culinaire (les repas locaux étant servis à bord).
- Faire découvrir le recif coralien, ses habitants, les herbiers et les espaces protégés dans le respect des lieux et des recommandations du "Parc National", pour objectifs de les protéger et de réduire les menaces d'origine humaine sur l'environnement de part la connaissance des bonnes pratiques à suivre.

En outre la navigation en mode électrique donc silencieuse et moins polluante et d'autant plus en cohérence avec les objectifs visés.

Merci de votre attention Mr Nomertin Claudius Gérant de la Sarl COCO MAMBO

Tags

#ECOTOURISME #Hybride #CULTURE #Patrimoine #Biodiversité marine
#transmission de savoir #Tourisme durable #éco-responsable #Récif corallien

Attentes vis à vis du dispositif

M'aider dans la réalisation et concrétisation du projet, par l'étude du dossier et la recherche de subventions possibles.

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Création d'emploi
(Nombre d'emplois en ETP)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE**

Verre en vert

Rattachée à l'orientation : AXE 2: Territoire d'économie circulaire sociale et solidaire

Structures Porteuses

Verre en vert

Description courte

Création d'une unité de lavage de contenants en verre pour leur réemploi et développement d'une filière de consigne en Guadeloupe.

Description longue

Le projet Verre en vert est né de la volonté de réduire les déchets et notre impact environnemental en relançant la consigne des contenants en verre en Guadeloupe.

Ce projet est sur le point d'entrer en phase d'expérimentation, à petite échelle, afin de valider sa preuve de concept. Pour démarrer cette phase, il lui faut :

- un local de 100 m², de plein pied pour accueillir les 8 zones d'activité, avec un réseau électrique triphasé, une arrivée d'eau et un accès véhicule au quai de chargement/déchargement ;

-
- un parc de casiers pour la collecte des bouteilles et bocaux.

Parallèlement, un business plan à plus grande échelle est en cours d'élaboration, afin d'être plus efficace, productif et réduire le coût de revient. Dans ce modèle, l'embauche de 3 personnes est prévue pour la collecte, le lavage, le reconditionnement et la livraison.

Tags

#consigne #réemploi #verre #économie circulaire #développement durable

Attentes vis à vis du dispositif

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Tonnage de déchets recyclés ou valorisés
(Tonnes / an)

| | |
|----------|--|
| Objectif | |
|----------|--|

| | |
|---------|--|
| Réalisé | |
|---------|--|



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

EMR (Energies Marines Renouvelables) Caraïbe

Rattachée à l'orientation : AXE 3: Territoire de transition énergétique et de mobilité durable

Structures Porteuses

EKWA Consulting Selarl

Description courte

Etude de faisabilité pour le déploiement de projets d'énergies marines dans l'espace caribéen oriental.

Description longue

Le projet permettra de fournir :

- Une feuille de route
- Une proposition de montage de projets pilotes régionaux
- Des actions de dissémination, "Capacity Building" et développement d'outils opérationnels pour la formation des acteurs régionaux.

Le projet sera mené en partenariat, sur le plan technique, avec les entreprises suivantes :

-
- Odyssee Développement
 - METEOLIEN
 - YS Energies Marines Développement Et nous souhaitons également travailler en partenariat avec des acteurs académiques de la Région, notamment situés à Antigua et Sainte Lucie.

Nous prévoyons une mise en oeuvre du projet sur une durée de 15 mois, conformément à la période de mise en oeuvre des projets soumis dans le cadre du programme INTERREG Caraïbes, soit entre le 01/10/2021 et le 31/12/2022. Ce calendrier permettra de réaliser les premières études de pré-faisabilité, afin de sécuriser les éléments de base, qui permettront ensuite dans un deuxième temps de passer à une phase plus opérationnelle.

Les indicateurs d'évaluation comprendront notamment :

- le nombre de gisements d'énergie hydrolienne et houlomotrice identifiés dans la région Caraïbe.
- le nombre de projets pilotes modélisés au terme des études de pré-faisabilité
- le nombre de réunions et ateliers permettant d'impliquer les acteurs locaux de la région Caraïbe
- le nombre d'emplois que le projet pourra générer à terme

A ce stade, le budget prévisionnel du projet est encore en cours de définition. Nous prévoyons un coût global de l'ordre de 500keuros, le montage du projet INTERREG représente une première approche pour l'obtention de financements.

Tags

#Energies #Mer #vague #courant #hydrologie #houlomoteur

Attentes vis à vis du dispositif

- Le projet sera prochainement présenté au Conseil Régional de Guadeloupe, en réponse à l'appel à projets INTERREG Caraïbe actuellement ouvert.
- Nous sommes à la recherche de soutiens institutionnels et de financements complémentaires.

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Nombre total d'emplois verts directs créés
(nombre)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

CRÉATION D'UNE AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE AGRÉÉE PAR L'OFB

Rattachée à l'orientation : Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

Maison de la Randonnée et du Tourisme Vert de Guadeloupe

Description courte

Développer l'écocitoyenneté des plus jeunes à travers la gestion participative d'un bien commun: sensibiliser & éduquer à l'environnement.

Description longue

Création d'une aire terrestre éducative à St Claude - Guadeloupe Il s'agit d'un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection de l'environnement par de jeunes publics (du CM1 à la Troisième). Cette démarche a pour but de sensibiliser, éduquer, dès le plus jeune âge au respect et à la protection de l'environnement, mais également de découvrir les acteurs du territoire. Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire. Notre projet porté conjointement par "la Maison de la Randonnée et du Tourisme Vert de Guadeloupe" et l'école primaire Félix LABAN a été validé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) le 7 octobre 2021 et agréé par l'éducation Nationale (Rectorat de la Guadeloupe) le 15 octobre 2021. Définition d'une

ATE: une aire terrestre éducative (ATE) est une zone terrestre de petite taille, plus ou moins anthropisée (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...), gérée de manière participative par les élèves d'une ou plusieurs classe(s) de cycle 3, accompagnés par leur enseignant et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement (le référent).

Préalables: -rencontre école-association (MRTV) porteuse du projet, présentation binôme référent-enseignants, élaboration d'un programme et d'un budget, -constitution et dépôt des dossiers à l'attention de l'OFB, du rectorat de la Guadeloupe et du Conseil Départemental propriétaire du terrain. -Première phase (juin et novembre 2021), sortie terrain avec le référent de la MRTV et l'enseignant. Découverte du site de l'ATE et état des lieux, recueil des propositions des élèves, création du conseil des élèves, -Deuxième phase (décembre 2021- janvier 2022) : approfondissement de l'état des lieux sur le terrain (acquisition de connaissances pour permettre aux élèves de développer une réflexion propre sur les problématiques du site et de dégager des objectifs à atteindre) -troisième phase (Février à Mars) : rencontre avec les acteurs institutionnels du projet et des partenaires, obtention des financements pour permettre aux élèves d'élaborer en concertation et avec l'appui des organismes habilités (PNG et ONF), les divers aménagements nécessaires pour permettre un dimensionnement pédagogique de l'aire géographique, support de l'ATE, pour lui permettre d'atteindre sa vocation de zone protégée et à caractère pédagogique (signalétique, panneaux et circuit pédagogiques, carbet pédagogique...) -quatrième phase (avril à mai):

- demande de labellisation ATE auprès du comité de label (OFB),
- parallèlement réflexions des élèves sur les objectifs à atteindre et les actions à mettre en oeuvre, -mise en place d'une ou plusieurs de ces actions, dont l'équipement du carbet pédagogique, sa décoration, son utilisation pour les cours de SVT, dessin, histoire, français, etc..) -cinquième phase (Juin) :
- labellisation de notre ATE,
- évaluation de l'ensemble du projet ATE, passage de flambeau à la classe suivante. **Nos attentes:** obtenir un soutien technique et financier des partenaires intéressés par l'éducation des jeunes générations:
- **soutien technique:** réalisation d'un plan de répartition des constructions existantes (carbets) et future (carbet pédagogique et signalétique pédagogique de l'aire éducative)
- **soutien financier:** -obtenir le financement nécessaire à la réalisation d'un grand carbet pédagogique équipé et du matériel pédagogique , pouvant accueillir 25 élèves et leurs apprenants.
 - obtenir le financement pour la réalisation et la pose de panneaux pédagogiques et des éléments de signalétique du circuit pédagogique de l'ATE

Tags

#Education et Sensibilisation #nature #Foret #reseau hydrographique #histoire locale #biodiversité #EEDD #Transition écologique #ecocitoyenneté

Attentes vis à vis du dispositif

Nos attentes: obtenir un soutien technique et financier des partenaires intéressés par l'éducation des jeunes générations, au sein du dispositif ATE de l'OFB:

- **soutien technique:** réalisation d'un plan de répartition des constructions existantes (carbets) et future (carbet pédagogique et signalétique pédagogique de l'aire éducative)
- **soutien financier:** -obtenir le financement nécessaire à la réalisation d'un grand carbet pédagogique équipé et du matériel pédagogique , pouvant accueillir 25 élèves et leurs apprenants.
 - obtenir le financement pour la réalisation et la pose de panneaux pédagogiques et des éléments de signalétique du circuit pédagogique de l'ATE Un financement a été demandé à l'OFB plafonné à 5 000 euros pour l'année scolaire 2022 -2023, non encore obtenu Demande de financement en cours de 4 000 euros auprès de la commune de St Claude, en attente de réponse,

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Nombre de personnes sensibilisées / formées à la transition écologique
(Nombre)

Objectif

Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE
LE BUS EDD**

Rattachée à l'orientation : Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

MAISON DE LA RANDONNÉE ET DU TOURISME VERT DE GUADELOUPE

Description courte

Aménagement et mise en circulation d'un bus dédié à l'éducation au développement durable qui se déplacera dans tout l'archipel

Description longue

Notre planète est en danger, il est temps de bouger pour le faire savoir et apporter des réponses aux questions des jeunes générations, mais également de l'ensemble de la population locale et des vacanciers qui séjournent dans notre archipel. L'idée du bus EDD est née d'un constat de carence et d'une mauvaise lecture de l'état de dégradation de l'environnement et des solutions qui leur sont adaptées mais qui ont du mal à se traduire dans les faits Illustration: la perte de la ressource en eau du fait de manque de restructuration du réseau, l'absence de politique globale et concertée pour résoudre le problème de l'empoisonnement des terres aux pesticides, l'absence de prise de conscience par nos dirigeants des mécanismes qui aboutissent à ces dégradations. C'est justement pour

pallier à cette absence de prise de conscience des pratiques génératrices de dégradation et de pollution, ainsi que des mesures à mettre en œuvre pour éviter d'arriver à ces extrêmes souvent irréparables, que nous avons opté pour un outil mobile de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et au développement durable dans l'espoir de façonner et de marteler la conscience collective et principalement celle des jeunes publics (scolaires, etc), futurs dirigeants, sensibilisés, éduqués et formés, aptes à engager les stratégies de développement durable. Ce bus est conçu et équipé en matériel pédagogique et est animé par un animateur (trice) nature et patrimoine, de sorte à permettre au porteur de projet d'atteindre ces objectifs. le public cible : -tous les élèves de l'académie de Guadeloupe du fait que tous les programmes scolaires ont un volet "éducation à l'environnement", or le bus EDD offre l'avantage d'illustrer les thématiques abordées dans le programme scolaire sur la base de situations réelles du fait de sa mobilité De nombreuses expériences qui ne peuvent être réalisées en cours , le seront dans ce bus. Ces prestations pédagogiques peuvent être enrichies par la présence de responsables politiques ou techniques ayant en charge la gestion des milieux atteints par la pollution ou la dégradation

- autre public: les élus (Présidents des collectivités et d'EPCI), les professionnels du tourisme, les familles, les touristes, les associations de seniors, les associations sportives, les organismes responsables de l'entretien de notre environnement, les services des eaux, les agriculteurs, etc... Ce bus répond à une problématique très présente et actuelle en Guadeloupe: le problème de l'eau, la pollution des sols, des nappes phréatiques et de la zone pélagique, de la gestion des déchets, de la prolifération des sargasses, récurrents et non résolus.
Financement: après de multiples démarches en métropole, nous avons pu entrer en contact avec les entreprises qui ont eu à développer ce type de projet et sommes en mesure de fournir tout le détail technique et le coût de ce projet:
-achat bus à énergies non fossiles -transition écologique oblige!-, nous avons le choix entre deux sources de propulsion -énergie électrique ou hydrogène-dans les deux cas, ce bus sera fourni avec un équipement photovoltaïque optimal pour faire fonctionner le matériel électrique et électronique à bord et lors des immobilisations pour les animations pédagogiques -micro, amplificateurs...-
- équipement du bus (tables, chaises rétractables, microscopes, écran tv, écran de projection vidéo, vidéoprojecteur, confection de panneaux pédagogiques, pc, microscopes, réactifs, verrerie de laboratoire, matériel de dissection de végétaux, blouses, gants, lunettes de protection, point d'eau, climatisation, auvents latéraux et arrière, ...)
- coût bus et matériel, estimation par le constructeur et le transformateur : 650 000 euros
- prise en charge de l'animateur (trice) 54 000 euros bruts/an

-
- entretien et réparation 10 000/an
 - renouvellement du matériel pédagogique: 7 000 euros/ an

Un programmation de la présence du bus sera étudiée et diffuser via la presse, le rectorat et les réseaux sociaux pour informer les gens de la présence du bus sur des sites supports de l'animation pédagogique

Tags

#ecocitoyenneté #éducation #Développement Durable #sensibilisation #formation
#Information #Transition Ecologique #Transition Energétique #Lutte contre le
changement climatique #biodiversité #Nouvelles technologies

Attentes vis à vis du dispositif

Ingénierie, intervention auprès des financeurs publics ou privés afin de convaincre de la légitimité d'un tel projet au vu de notre situation de crise permanente au regard de toutes ces problématiques liées à la fourniture et au traitement de l'eau, au traitement des eaux usées, des déchets, de la dépollution des sols , du ramassage et du traitement des sargasses, de l'atteinte à la biodiversité et à terme disposer des fonds nécessaires pour lancer ce projet par ailleurs très attendu par le public scolaire. Financeurs: DEAL: 5 000 euros

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Nombre de personnes sensibilisées / formées à la transition écologique
(Nombre)

Objectif

Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAIBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE
Village Amérindien**

Rattachée à l'orientation : Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

MAISON DE LA RANDONNÉE ET DU TOURISME VERT DE GUADELOUPE

Description courte

Un village Amérindien en Guadeloupe pour donner de la visibilité à ce peuple et créer une nouvelle attractivité du territoire

Description longue

La création de ce village diurne amérindien est un projet de territoire qui se veut novateur et qui s'inscrit dans une logique de développement alternatif et éthique, avec l'ambition légitime de réparer des injustices et traumatismes d'une nation spoliée : les amérindiens. Sa force tient à son authenticité, c'est-à-dire à sa capacité à « coller à sa définition » : il s'agit bien de créer un village Amérindien diurne, lieu d'expression de la culture et des traditions amérindiennes, tenu et géré par de vrais femmes et de vrais hommes Amérindiens dans un environnement « Amérindien » reconstitué. Ce projet innovant tout en enrichissant l'offre de prestations touristiques de la Guadeloupe, comble ainsi, l'espace laissé vacant par les responsables et opérateurs de la culture, de l'aménagement et du

tourisme. Ce projet participe à cette ambition internationale qui consiste à ranimer les civilisations perdues ou en voie de disparition, tout en réhabilitant une population spoliée. De la nécessité de rendre visible la présence amérindienne en Guadeloupe :. Mais l'homme amérindien, dont les descendants sont bien réels, mais disséminés un peu partout dans la caraïbes, n'est pas mentionné. On parle de lui au passé alors qu'il existe encore, même si c'est de façon « résiduelle ». Une politique de réhabilitation et d'ajustement semble nécessaire afin de corriger les erreurs de l'histoire et ce ne sera que justice. Ce village se composera;

- d'un jardin en agriculture biologique, planté d'arbres, de maïs, de légumes et de racines traditionnellement utilisés par les Amérindiens,
 - d'un espace muséal avec exposition d'outils, de parures, de poteries et autres vestiges de la culture et du mode de vie des amérindiens,
 - d'un espace artisanal, en atelier, avec fabrication de cassaves (issues du manioc venant du jardin du village), de couis (grâce aux calebassiers du jardin), de hamacs, de costumes traditionnels, etc...
 - d'un espace de vente dédiés à la production du jardin et de l'espace artisanal.
- L'association amérindienne avec laquelle nous avons l'habitude d'échanger est très intéressée par ce projet qui permettra de faire revivre leurs arts et traditions, trop souvent oubliés. Ce village serait idéalement situé à la Pointe Allègre sur la Commune de Ste Rose. Il s'agit d'un terrain appartenant au Conseil Départemental, la vue plongeante qu'offrira ce village depuis la route avec cette architecture nouvelle et authentique, ne manquera pas de faire dévier les automobilistes, ce qui constituera un appel clientèle bien supérieure à toute publicité, quelle qu'elle soit. Actuellement occupé par quelques carbets de pique-nique (parfois vandalisés car non surveillés et trop peu utilisés). Il surplombe la mer, des traces amérindiennes (roches pétrolytiques se trouvent à proximité du site) et il est bordé par une rivière. ce projet semble répondre à une demande de la mairie qui recherchait un projet de ce type pour faire vivre le site et augmenter l'attractivité de sa commune Avec beaucoup de discrétion, l'architecture qui rappellera celle des amérindiens de Guyane, intégrera tous les dispositifs et toute la technologie de la transition énergétique et écologique (panneaux photovoltaïques, éolienne -zone extrêmement ventilée en continu, sous l'action des alizés). On peut imaginer sur ce site, un espace dédié à une ferme photovoltaïque et éolienne (de petites tailles) cachée par un rideau d'arbres, ayant pour but de fournir l'énergie nécessaire à l'alimentation du village. Autres éléments non moins importants, le traitement des eaux usés et des déchets. Pour les eaux usées, une mini centrale de traitement est envisagée, quant aux déchets verts , ils seront transformés en composte pour le jardin. A ce stade, de ce projet

d'intérêt général, nous portons depuis plusieurs années et très attendu par la communauté amérindienne, nous aurions besoin du soutien d'un bureau d'étude pour finaliser ce projet, assorti de plans d'aménagement conformes aux exigences du projet.

Tags

#amerindiens #culture #Tradition #Histoire #jardin #Musée #Créer des liens #economie #Vente #Accueil #écotourisme #AgricultureBio #Médecine douce #phytothérapie #Artisanat #Agriculture raisonnée

Attentes vis à vis du dispositif

soutien technique: bureau d'études, en vue de sortir un plan architectural de l'installation et de l'aménagement du village, avec répartition et identification des divers blocs de compétence soutien financier: recherche des partenaires financiers du projet.

Calendrier

Etapas clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Alimentation durable
(%)

Objectif

Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES DE GUADELOUPE

Le Jardin Bio de la Solidarité

Rattachée à l'orientation : Axe 1 : Un territoire de biodiversité, de santé environnementale, de bien-être

Structures Porteuses

La Maison de la Randonnée et du Tourisme Vert de Guadeloupe

Description courte

Création d'un jardin de produits maraichers et vivriers par une structure de réinsertion en vue de participer à l'autonomie alimentaire

Description longue

L'absence de traçabilité des tubercules, fruits et légumes venant de l'extérieur, la rémanence de la molécule de chlordécone dans les sols travaillés depuis de longues années, les rendant impropres à la culture, constituent autant de raisons qui ont motivé ce projet de création d'un jardin créole bio, à l'image des JARDINS DE COCAGNE en métropole. Pourtant, les surfaces pressenties pour réaliser ce type d'agriculture existent et la main d'œuvre locale en déserrance et mal orientée existe elle aussi. Ce jardin bio n'est pas un jardin de plus mais une réponse aux exigences de santé des consommateurs, souvent interpellés sur notre production lors des périodes de récession, de mouvements sociaux "qui empêchent le bateau de rentrer". C'est à ces moments que les habitants

s'interrogent sur ce qui ne semblait pas être une préoccupation quand les rayons étaient sur-approvisionnés, principalement avec des produits provenant de l'extérieur. Le modèle du jardin de cocagne nous semble être le plus approprié pour ce type de projet agricole, par l'insertion ou la réinsertion professionnelle. La composition de l'équipe, nécessairement intergénérationnelle, fait appel à l'expérience des aînés et à l'expertise des ingénieurs agronomes.

Quand agriculture, tradition, insertion et économie se cultivent ensemble ?

La répartition des tâches aura pour effet de faire naître l'esprit d'équité pour asseoir dans cette entreprise une structure verticale et horizontale de l'entreprise, la confiance, l'esprit d'entraide, de partage et de solidarité au sein de l'équipe, condition nécessaire pour parvenir à la notion d'économie solidaire et sociale. A terme, il est logique de s'attendre à obtenir un modèle de jardin expérimental et pilote, qui s'il arrive à tenir ses engagements pourraient constituer un exemple à reproduire dans toutes les communes rurales de la Guadeloupe, qui possèdent des déserts agricoles. De cette manière, nous allons tordre le cou à la monoculture pour parvenir à la diversification agricole et alimentaire et à l'agro transformation qui nous permettra d'offrir aux consommateurs une palette beaucoup plus variée de produits alimentaires, afin que l'assiette du Guadeloupéen reflète l'équilibre alimentaire nécessaire à une meilleure santé, eu égard aux nombreux facteurs de comorbidité qui nous caractérisent, et ainsi faire de notre jardin, la meilleure "ordonnance-santé". A terme, ce jardin prédisposera à créer des liens sociaux, à réduire les tensions, tout au moins d'une partie de la population, à créer un mode de vie et de consommation, précurseurs de bien-être, de bonne santé et à instaurer la confiance au sein de l'entreprise.

Deuxième volet: la commercialisation Le mode de commercialisation se faisant sur la base de libre cueillette, cela contribuera à renforcer la solidarité et le soutien entre les producteurs et les consommateurs, du fait de l'approvisionnement sur place de ces derniers. Ce qui crée encore plus de liens, éléments nécessaires à nos sociétés modernes qui ont perdu contact avec le monde agricole. Les secteurs gagnants de ce projet sont :

- le monde des chômeurs,
- les jeunes en déserrance,
- la diversification agricole,
- l'économie locale,
- l'assiette du consommateur,
- la santé, -le bien-vivre ensemble.

La démarche de mise à disposition du terrain (AOT):

-
- Le terrain pressenti est celui de l'habitation Monterran, propriété du Conseil Départemental qui a déjà servi dans le passé à une expérience à peu près similaire avec le CGIL. Aujourd'hui, ce terrain est en friche et nous en réclamons la mise à disposition. Aussi, nous faisons appel aux partenaires pour nous permettre d'obtenir une AOT de la part de la collectivité départementale. Compte-tenu que ce projet se veut être une expérience pilote, nous avons donc le devoir de l'ouvrir aux visiteurs et principalement aux scolaires, dont les élèves du lycée agricole et des MFR, afin d'inspirer des vocations et pérenniser cette entreprise qui doit être un exemple de projet de développement durable.

Tags

#Faire du territoire un territoire exemplaire en matière d'autonomie alimentaire
#agriculture bio #Solidarité #Emploi #Insertion #Réinsertion #liensocial #economie
#Santé #Bien-être #Aide et sécurité alimentaire #production traçable #lutte contre la
monoculture #diversification agricole #Développement durable

Attentes vis à vis du dispositif

Aide technique pour finaliser le dossier et pour préparer le terrain (plus VRD) Le terrain pressenti est celui de l'habitation Monterran, propriété du Conseil Départemental qui a déjà servi dans le passé à une expérience à peu près similaire avec le CGIL. Aujourd'hui, ce terrain est en friche et nous en réclamons la mise à disposition. Aussi, nous faisons appel aux partenaires pour nous permettre d'obtenir une AOT de la part de la collectivité départementale.

- disposer des jeunes issu du lycée agricole et d'autres ventres assimilés
- du soutien financier de tous les organismes qui concourent au financement de ce type de projet, Compte-tenu de la taille du terrain, des travaux de défrichage, des installations d'arrosage, de l'achat du matériel de travail agricole, de l'achat des premiers plans, des travaux d'entretien, du coût de la formation professionnelle des diverses catégories d'intervenants (agriculteurs, comptables, ingénieurs agronome,...), une première évaluation pour les 3 premières années fait état d'un montant de 200 000 euros, pour mettre en place et faire fonctionner le système.

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

1 - Alimentation durable
(%)

Objectif



Réalisé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**LE CTE DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION DU NORD BASSE-TERRE
ET DU GRAND SUD CARAÏBE: LE TERRITOIRE ENTRE MER ET MONTAGNES
DE GUADELOUPE**

**MISE EN PLACE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES DE GESTIONS INDIVIDUELLE
DES BIO DÉCHETS**

Rattachée à l'orientation :

Structures Porteuses

CANBT

Description courte

Déploiement de 5 000 composteurs et fourniture de 1 000 poulaillers avec duo de poules aux administrés.

Description longue

Ce projet vise à réduire la part de déchets ménagers et assimilés en traitant les biodéchets à la source. A cet effet, ce projet vise à mettre à disposition des composteurs pour 1000 foyers du Nord Basse-Terre parallèlement 500 foyers pourront disposer d'un poulailler et de deux poules. Une contribution symbolique sera demandée aux administrés bénéficiant du dispositif. De plus une formation et un suivi seront dispensés. Les composteurs ainsi que les poulaillers seront réalisés par le biais d'un atelier chantier d'insertion. La CANBT sera accompagnée par un AMO pour la mise en place de l'atelier chantier d'insertion.

Attentes vis à vis du dispositif

1. Réduire les émissions de GES
2. Réduire la part d'ordures ménagères résiduels
3. Augmenter les tonnages de verre, emballages collectés
4. Réduire les dépôts sauvages au pieds des dépôts sauvages de déchets
5. Collecter les bio déchets à la source

Calendrier

Etapes clefs de la fiche action

| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Sélection de l'AMO | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Distribution des composteurs et des poulaillers | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| Communication - actions de suivi | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Partenaire

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Budget prévisionnel

Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.

| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Nature de l'action : investissement Poste de dépense : Atelier chantier d'insertion | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 0 € | 500 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Nature de l'action : fonctionnement Poste de dépense : AMO | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 0 € | 50 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Nature de l'action : fonctionnement Poste de dépense : Communication | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 0 € | 50 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0 € | 0 € | 0 € | 600 000 € | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| TOTAL : | | | | | | | 600 000 € |

Plan de financement

Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser. Les coûts doivent être en hors taxe.

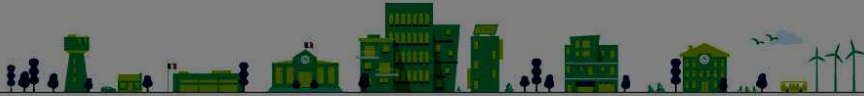
| 2019 (euros HT) | 2020 (euros HT) | 2021 (euros HT) | 2022 (euros HT) | 2023 (euros HT) | 2024 (euros HT) | 2025 (euros HT) | 2026 (euros HT) |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Type de Financement : europe | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : FEADER | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 0€ | 480 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Type de Financement : colfinancier | | | | | | | |
| Financier : | | | | | | | |
| Fonds, enveloppe ou budget mobilisé : Auto financement | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 0€ | 120 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | |
| 0€ | 0€ | 0€ | 600 000€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| TOTAL : | | | | | | | 600 000 € |

Résultats attendus de l'action

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|---|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1 - Tonnage de déchets recyclés ou valorisés (Tonnes / an) | | | | | | | | | |
| Objectif | | | | | | | | | |

| Objectif / Réalisé | Réf. 2018 | Résultat at 2019 | Résultat at 2020 | Résultat at 2021 | Résultat at 2022 | Résultat at 2023 | Résultat at 2024 | Résultat at 2025 | Résultat at 2026 |
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|--------------------|-----------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|

Réalisé



CHARTRE D'ENGAGEMENT

Pour la transition écologique du Territoire

« Entre Mer et Montagnes de Guadeloupe »

La présente charte est signée entre l'État, collectivités et parties prenantes qui souhaitent s'engager dans la transition écologique du territoire, par la mise en oeuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique, et plus largement par ceux qui partagent et soutiennent cette démarche.

« Le Plan Climat dont s'est doté la France est une véritable opportunité pour la mutation écologique et économique de nos territoires. Pour accompagner sa mise en Oeuvre au niveau local, le Gouvernement propose une méthode innovante : le contrat de transition écologique. »

Nicolas HULOT, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire.

« Les contrats de transition écologique sont des outils inédits qui associent les collectivités locales et les entreprises d'un territoire. Ils vont engager une conversion du tissu économique local autour de projets durables et concrets. »

Sébastien LECORNU, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire.

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant



toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

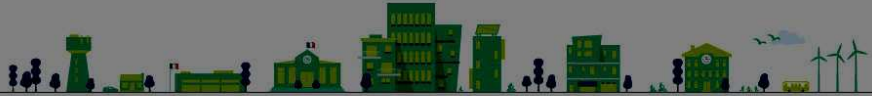
Les contrats de transition écologique dessinent l'avenir à travers une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles. Il revient à chaque acteur de déterminer la ou les action(s) qu'il entend porter.

Les acteurs du territoire définissent collectivement les axes stratégiques de la transition écologique qu'ils se sont choisis. Energies renouvelables, nouvelles mobilités, émergence de filières professionnelles vertes, conversions industrielles, transformation des processus de production, alimentation saine et de qualité, agriculture en circuits courts et de proximité, gestion des ressources naturelles, économie circulaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

Le contrat de transition écologique fait l'objet d'un échange entre Etat et collectivités au cours de toute la période de négociation. Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, par l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir.

L'Etat, à travers ses services déconcentrés et ses opérateurs, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux dispositifs financiers de droit commun ou le cas échéant exceptionnels.

Le Territoire Entre Mer et Montagnes de Guadeloupe (TEMM) se mobilise avec l'objectif d'être un territoire bioclimatique exemplaire dans une zone tropicale. Ses défis sont spécifiques, mais aussi partagés par tous les territoires tropicaux du monde : - réussir un développement vertueux dans un contexte de forte précarité, de fragilité du tissu socio-économique et de transition démographique ; - réussir à développer des filières économiques locales robustes et exportables avec des ressources locales très limitées, une logistique compliquée et un marché économique très contraint ; - assurer la résilience d'un territoire entre pression démographique et changement climatique qui se concrétise déjà par des phénomènes extrêmes plus forts, plus fréquents et irréguliers.



La présente Charte est signée par l'État et le TEMM. Elle a vocation à être signée par la suite par toutes les parties prenantes volontaires pour s'engager dans la transition écologique di annexée au contrat de transition écologique. Le contrat et ses fiches-actions comprendront des engagements précis qui feront l'objet d'une évaluation selon des modalités définies par les signataires.

Fait en x exemplaire

Le Président,
Communauté d'Agglomération
Nord Basse-Terre

Le Président,
Communauté d'Agglomération
Grand Sud Caraïbe

Jocelyn SAPOTILLE

Joel BEAUGENDRE

Le Préfet de Région

Philippe GUSTIN



Documents sources transmis par CAGSC ET CANBT

calcul automatique

calcul automatique

| Orientations stratégiques | Objectifs | Actions | Maitre d'Ouvrage | Montant total | PART MO CANBT | Part MO CAGSC | Part Autre MO | Part Etat | Dont Part Etat FEI | Dont Part Etat - PR | Dont Part Etat - DETR | Dont Part Etat - Dsl | Dont Part Etat - CCT | Dont Part Etat - autres (DAC, Politique de la ville, défiscalisation, ect) | Part Europe | Part Région | Part Département | Autres financeurs- Ademe | Autres Financeurs | Échéance | |
|---------------------------|--|--|-----------------------------|------------------------|---------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|---|------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------|----------------|--|
| ORIENTATION STRATEGIQUE 1 | Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | Co-construire et partager des connaissances naturalistes dans les communes composant l'aire d'adhésion (ABC) | PNG | 487 740,00 € | | | 160 040,00 € | - € | | | | | | | 297 500,00 € | | | | 30 200,00 € | | |
| | Objectif 1.1 : Reconquérir la biodiversité du territoire | Mobilité actives dans Basse-Terre et Valorisation du Patrimoine | W'anART | 75 428,00 € | | | | | | | | | | 30 000,00 € | | 11 500,00 € | 5 458,00 € | | 28 470,00 € | | |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 2 | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Création de la déchetterie de Bouillante | CAGSC - CR971 | 1 853 346,00 € | | | | - € | | | | | | | 1 328 346,00 € | | | 525 000,00 € | | | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Modernisation de la collecte sélective sur le territoire du Nord Basse Terre | CANBT | 1 242 250,00 € | 372 675,00 € | | | | 869 575,00 € | | | | | | | | | | | | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Construction de la déchetterie de Terre-Haut | CAGSC | 1 236 000,00 € | | | | | | | | | | | 803 400,00 € | 61 800,00 € | 61 800,00 € | 309 000,00 € | | | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Construction de la déchetterie de Terre-Bas | CAGSC-CR971 | 1 357 800,00 € | | | | | | | | | | | 882 570,00 € | 67 890,00 € | 67 890,00 € | 339 450,00 € | | | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Etude sur la réhabilitation de la déchetterie de Capesterre Belle Eau | CAGSC | 15 585,00 € | | 3 117,00 € | | | | | | | | | | 4 675,50 € | | | 7 792,50 € | | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Création d'une déchetterie sur la commune de Pointe-Noire | CANBT-CR971 | 1 733 875,00 € | | | | | | | | | | | 1 127 019,00 € | | | | 606 856,00 € | | |
| | Objectif 2.1 : Développer des synergies, la résilience et la promotion des circuits courts | Amélioration et Modernisation de la gestion des déchets ménagers recyclables du Sud Basse-Terre | CAGSC | 2 017 760,69 € | | | | | | | | | | | 1 130 335,36 € | | | | 887 425,33 € | | |
| | Objectif 2.2 : Promouvoir l'économie circulaire dont l'écologie industrielle territoriale | Impulser la collecte des biodéchets professionnels et les valoriser par la méthanisation pour la production d'électricité et de Gaz Véhicule (Insul'Gaz) | Verte Vallée | 14 220 999,00 € | | | | | 2 450 000,00 € | | | | | | 2 450 000,00 € | 5 415 749,25 € | | | | 6 355 249,75 € | |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 3 | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Pérennisation des capacités de production d'électricité du site de géothermie Bouillante (971) | Géothermie Bouillante ORMAT | 15 000 000,00 € | | | 15 000 000,00 € | - € | | | | | | | | | | | | | |
| | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Mise en production d'une 3ème turbine à vapeur | Géothermie Bouillante ORMAT | 52 000 000,00 € | | | 52 000 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | |
| | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Acquisition de véhicules électriques rechargés par une centrale photovoltaïque | CANBT-CR971 | 112 000,00 € | | | 22 400,00 € | | | | | 89 600,00 € | | | | | | | | | |
| | Objectif 3.2 : Réduire l'empreinte carbone du territoire | Etude pour un dispositif d'autoconsommation photovoltaïque | Goyave | 5 000,00 € | | | 1 000,00 € | | | | | | | | | | | | 4 000,00 € | | |
| | Objectif 3.4 : Développer les conditions d'une mobilité pour tous | Expérimentation d'un TAD à Bouillante | Association KAR AN NOU | 359 409,83 € | | | 236 400,13 € | | | | | | | | | | | | 123 009,70 € | | |
| TOTAL | | | | 91 717 193,52 € | 372 675,00 € | 3 117,00 € | 67 419 840,13 € | 2 450 000,00 € | 869 575,00 € | - € | - € | 89 600,00 € | - € | 2 480 000,00 € | 10 984 919,61 € | 145 865,50 € | 135 148,00 € | 2 802 533,53 € | 6 413 919,75 € | | |



Colonne à compléter prioritairement pour la V1 du CRTE - Liste non exhaustive

En gris : colonne à compléter pour la V2 du CRTE par les chefs de projets sauf si information rapiement disponible

| Contractualisation / Convention partenariale | Objectifs | Co contractant (s) principal (aux) du territoire | Co Contractant principal | Autres partenaires / Co Contractant | Périmètre d'intervention |
|--|--|--|--------------------------|---|--------------------------|
| Programme Leader 2014 - 2020 - CAGSC | Connaître et faire connaître le territoire autour des neufs familles de patrimoine Protéger le territoire et ses patrimoines Valoriser économiquement les activités liées aux patrimoines, | CAGSC | EUROPE-CR971 | | CAGSC |
| Protocole d'engagement réciproques et renforcés Contrat de ville intercommunal CAGSC (avenant de prorogation 2020 - 2022) | Garantir les mêmes droits Favoriser l'émancipation Faire république | CAGSC | Etat | Communes membres - CD971-CR971-Ministère de la Justice - Académie -ARS-Pole Emploi -BDT-CAF-CCIG-Mission Locale | CAGSC |
| Contrat Avenir Montagne Ingénierie | diversifier l'offre pour conquérir de nouveaux publics accélérer la transition écologique dynamiser l'immobilier de loisir | CANBT-CAGSC | Etat | | |
| Action Cœur de ville Basse-Terre | Revitaliser le centre ville | Basse-Terre | Etat | | |
| Petite ville de demain Bouillante | Revitaliser le centre bourg | Bouillante | Etat | | |
| Petite ville de demain Terre-de-Haut | Revitaliser le centre bourg | Terre-de-Haut | Etat | | |
| Petite ville de demain Terre de Bas | Revitaliser le centre bourg | Terre de Bas | Etat | | |
| Petite ville de demain Lamentin | Revitaliser le centre bourg | Lamentin | Etat | | |
| | | | Etat | | |



Colonne à compléter prioritairement pour la V1 du CRTE - Liste non exhaustive

En gris : colonne à compléter pour la V2 du CRTE par le chef de projets sauf si information rapidement disponible

| Structure | Thématiques- compétences | Entité du territoire de TEMMG | Autres partenaires / membres publics | Périmètre géographique d'intervention | Outil / document stratégique |
|--|--|---|---|---------------------------------------|------------------------------|
| Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe SYMEG | Electricité - Eclairage | Toutes les communes | Communes de Guadeloupe (pour Marie-Galante c'est la CCMG qui est membre) | Guadeloupe | |
| Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de la Guadeloupe SyMGEAG | Eau - Assainissement - GEPU - DECI (?) | CANBT et CAGSC | CANGT - CARL-Cap Excellence -CD971-CR971 | Guadeloupe hors Marie Galante | |
| Société d'économie mixte locale (SEML) Guadeloupe ENR | Energie | | SYMEG | Guadeloupe | |
| Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe - SEMAG | Aménagement, Construction, Bailleur | Lamentin, Sainte Rose, Goyave, Petit Bourg, Basse Terre | CR971 CD971 GOSIER MORNE A L EAU PORT LOUIS PETIT CANAL, ABYMES , POINTE A PITRE | Guadeloupe | |
| Comité de l'Eau et de la Biodiversité de la Guadeloupe | Eau, biodiversité, Inondation | A compléter | Etat/CR/CD/Communes et EPCI de Guadeloupe/ | | |
| Grand Port Maritime de Guadeloupe | transports maritimes | A compléter | Etat/CT de Guadeloupe et leurs groupements | | |
| Centre hospitalier Gérontologique | accueil des personnes âgées | A compléter | CT de Guadeloupe/CAF/ETAT | | |
| Centre hospitalier Universitaire | Soins/Santé | A compléter | ETAT/CT de Guadeloupe | | |
| Etablissement public foncier local (EPFL) de Guadeloupe | Foncier | CANBT, CAGSC et communes membres | Region Guadeloupe Communauté d'agglomération Cap Excellence Grand Sud Caraïbes Nord Grande Terre Nord Basse Terre Marie-Galante Communes Abymes Anse Bertrand Baie-Mahault Baillif Basse-Terre Bouillante Capesterre Belle Eau Capesterre de Marie Galante Deshaies La Désirade Gourbeyre Goyave Grand Bourg Lamentin Morne à l'Eau Le Moule Petit Bourg Petit Canal Pointe-à-Pitre Pointe Noire Port-Louis Saint-Claude Saint François Saint Louis Sainte Anne Sainte Rose | | |